



Home Protestant Rapport d'activité 2021

Association Home
Protestant
7 rue de l'Abbé Lemire
67200 Strasbourg

Table des matières

Rapport moral du président	4
L'enjeu de la solidarité	4
Le projet stratégique du Home Protestant	6
L'axe Organigramme et organisation.....	6
L'axe Amélioration et qualité	7
L'axe Développement de nouveaux services	7
L'axe Patrimonial.....	8
L'axe Gouvernance associative.....	8
Remerciements	9
INTRODUCTION	10
I. Activité générale du Home protestant en 2021	11
BILAN DE L'ANNEE 2021	15
II. Vie des établissements et services	16
Partie 1 – Le pôle inclusion sociale.....	17
1. Qu'est-ce que l'inclusion sociale ?	18
2. Présentation générale des établissements et services du pôle	18
2.1 L'Accueil de jour	18
2.2 Les Centres d'hébergement	19
2.3 L'Apparté	19
2.4 La crèche Ptit'Home	20
2.5 Le Projet d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) : UN P.A.S VERS TOI'T	20
3. L'activité des établissements et des services sur l'année 2021	21
3.1 Le centre d'hébergement et de réinsertion sociale.....	21
Femmes de Paroles.....	22
Le Home	33
3.2 L'Appart'é CEA	58
3.3 L'Appart'é Ville de Strasbourg	62
3.4 Accueil de jour	84
3.5 Le P'tit Home	106
3.5 Le dispositif d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) : UN P.A.S VERS TOI'T.....	116
Partie 2 – Pôle protection de l'enfance & parentalité	120
1. Qu'est-ce que l'aide sociale à l'enfance ?.....	121

2. L'activité du FAE « Le Clair Foyer » en 2021	121
PERSPECTIVES.....	148
III. Amélioration & perspectives	149
Partie 1 - Inclusion sociale	150
1. Bilan	150
2. Les perspectives par services	150
2.1 Centres d'hébergement	150
2.2 Accueil de jour.....	151
2.3 L'Apparté.....	151
2.4 AVDL.....	152
2.5 P'tit Home	152
Partie 2 – Aide Sociale à l'Enfance	153
1. Bilan	153
2. Perspectives 2022.....	153
EN CONCLUSION	155
ANNEXES	157
Annexes 1 - Activités RUP	158
1. La résidence sociale.....	159
1.1 Le bilan de l'activité.....	159
1.2 Statistiques	160
1.3 Conclusion.....	161
2. FSL	162
2.1 Statistiques	162
2.2 Conclusion.....	164
Annexe 2 – Nouvelle organisation 2022.....	165

Rapport moral du président

Chers amis du Home Protestant,
Chers membres de l'association, chers administrateurs,
Chers employés, chers bénévoles
Chers représentants des partenaires du Home Protestant

Je voudrais tout d'abord vous dire mon plaisir de tenir cette année une Assemblée générale renouant dans son format avec une certaine normalité. Cela fait plus de deux ans que nous vivons sous les contraintes, pour nous inédites, d'une pandémie ; deux années éprouvantes de privations, de distanciations, d'efforts. Deux années à nous limiter essentiellement à l'indispensable, l'alimentaire et le fonctionnel, alors que bien des choses sont essentielles à nos existences, à notre santé mentale, à notre bien-être. En bien des endroits notre société craque. Tout n'est pas imputable aux contraintes sanitaires. Toutefois, en bien des endroits les lieux de régulations où se travaillent le sens et la cohérence ont manqué à nos esprits épuisés ; de même nous ont fait défauts ces lieux précieux de respiration où se partagent nos émotions et nos inquiétudes, nous permettant de prendre du recul ou de nous ressourcer. Il est non seulement bon et agréable, mais essentiel, que nous puissions cette année renouer avec ce rendez-vous annuel qui a vocation à rendre compte de l'activité de l'exercice écoulé, à esquisser les perspectives stratégiques sur lesquelles travaille le Conseil d'administration, et ce pour ouvrir l'espace de débat et recueillir les questionnements, les encouragements et le quitus de l'Assemblée générale. Il est bon et essentiel que nous puissions le faire à un moment où notre association est engagée dans une évolution significative. C'est dans une certaine expectative que j'aborde cette assemblée générale, me réjouissant des interpellations, des rires, des émotions, et de toutes ces choses non essentielles que zoom ne permet pas.

Pour ne pas déroger à mon habitude, je vous propose dans ce rapport moral de porter dans un premier temps un regard sur le contexte social présent et esquisser quelques réflexions qui me semblent mériter notre attention ; dans un second point j'évoquerai le projet associatif et stratégique dans ses avancements et perspectives.

L'enjeu de la solidarité

Évoquant le contexte, je disais que nous étions collectivement épuisés, éprouvés et fragilisés par la période que nous traversons. Il est vrai que les incertitudes de notre présent, les inquiétudes qui étreignent nos cœurs de même que les multiples réflexions, commentaires et débats sur l'actualité diffusés en masse et en continue sur les réseaux et les supports de communication, redoublent, sans toujours le vouloir, le sentiment de malheur et de l'angoisse. Toutefois, au cœur de ces temps éprouvants, un phénoménal élan de solidarité a vu le jour, comme pour conjurer le retour tragique de la guerre sur le sol européen. Transitant par la Pologne, la Roumanie, la Hongrie, des milliers de semi-remorques sillonnent le continent pour

acheminer la générosité des citoyens européens vers ce pays qui se bat pour sa liberté, de même que pour la nôtre ; une solidarité qui parce qu'elle mobilise des croyants et non croyants, le monde de l'entreprise et les collectivités, les Églises et la société civile, esquisse au cœur du tragique un réconfortant visage d'humanité. Il vaut la peine de méditer un instant ce remarquable élan de solidarité, qui vient combler ce déficit de sens et d'humanité perceptible dans notre société ultra-moderne, et qui vient contrer le regard larmoyant et dépressif de ceux qui ont baissé les bras. Il vaut la peine de nous arrêter un instant à cette thématique de la solidarité, non seulement pour nous-mêmes, ou pour le regard que nous pouvons porter sur nos sociétés, mais encore en lien avec notre association, la manière dont elle accomplit sa mission, les réalités que vivent nos équipes dans leur travail et dans l'accueil qu'elles prodiguent à un public féminin de plus en plus éprouvé et déstructuré.

La solidarité est l'expression d'un lien qui se concrétise par une entraide, une assistance. Les motifs de cette entraide ou assistance peuvent être de plusieurs ordres, voire se conjuguer.

➤ La solidarité peut résulter d'un motif d'ordre **moral**. L'entraide est alors l'expression d'un impératif moral, au titre d'un lien irréfragable ; d'un lien de famille lorsque ce dernier n'est pas détérioré, d'un lien fondé sur des convictions philosophiques, humanistes, religieuses, traduisant par exemple l'exhortation de l'Évangile à une attention solidaire avec les plus vulnérables. La solidarité résultant d'un impératif moral nous permet d'être qui nous sommes, de traduire en actes nos convictions, notre état d'esprit, nos valeurs. Elle construit le sens de notre être, et nous permet de nous réaliser.

➤ La solidarité peut encore procéder d'un **choix ponctuel et opportun**. Le lien d'entraide s'origine alors d'une identification à une personne ou à une situation de besoin qui suscite une émotion ou un sentiment d'injustice. Cette solidarité, qui n'est pas un impératif mais un possible, s'est vue avec l'extraordinaire mobilisation pour accueillir des réfugiés Ukrainiens en France. En effet, alors que depuis des mois le discours public nous fabriquait le récit d'une France réfractaire à l'accueil de migrants et d'étrangers, subitement notre pays s'est mobilisé sans l'ombre d'une hésitation pour accueillir des réfugiés. Cette solidarité de choix se voit aussi lorsque l'ensemble des employés du Home Protestant se mobilise pour ceux qui ont été oubliés par la prime Ségur. Moins structurante que l'impératif moral, cette solidarité de choix est toutefois valorisante, en ce qu'elle exprime une entraide gratuite, une générosité choisie.

➤ La solidarité peut aussi résulter d'un motif **d'intérêt**. Elle est alors le fait d'un calcul stratégique. Dans ce cas, l'intérêt de l'assistance est évalué au regard de l'intérêt particulier. Ce type de solidarité d'intérêt se trouve là où une interdépendance ou d'un intérêt commun conditionne un intérêt particulier. Je pense à la solidarité des corporations, ou celle d'une équipe. Être parti prenant d'une somme d'intérêt particulier n'écrit pas le récit d'une réalisation de soi, ni ne s'avère particulièrement valorisant. Il écrit tout au plus une ambition personnelle, voire égoïste ou l'autre est nécessaire à un avantage, ou à une progression personnelle.

➤ La solidarité peut enfin résulter d'une **obligation contractuelle**. Le lien d'entraide est alors constitué d'une prescription contractuelle, celle d'être engagé

ensemble à réaliser collectivement une même tâche ou une mission commune. L'entraide dans ce cas est de l'ordre d'une nécessité, d'une contrainte qui peut toutefois se heurter à une non-adhésion. Le PSG a de manière répétée démontré que l'agglomération en une même équipe de brillantes individualités, poursuivant chacune ses propres visées, ne garantit pas pour autant de décrocher le graal. Une équipe où chacun se limiterait au strict périmètre de ses obligations contractuelles révèle rapidement son déficit de cohésion, et in fine l'absence de réelle solidarité.

Ces différents types de motif soutenant finalement différentes formes d'entraide, montre clairement combien pour le bien être personnel, la qualité d'accomplissement d'une mission, mais aussi pour faire société et relever ses défis, le fait d'accéder collectivement à une solidarité de choix, voire de tendre vers celle d'un impératif moral s'avère indispensable. Nous vivons dans une société morcelée, archipellisée, fragmentée. L'élection présidentielle nous a encore révélé cette France fracturée. Face aux défis à relever, il nous faut dans notre travail, mais aussi comme citoyen, emprunter le chemin de la solidarité, ce chemin qui mène d'une collection d'individus à la constitution d'une équipe ou d'une société solidaire. C'est ainsi que s'écrit l'idéal que prodigue la République quand elle énonce pour chacun la promesse de liberté, d'égalité et de fraternité.

Le projet stratégique du Home Protestant

Le rapport moral du président, c'est aussi l'occasion de rendre compte de notre projet associatif et stratégique, de son avancement, des difficultés, des perspectives qu'il ouvre. En 2020, je vous explicitais de l'état d'esprit qui anime notre association et ses acteurs. Je n'y reviens pas. En 2021, je vous déclinais les 5 axes de notre projet stratégique. Je vous propose maintenant un rapide état d'avancement de ces 5 axes.

L'axe Organigramme et organisation

L'objet de la refondation de l'organigramme est triple. Il s'agit à la fois : d'adapter l'organisation du Home Protestant à son évolution – le pilotage par une seule personne n'était plus tenable – ; de sécuriser notre philosophie du travail social au moment du départ à la retraite de notre directrice ; et de permettre un management de proximité devenu essentiel tant le métier d'éducateur change et les besoins du public se complexifient. L'exercice d'un métier exigeant et éprouvant, comme le sont les métiers de l'éducation aujourd'hui, nécessite une grande disponibilité des cadres, une réelle proximité manifestant ainsi une profonde solidarité. Considérant que la traversée de la pandémie, avec l'investissement du télétravail, a fait surgir de nouvelles aspirations professionnelles, le Conseil d'administration a adopté un texte explicitant sa vision du management de proximité. Les négociations avec les financeurs pour obtenir l'autorisation d'embaucher 2 directeurs de pôles et ainsi renforcer ce management de proximité ont été longues et ardues. 18 mois de bras de fer pour faire entendre qu'il s'agissait d'une réelle nécessité afin de sécuriser la qualité du travail accompli ainsi que les conditions de travail. Mais aussi 18 mois qui ont mobilisé, et donc encore accaparé la direction, occasionnant une moindre disponibilité et du stress sur d'autres dossiers.

Ceci étant dit, depuis ce mois d'avril le nouvel organigramme avec ses deux pôles est en place. Il s'est concrétisé avec l'arrivée de nouvelles personnes ou de changement de fonction. Hervé Tindiller a pris la direction du pôle enfance et parentalité, Mme Aude Riehm-Wicky lui succédant comme chef de service du Clair Foyer. Mme Roxane Thomann a pris la direction du pôle hébergement et inclusion.

L'axe Amélioration et qualité

Pour l'axe amélioration et qualité, le travail avec Benoît Perez s'est poursuivi. La refonte du rapport d'activité pour en faire un outil de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre du projet associatif a été renforcée. Cela est particulièrement visible dans la partie du rapport concernant les CHRS. Au fil des pages de ce rapport se déploie une analyse fine de l'activité, sa problématisation dans une description synthétique des enjeux, ainsi qu'une mise en perspectives de ces derniers.

Je voudrais ici exprimer notre gratitude à Benoît Perez pour son précieux concours à notre projet associatif et à sa mise en œuvre. Le secteur médico-social se complexifie d'une technicité parfois opaque. L'apport d'un expert en politique sociale, non seulement auprès des équipes, mais aussi auprès de la direction et de la gouvernance de l'association est devenu indispensable. Évoquant la qualité du travail accompli, je ne voudrais pas manquer l'occasion d'exprimer ma gratitude à celles et ceux qui ont contribué sur le terrain, au quotidien, à la mise en œuvre de la mission du Home Protestant. Que chacun, la direction, les cadres, les équipes de terrain, celles en charge du travail éducatif, celles assurant une fonction support, sans oublier les nombreux partenaires associatifs ou institutionnels, reçoivent ici l'expression de ma profonde gratitude. Sans vous, cette solidarité concrète et quotidienne, qui se réalise dans l'accueil inconditionnel et dans l'accompagnement de femmes et d'enfants en précarité, cette solidarité qui dit la dignité que la République veut reconnaître à chaque personne et à chaque citoyen, ne serait pas possible. Soyez-en vivement remerciés.

L'axe Développement de nouveaux services

Le développement de nouveaux services s'est concrétisé en 2021 par la création, en partenariat avec le bailleur social Vilogia, d'un dispositif AVDL, c'est-à-dire d'un Accompagnement Vers et Dans le Logement. Il s'agit notamment de sécuriser et de stabiliser dans le logement, des personnes confrontées à des difficultés ponctuelles et qui de ce fait pourraient être exposées à une procédure d'expulsion. Ce dispositif porte le beau nom UN P.A.S VERS TOI'T. Vous en lirez le narratif dans le rapport d'activité.

Le projet de création d'une pension de famille de 29 places pour femmes vieillissantes nous a valu quelques sueurs. Alors que nous répondions explicitement à un appel à projet de l'État, notre proposition, au bout d'une démarche concertée avec la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), a fait l'objet d'un avis défavorable de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS). Après quatre mois de négociations, le Secrétaire Général de la préfecture, appréciant la pertinence de notre projet, a finalement pu obtenir l'accord du ministère pour notre projet. Le

lancement de la construction de ce bâtiment situé au Neuhof village pourra donc s'envisager prochainement.

Par ailleurs, un projet d'extension de l'Accueil de jour Femmes de Paroles est en cours. En effet, ce lieu qui vise à offrir un accueil pour femmes afin de rompre avec leur isolement, de favoriser la reconquête de leur dignité et ainsi retrouver une "confiance en soi" s'avère trop exigü, à la fois en raison de son importante affluence que de la nécessité de préserver une certaine distanciation sanitaire. Un beau projet d'extension est engagé avec une véranda pour élargir l'espace d'accueil, et la reconstruction de la maison attenante qui permettra de développer les services aux personnes accueillies, de même que la qualité de cet accueil. C'est l'occasion pour moi d'exprimer ma gratitude à Jean Werlen, adjoint au Maire, qui a grandement facilité et fluidifié cette opération. En quelques jours, la décision d'octroyer au Home Protestant l'usage de ce bâtiment a été prise.

L'axe Patrimonial

Pour l'axe patrimonial, il me faut vous rendre compte de deux projets. Un premier concerne la rue des Foulons. Le Home a réalisé un important travail de réhabilitation des bâtiments accueillant la résidence sociale. Plus de 250 000 € sont engagés pour à la fois sécuriser les bâtiments et humaniser les conditions d'accueil des résidents. J'exprime ici notre profonde gratitude à Paul Buret, qui conduit bénévolement ces chantiers pour le Home, mettant à notre service une expertise et une réactivité rares, ainsi que le bénéfice de son réseau de professionnels du bâtiment d'une grande fiabilité.

Le second projet concerne le déménagement de l'activité déployée dans le site historique du Home Protestant situé rue de l'Ail. Il n'est plus un secret que ce bâtiment est vieillissant et qu'aujourd'hui le déménagement de l'activité revêt un caractère d'urgence. Le travail sur l'identification de foncier pour accueillir ce nouveau site s'est accéléré. Plusieurs options nous ont été proposées, dont une très intéressante située à 5 minutes à pied de notre implantation Rue de l'Abbé Lemire. C'est vous dire combien elle nous intéresse. Je pensais être en mesure d'exprimer notre gratitude à la ville de Strasbourg et à Jean Werlen pour l'exceptionnelle opportunité qui nous est proposée. Malheureusement, cette offre n'est pas actée à ce jour. Toujours est-il que nous travaillons à la perspective de construire un bâtiment ayant vocation à accueillir l'activité du CHRS rue de l'Ail, comprenant notamment une trentaine d'appartements pour humaniser encore plus l'accueil des femmes avec enfants que nous prodiguons, mais aussi une seconde micro-crèche, les services supports (le siège) aujourd'hui à l'étroit Rue de l'Abbé Lemire. Je demeure confiant que ce projet va se concrétiser très prochainement.

L'axe Gouvernance associative

S'agissant de la gouvernance associative, je voudrais principalement mentionner le travail du Conseil d'administration pour la révision des statuts afin de les adapter à l'évolution du Home Protestant. Cette révision comporte plusieurs aspects. Elle élargit le Conseil d'administration à potentiellement 12 personnes. Elle crée un bureau et lui octroie des compétences. Elle règle un problème administratif en modifiant le nom de l'association. En effet, formellement, deux structures

juridiques, d'une part l'association « mère », que nous appelons RUP (car étant reconnue d'utilité publique) et d'autre part l'association « fille » qui porte l'action sociale, portaient le même nom. Dorénavant, l'association « fille » sera enregistrée au Tribunal administratif sous le nom « Home Protestant – Femmes de Paroles ».

Pourquoi Femmes de Paroles et pas Clair Foyer ou Regain ? L'accueil de chacun de ces projets a été l'occasion d'une évolution du Home Protestant, et l'a enrichi. Le Clair Foyer a étendu le secteur d'activité à l'aide social à l'enfance. Regain a amené à introduire l'hébergement éclaté dans nos CHRS. L'accueil des activités de Femmes de Paroles se situe sur un autre plan ; non pas organisationnel ou relatif à un champ de compétence, mais sur un plan philosophique. Femmes de Paroles nous a apporté une philosophie de l'accueil inconditionnel, nous enseignant combien l'accueil devait être primordial et premier. Pour certaines femmes, cet accueil premier, représente la reconnaissance d'une dignité. Or c'est souvent ce regard, cette reconnaissance qui s'avère capable de déclencher une volonté de s'insérer dans la société. En choisissant ce nom, le Conseil d'administration a voulu honorer cette philosophie de l'accueil, et celle à qui nous la devons, Yvette Demerlé.

Concrètement, nous continuerons à parler du Home Protestant, en globalisant ainsi nos deux structures administratives. Les nouveaux statuts fixent également une limite d'âge pour candidater au Conseil d'administration. C'est dire que le renouvellement du CA continuera de s'écrire. Cette année, compte tenu de l'extension à 12 membres, le renouvellement s'effectue plutôt par adjonction. Nous poursuivrons le rajeunissement l'an prochain. Que celles et ceux qui ont accueilli favorablement l'appel que je leur ai adressé pour rejoindre le Conseil d'administration reçoivent ici l'expression de notre gratitude. L'âge moyen du Conseil d'administration va, sous réserve de la délibération à venir, rester à 57 ans.

Remerciements

Je voudrais clore ce rapport moral en renouvelant l'expression de ma profonde gratitude ainsi que celle de l'association à l'ensemble des employés, des bénévoles du Home Protestant, qui au quotidien accueillent la détresse et les espérances des femmes qui s'adressent à nous, et qui par un accompagnement de qualité leur permettent de recouvrir une vie personnelle et sociale digne. Que celles et ceux qui rendent concrète la mission d'accueil, d'accompagnement, d'hébergement et d'insertion sociale que veut assurer notre association, qui ainsi attestent aux plus démunis un témoignage d'espérance essentiel à notre humanité, reçoivent ici l'expression de ma vive reconnaissance. Ensemble, vous offrez aux femmes et enfants que nous accueillons l'opportunité de reconquérir leur estime de soi, la confiance en leur avenir et ainsi favorisez la reconquête de leur autonomie sociale.

Je termine en encourageant les membres de l'association à lire ce rapport afin de mesurer le précieux concours dont bénéficie le Home Protestant dans l'accomplissement de sa mission de la part de nombreux partenaires et associations. Qu'ils soient vivement remerciés. Ils contribuent de manière significative à l'ambition qui est la nôtre d'un accueil et d'un accompagnement de la personne prenant en compte autant que possible la globalité de sa situation.

J'en reste là et vous remercie pour votre écoute

INTRODUCTION

I. Activité générale du Home protestant en 2021

L'année 2021 a connu une poursuite du projet associatif et stratégique du Home dans sa déclinaison opérationnelle.

Des négociations ont notamment été menées auprès de nos deux principaux partenaires institutionnels et financiers que sont la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) et les services de l'Etat (DDETS) afin de pouvoir créer deux directions de pôle : l'une dédiée à un pôle « inclusion sociale » et l'autre à un pôle « enfance parentalité ». Les négociations ayant été fructueuses, et nous ne serons trop en remercier nos partenaires, un travail a ainsi été entamé, en fin de l'année 2021, pour préparer le recrutement et l'intégration de ces nouvelles fonctions au sein du Home.

Dans la même dynamique, une anticipation du départ et du remplacement de Régine Kessouri a également fait l'objet de la formalisation d'une fiche de poste et d'une préparation d'un processus de recrutement qui se poursuivra sur l'année 2022.

Concernant le fonctionnement du Home Protestant, il est encore à relever l'arrivée de Hervé Tindiller au poste de chef de service du Clair Foyer en août 2020. Il a officié de nombreuses années en tant qu'éducateur spécialisé puis de chef de service du CHRS sur le site de la rue de l'Ail. Souhaitant évoluer dans ses fonctions, et après un processus de recrutement, il a été retenu sur le poste de chef de service du FAE Le Clair Foyer. Il a mené, durant une grande partie de l'année 2021, un travail important pour consolider le projet éducatif du Clair Foyer.

L'année 2021 a aussi été marquée par l'animation d'un séminaire avec l'ensemble de l'équipe du Home dans l'objectif de pouvoir finaliser le projet associatif du Home de manière participative et dynamique. Ce séminaire a permis d'ajuster le contenu du projet et de l'adapter de manière encore plus fine aux besoins des équipes.

Dans le cadre de la modernisation du Home, axe fort de son projet stratégique, l'année 2021 a aussi été consacrée au travail sur la maquette du futur site internet de l'association. Ce travail devant aboutir à une mise en ligne du site au courant de l'année 2022.

En termes de stabilisation et de l'accroissement des services, il est encore à relever le développement du service d'hébergement d'urgence avec la création de 40 places fin 2020.

L'ouverture de l'Accueil de jour 4 jours par semaine a également été maintenu depuis le mois de mars 2020 avec une proposition de repas à midi pour les personnes sans domicile fixe.

Le Home Protestant a, tout au long de l'année 2021, essayé de traduire de manière constante et de manière concrète le contenu de son projet stratégique : « faire ce que l'on dit » est une maxime qui pourrait résumer la philosophie du Home durant l'année 2021. Il nous revient maintenant d'écrire ce que nous avons fait durant cette année, encore marquée, rappelons-le par une pandémie qui a affecté notre organisation, mais que nous avons su dépasser grâce à la mobilisation de chacune et de chacun.

L'année 2021 est, en tout état de cause, une année marquée par la mise en pratique des réflexions amorcées durant l'année 2019 dans les projets d'établissement et en 2020 dans le cadre du projet associatif et du projet stratégique.

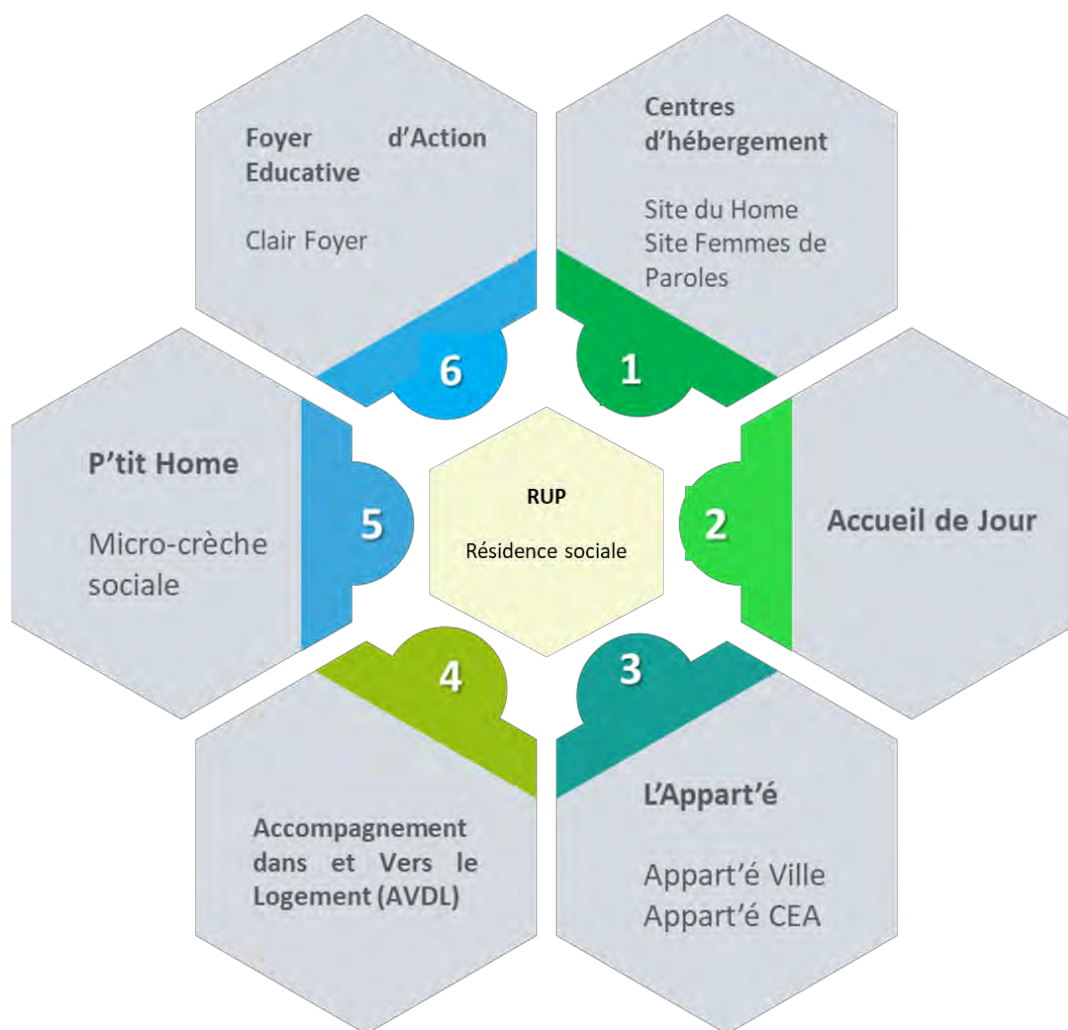
Il est à souligner que le passage à une étape opérationnelle du projet s'inscrit dans la mobilisation des forces vives de l'association (administrateurs et salariés), dans un lien étroit avec nos partenaires (Etat, CEA, Ville de Strasbourg, CCAS, Vilogia, association Jeep), mais également avec le support d'experts dans leur domaine (cabinet One RH pour les ressources humaines, Cabinet Aléis Conseil pour la stratégie et l'ingénierie sociale).

Les perspectives pour 2022

- Vers un nouvel organigramme (recrutement de deux directions de pôle).
- Gestion du départ de la direction du Home Protestant (recrutement d'une direction générale).
- Poursuite de la recherche d'un site pour déménager l'établissement rue de l'Ail pour un meilleur accompagnement des personnes et pour profiter de cette opportunité pour y intégrer l'administration et la direction (services supports).
- Projet de création d'une pension de famille et d'une micro-crèche.



Les services du Home Protestant en 2021



Le Home Protestant se divise en deux associations complémentaires : une association dédiée à la gestion des activités sociales et une association dédiée à la gestion patrimoniale et immobilière dite association « RUP » (Reconnue d'Utilité Publique). L'association RUP gère une résidence sociale et des mesures FSL en plus de son activité immobilière.

BILAN DE L'ANNEE 2021

II. Vie des établissements et services

Partie 1 – Le pôle inclusion sociale



Pexels ® photo libre de droit

1. Qu'est-ce que l'inclusion sociale ?

« L'inclusion est l'action d'inclure quelque chose dans un tout ainsi que le résultat de cette action ».

La notion d'inclusion sociale a été utilisée par le sociologue allemand Niklas Luhmann (1927-1998) pour caractériser les rapports entre les individus et les systèmes sociaux. « L'inclusion sociale est considérée comme le contraire de l'exclusion sociale. Elle concerne les secteurs économiques, sociaux, culturels et politiques de la société ».

La commission européenne donne une définition de l'inclusion active en écrivant que « l'inclusion active consiste à permettre à chaque citoyen, y compris aux plus défavorisés, de participer pleinement à la société, et notamment d'exercer un emploi ».

2. Présentation générale des établissements et services du pôle

2.1 L'Accueil de jour

L'accueil de Jour Femmes de Paroles se donne comme mission toute particulière de rompre l'isolement. Le principal objectif étant d'aider les femmes accueillies à préserver ou à reconquérir leur dignité et retrouver une "confiance en soi". C'est ainsi que ces femmes pourront apprendre à redevenir actrices de leur vie et recouvrir une place dans la société. L'accueil de Jour essaie de répondre au maximum aux besoins de chacune dans une dimension collective. La vie en groupe prédomine dans ce lieu et passe par le respect de l'autre et du lieu lui-même, permettant à chaque femme accueillie de s'y sentir bien. L'accueil est convivial, dans un lieu chaleureux et vivant. Les personnes doivent également pouvoir y retrouver un espace accueillant, notamment pour des femmes en situation de grande précarité, à la rue, qui recherchent avant tout un lieu où elles peuvent se poser ou se reposer.

L'accueil de Jour permet à chacune de s'exprimer dans la mesure de ses capacités et de ses désirs. Tout au long des ouvertures, les temps d'échanges sont nombreux, qu'ils soient informels ou organisés. Ils permettent aux femmes, seules ou mères de famille, de se rencontrer. Ces échanges dévoilent des besoins, des attentes, mais aussi des temps de partage, où elles peuvent échanger des connaissances et des savoir-faire. Ils sont, pour chacune, l'opportunité d'exister et d'exprimer ce qu'elles souhaitent, mais également l'occasion d'aborder l'actualité, de s'informer. Les temps d'accueil sont riches d'échanges entre les personnes, qui ont souvent besoin d'être soutenues pour s'exprimer. L'équipe tient un très grand rôle dans l'expression de chacune en collectivité.

Sur l'année 2021 la transversalité entre l'Accueil de jour et l'hébergement Femmes de Paroles a encore été renforcée. Il a aussi été mis en avant le souhait d'étayer le contenu des diagnostics individuels des personnes accueillies dans une logique d'amélioration des

analyses sociales vers le SIAO. C'est ainsi que l'équipe de l'Accueil de jour propose aux personnes accueillies au sein de l'hébergement de Femmes de Paroles (places 115), de rencontrer un travailleur social pour faire un diagnostic et établir une demande d'hébergement en fonction des besoins de la personne.

2.2 Les Centres d'hébergement

Il est à mettre en avant, au niveau du CHRS, que les deux sites (Femmes de Paroles et Home) sont considérés administrativement comme un seul et même établissement. Cependant, des particularités importantes sont à relever. Si administrativement, le Home est bien un seul établissement, dans la réalité du fonctionnement et au regard de la typologie des personnes accueillies, nous pouvons mettre en avant l'existence de deux services au sein de cet établissement :

- Le service Femmes de Paroles situé 7 rue de l'abbé Lemire à Strasbourg
- Le service du Home situé 7 rue de l'Ail à Strasbourg

De plus, il semble nécessaire de préciser que les centres d'hébergement ne proposent pas, en leur sein, uniquement des places de CHRS, mais également des places de stabilisation, des places d'hébergement d'urgence et d'extrême urgence (ou mise à l'abri) pour femmes victimes de violence. En complément à la prise en charge en collectif, l'association accueille aussi, depuis 2017, des personnes en appartement dans le cadre d'une prise en charge en CHRS, de stabilisation ou en logements d'insertion. Il est ainsi indispensable d'appréhender cette réalité institutionnelle et d'intégrer ces modalités fonctionnelles pour comprendre l'organisation du Home Protestant, qui n'est pas, et de loin, une organisation monolithique.

Durant l'année 2020, un travail a ainsi été mis en place pour mieux définir le Home Protestant. Il a ainsi été décidé de définir le Home Protestant comme un dispositif d'inclusion sociale destiné aux femmes en précarité et/ou victime de violences dont l'objectif est de mettre en place une réponse en termes de mise à l'abri (hébergement, restauration), d'accompagnement social et éducatif (accès et maintien des droits, écoute et restauration de la confiance en soi, socialisation, accompagnement vers le logement, accompagnement à la reprise d'une activité, orientation vers des services spécialisés) de parentalité et de petite enfance (accueil petite enfance, travail sur le maintien et le développement des capacités parentales), d'orientation pour des soins psychologiques.

2.3 L'Apparté

Le service de L'Apparté est un dispositif d'hébergement d'urgence temporaire, créé en octobre 2017. Le public accueilli concerne les femmes enceintes, des mères (isolées ou en couple), avec au moins un enfant de moins de 3 ans, relevant du droit commun et de l'aide

sociale à l'enfance (ASE). Le travail d'accompagnement des familles commence par un accueil dans un logement et permet d'établir un diagnostic en vue d'une orientation au niveau du SIAO. Un réel travail de partenariat avec le SAIO nous permet de répondre aux besoins des familles et proposer des solutions d'hébergement ou de logement plus pérennes.

Fort de cette expérience, le Home a souhaité élargir cette proposition et a répondu l'appel à projet de la Ville de Strasbourg qui a permis d'augmenter le dispositif de 40 places.

2.4 La crèche Ptit'Home

Ce lieu d'accueil s'adresse à un public en difficulté sociale, confronté à l'isolement, dont les conditions d'hébergement sont précaires. Il propose un mode de garde suffisamment souple et adapté aux besoins spécifiques du public accueilli et permet aux parents de s'impliquer dans la vie de la structure (temps passé avec l'enfant, ateliers cuisine deux jours dans la semaine, sorties...). Il offre un environnement sécurisant où l'enfant peut s'épanouir, être stimulé dans ses apprentissages et s'ouvrir à la découverte de l'autre.

Les objectifs de prise en charge, en raison du public accueilli dépassent la simple prise en charge des enfants, sont de :

- Proposer aux enfants et aux parents qui traversent les situations décrites ci-dessus un espace et un temps pour renforcer le sentiment de sécurité
- Lutter contre l'isolement, favoriser les solidarités et les liens sociaux
- Contribuer au développement des potentialités de chacun (enfants, parents, professionnels).

2.5 Le Projet d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) : UN P.A.S VERS TOI'T

Le projet vise à rendre de façon efficiente, l'accueil des publics fragiles et précarisés vers le logement social, pérenne, et leur permettre de se maintenir durablement, en bénéficiant d'un accompagnement le plus personnalisé possible qui réponde aux besoins de la personne.

L'enjeu est de replacer le ménage au centre de son projet, et d'être sur l'axe du « faire avec » et du « aller vers » plutôt que « le faire à la place de ». Il doit permettre au ménage de se repositionner dans son parcours logement et de retrouver une capacité d'agir sur sa vie et son environnement. Nous partons des besoins des ménages en respectant les rythmes de chacun, dans un souci d'éthique, dans un cadre sécurisant.

Accompagner et consolider les acquis du ménage vers le logement doit être un levier préventif aux risques de ruptures de trajectoires.

Dans le cadre de la gestion locative adaptée, l'association Home Protestant accompagne vers le logement des candidatures de publics prioritaires ACD (Accord Collectif Départemental).

Le projet assure également la mise en œuvre d'accompagnement social lié au maintien pour les ménages menacés d'expulsion ou tout autre locataire présentant des difficultés à se maintenir dans son logement.

Afin que Vilogia réponde le plus efficacement à ses obligations de relogement des publics prioritaires, un réel partenariat, une coordination et un travail de confiance, est mis en place pour une bonne conduite du projet. Le projet répond également aux besoins de lutte contre l'isolement et aux difficultés socio-économiques du ménage présentant un déficit d'autonomie. L'intérêt étant de favoriser l'inclusion sociale des ménages en y intégrant la notion de mixité sociale et intergénérationnelle.

3. L'activité des établissements et des services sur l'année 2021

3.1 Le centre d'hébergement et de réinsertion sociale

Dans ce chapitre est présenté le centre d'hébergement et de réinsertion sociale du Home Protestant. Le Centre se divise en deux sites qui présentent chacun leur particularité :

- Le site de Femmes de Paroles (rue de l'Abbé Lemire)
- Le site du Home (rue de l'ail)

▪ La mission

Selon l'article 345-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles la mission des CHRS est « *d'héberger, en vue de leur insertion ou de leur réinsertion sociale et professionnelle, des personnes qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.*

▪ Le financement

L'établissement fonctionne principalement grâce aux dotations de l'Etat (BOP¹ 177), aux subventions de la ville, de l'Eurométropole, mais également grâce aux recettes générées par la participation des personnes hébergées, participation financière proportionnelle à leurs ressources.

¹ Budget Opérationnel de Programme

Femmes de Paroles

■ Présentation

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Urgence Femmes de Paroles est l'un des sites d'activité de l'Association Home Protestant.

Le CHRS fonctionne 24h/24 et 7j/7. Ce fonctionnement est rendu possible par la présence des travailleurs sociaux et des veilleurs de nuits qui se relaient chaque jour. Il permet aux femmes hébergées d'habiter dans un cadre sécurisant avec la possibilité de solliciter un professionnel selon leurs besoins.

Situé à proximité de la station de tram « Montagne verte » au 7 rue de l'Abbé Lemire à Strasbourg, il permet l'accueil des femmes seules de plus de 18 ans ayant besoin d'un hébergement. Ce bâtiment abrite aussi les services administratifs de l'association, l'Accueil de jour Femmes de Paroles. Il est composé de deux étages. Au rez-de-chaussée, on y trouve le salon/salle à manger avec un coin cuisine et un salon équipé d'un téléviseur et d'une bibliothèque, la cuisine collective, la buanderie, le bureau de permanence et d'accueil ainsi que le bureau des travailleurs sociaux et de la cheffe de service.

Le 1^{er} étage est réservé essentiellement aux places d'urgence. D'un côté il y a les bureaux de la direction de l'administration et de la comptabilité puis les chambres doubles d'urgences avec un espace sanitaire commun. Un bureau d'entretien situé aussi au 1^{er} étage offre la possibilité d'effectuer les entretiens avec les personnes accueillies.

Au 2^{ème} étage, nous avons les places d'insertions en chambre seule ou double équipée d'une salle de bain et d'un coin cuisine.

Enfin, une belle terrasse avec jardin est mise à disposition pour profiter des moments en collectivités à l'extérieur et à l'abri des regards.

En termes de services hôtelier, un petit-déjeuner est mis à disposition dans la salle commune tous les matins de 6h à 10h. Chaque soir, les femmes peuvent bénéficier d'un repas préparé par deux d'entre elles avec l'accompagnement des maitresses de maison pour l'élaboration et la confection des repas en cuisine collective.

Description du nombre de places :

4 places de stabilisation, 30 places en CHRS urgence, 1 place FVV ville ² , 2 places en logement d'insertion

Dans le collectif : 15places insertion, 8 places en 115, 1 place FVV ville et 4 stabilisation

En appartement : 7 places CHRS Insertion
--

² Place gérée par l'Appart'é

▪ L'équipe du site Femmes de Paroles

Une équipe de professionnels au service du public accueilli :

Diabou DIATTA Cheffe de service	
Khatbiha	Maîtresse de maison
Mamadou	Veilleur de nuit
Ahmet	Veilleur de nuit
Charlotte	Conseillère en Économie Sociale et Familiale
Valentin	Éducateur spécialisé
Christelle	Aide - maitresse de maison
Olivier	Veilleur de nuit
Hicham	Veilleur de nuit
Aline	Conseillère en Économie Sociale et Familiale
Nawal	Travailleur social
Manon	Conseillère en Économie Sociale et Familiale
Leila	Éducatrice spécialisée
Pauline	Assistante sociale

▪ Le public accueilli

La spécificité de ce site est dans son mode d'accueil, d'hébergement et son accompagnement. En effet selon les dispositifs (Places 115, stabilisation ou CHRS), les durées d'hébergements sont variables. Cette flexibilité permet d'adapter les durées de prise en charge en fonction des besoins et des capacités des personnes.

Nous proposons des hébergements sur des places d'urgence d'une durée de deux semaines avec la possibilité d'un renouvellement selon les situations. Les durées sont plus longues pour les places de stabilisation dites pauses, de l'hébergement d'insertion (en collectif ou en appartements) et des logements d'insertion.

Les femmes que nous accueillons connaissent toutes dans leur parcours de vie un moment de rupture. Le cumul de problématiques pour lesquelles elles ne parviennent pas, par elles-mêmes, à trouver des solutions les incite à se tourner vers des structures comme la nôtre. Les principales problématiques rencontrées sont :

- Les violences conjugales et/ou intrafamiliales.
- Les situations d'addiction (substances psychoactives illégales, médicaments, alcool).
- Les situations de prostitution.
- Les troubles d'origine psychiatrique ou de comportement.
- Les situations administratives précaires ou situation irrégulière.
- Les situations de grande précarité et d'errance.

La plupart de ces situations résulte d'importants psycho traumatismes qui fragilisent les femmes accueillies et rendent parfois difficile la prise en charge et la cohabitation au sein d'un même établissement. Aussi afin de maintenir un certain équilibre au sein de la structure, nous veillons lors des entretiens de préadmission à prendre en compte la situation de la personne, mais aussi sa capacité à s'accommoder à la vie en collectivité.

▪ Fonctionnement général du service et modalités d'accompagnement

L'admission sur le site Femmes de Paroles donne lieu à une demande d'Aide Sociale à l'Hébergement (s'il s'agit de CHRS par pour les autres dispositifs d'hébergement) à transmise à la DDETS³. Cette demande précise les axes de travail retenus avec la personne accueillie et l'éducateur référent.

Conformément à la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, dès son admission, la personne se voit remettre un livret d'accueil où figure le règlement de fonctionnement. Dans les 15 jours qui suivent l'accueil elle est invitée à signer un contrat de séjour, stipulant ses droits et devoirs et les modalités de son accompagnement. Pour une première admission, nous proposons une durée de six mois. Le contrat est signé avec le référent, la cheffe de service et la personne accueillie.

La contractualisation comme engagement réciproque est importante pour ces femmes, puisqu'elle permet de définir leurs besoins et leurs attentes, mais aussi un projet.

Ce contrat d'accompagnement structure le processus d'insertion et lui confère un cadre. La contractualisation implique l'acceptation d'un accompagnement social global par un travailleur social (réfèrent) qui peut aider la personne à entreprendre plusieurs démarches comme une demande de logement, des rendez-vous relatifs à la santé, la gestion du budget, la programmation de cours de français ou des activités de loisirs...

Le référent propose un entretien hebdomadaire qui permet d'accompagner la personne dans ses démarches et vérifier l'avancée des démarches.

Focus sur L'accueil des femmes victimes de violences (FVV) dans le collectif

Dans le cadre de l'accompagnement des femmes victimes de violence, deux places sont réservées à leur hébergement, mais il arrive souvent que des places d'urgence 115 soient mobilisées en complément pour accueillir ces personnes.

Une place est dédiée au dispositif Ville (L'Appart'é et l'autre au 115).

Trois femmes ont été accueillies sur cette place durant l'année 2021.

En ce qui concerne la place 115, l'accueil est réalisé dans le cadre de la mise à l'abri, possible à tout moment de la journée avec orientation exclusive via le SIAO.

³ Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité (service de l'Etat).

Les femmes orientées présentent souvent des situations administratives qualifiées de droits incomplets ou fragiles d'un point de vue financiers et/ou administratifs (titre de séjour précaire) ce qui complique d'autant plus leur réorientation vers un dispositif pérenne.

L'accueil dans le cadre de cet hébergement collectif permet :

- De participer à des temps collectifs (ateliers, repas, participation à la vie de la maison),
- De rencontrer et d'échanger avec d'autres femmes et rompre tout doucement avec leur isolement,
- De renouer un lien de confiance.

Si en majorité les femmes déposent plainte, cette condition n'est pas systématique, ni une obligation pour pouvoir être hébergée. Le sujet est par contre abordé, afin de les accompagner au mieux dans leurs demandes judiciaires (compléments de dépôts de plaintes, procédure de divorce...).

En majorité, ces femmes arrivent dans notre service et ce quel que soit leur âge dans une situation d'emprise, d'hypervigilance, de déni de leurs situations ou de la violence qu'elles ont subie. La violence subie génère par ailleurs chez ses femmes un fonctionnement cyclique allant de la dépression et quelques fois jusqu'à la consommation de stupéfiants ou d'alcool.

Notre accompagnement consiste, dans un premier temps, à les apaiser et à leur procurer une sécurité. Ensuite, il a pour objectif, dans un deuxième temps, de les rendre attentives et leur expliquer le mécanisme cyclique à la base de leurs émotions. Pour poursuivre ce travail, nous leur suggérons un suivi psychologique afin d'essayer de défaire ce cycle d'emprise. Toutes ne sont pas prêtes à entamer ce travail. La situation peut s'avérer d'autant plus que la situation vécue génère des dérives addictives et des phénomènes psycho-émotionnels difficiles.

▪ Suivi de l'activité

En 2021, sur les 23 places que nous comptons dans le collectif (15 places insertion et 8 places d'hébergement d'urgence) nous avons pour objectif la réalisation de 8395 nuitées. 8355 nuitées ont été réalisées ce qui correspond à un taux d'occupation de 99.52 %.

L'hébergement d'insertion

Collectif- insertion (15 places)	Jan	fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	jul.	Août	Sept	oct.	nov.	déc.	total
Nombre de journées	31	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31	365
Nombre de places	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Nombre de journées à réaliser	465	420	465	450	465	450	465	465	450	465	450	465	5475
Nombre de journées réalisées	310	348	420	420	402	393	412	422	353	343	369	403	4595
Taux d'occupation	67%	83%	90%	93%	86%	87%	89%	94%	78%	76%	79%	90%	83%

Le taux de 83 % d'occupation se justifie par le cumul d'un ensemble de facteurs : nouvelles périodes de pandémie, refus d'orientation, traitements intensifs et répétés liés à la prévention de réinfections aux punaises de lits (qui est par ailleurs, pour une structure comme la nôtre, un nouveau et véritable fléau).

Il est à souligner que la majorité des hébergées sont âgées de 25 à 60 ans, bien que nous constatons une augmentation du nombre de jeunes femmes accueillies, âgées de 18 à 25 ans. En hébergement d'insertion collectif, cette classe d'âge représentait 30% de nos effectifs cette année.

Ces jeunes femmes sont soit sortantes de placement d'aide sociale à l'enfance et nous sont orientées car elles se retrouvent sans solution dès leur majorité arrivée, soit en rupture familiale.

Malheureusement, il leur est souvent difficile de trouver leur place au milieu de femmes parfois bien plus âgées qu'elles. Certaines ont également du mal à s'accommoder de notre règlement de fonctionnement qu'elles estiment souvent trop « contraignant » pour leur âge : participation aux tâches ménagères, horaires de retour etc. Les jeunes qui parviennent à se maintenir sont souvent celles pour lesquelles le collectif s'avère rassurant et répond à un réel besoin d'être entourées.

En hébergement diffus

CHRS éclaté

CHRS éclaté	Jan	fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	juil.	Août	Sept	oct.	nov.	déc.	total
Nombre de journées	31	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31	365
Nombre de places	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Nombre de journées à réaliser	217	196	217	210	217	210	217	217	210	217	210	217	2555
Nombre de journées réalisées	248	224	248	219	244	240	248	248	240	248	240	248	2895
Taux d'occupation (%)	100	100	100	91.25	98.4	100	100	100	100	100	100	100	99.1%

La situation administrative et économique des hébergées orientées vers des appartements éclatés est généralement plus stable : 8 femmes en ont bénéficié en 2021. Il s'agit la plupart du temps de femmes qui sont passées par le collectif et qui ne se sentent pas prêtes à sortir directement vers un logement autonome. L'hébergement éclaté représente donc un hébergement intermédiaire, qui permet à la personne de continuer à bénéficier d'un accompagnement social et donc d'être rassurées, mais également de consolider des points de fragilité et de garantir au mieux les capacités d'habiter de la personne.

L'hébergement d'urgence

Collectif-urgence (8 places)	Jan	fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	juil.	Août	Sept	oct.	nov.	déc.	Total
Nombre de journées	31	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31	365
Nombre de places	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Nombre de journées à réaliser	248	224	248	240	248	240	248	248	240	248	240	248	2920

Nombre de journées réalisées	276	230	258	289	286	300	333	325	346	397	360	360	3760
Taux d'occupation (%)	111	102	104	120	115	125	134	135	144	160	150	145	128 %

251 femmes ont bénéficié de cet accueil.

Le taux d'occupation est de 128% pour une durée moyenne de séjour de 15 jours.

Pour rappel, les personnes hébergées en urgence étaient auparavant accueillies pour 3 à 4 nuitées. Cette durée de prise en charge a pris fin en mars 2020 lorsque le contexte sanitaire a amené les structures d'hébergement à maintenir les personnes hébergées sur les places d'urgence afin de limiter la propagation du virus.

Nous avons pu constater à cette occasion que certaines personnes, dont la situation stagnait depuis des mois voire des années, parvenaient petit à petit à avancer dans leurs démarches car elles n'avaient plus à se soucier de l'hébergement et étaient de ce fait plus disposées et disponibles pour faire évoluer leur situation.

Ce constat nous a amenés à questionner la durée de l'hébergement d'urgence. Un travail partenarial a été mené entre les associations et le SIAO pour redéfinir les modalités d'accueil sur les places d'urgence ; la durée d'accueil devant être suffisamment longue pour effectuer un diagnostic poussé de la situation et suffisamment courte pour ne pas trop pénaliser les personnes restées à la rue et qui étaient toujours dans l'attente d'un hébergement.

Nous n'avons pas encore assez de recul, mais cette durée de prise en charge semble bénéfique pour l'instant. En effet, elle laisse le temps à la personne accueillie en urgence de rencontrer nos collègues de l'Accueil de jour en charge des entretiens diagnostics avec le SIAO ou de reprendre contact avec leur référent.

Concernant les situations dites complexes certaines femmes ont du mal à se maintenir quinze jours en hébergement (de par leurs pathologies psychiatriques et leur trouble du comportement notamment), nous adaptons alors la durée d'accueil.

Pour éviter les ruptures de parcours, un relai a également été pensé entre les associations. Ainsi les personnes peuvent être orientées deux fois une semaine dans deux associations différentes. L'idée est de construire des accueils qui permettent de garantir une continuité dans la prise en charge.

À l'inverse, certaines hébergées orientées sur des places d'urgence sont en capacité de se maintenir en hébergement, mais sont dans l'incapacité totale de rentrer dans le roulement de l'urgence à savoir 3 nuitées. En effet, leurs fragilités sont telles qu'une seule nuit dans la rue et sans hébergement pourrait leur être fatale.

Dans ces cas-là, l'équipe fait le lien avec l'équipe de la veille sociale du SIAO afin de chercher des solutions qui permettent à la personne de passer directement d'un hébergement d'urgence à un hébergement plus pérenne.

L'hébergement de stabilisation appelées urgence pausée

Collectif urgence pausée (4 places)	Jan	fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	juil.	Août	Sept	Oct.	nov.	déc.	total
Nombre de journées	31	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31	365
Nombre de places	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Nombre de journées à réaliser	124	112	124	120	124	120	124	124	120	124	120	124	1460
Nombre de journées réalisées	124	112	124	120	118	115	68	87	90	83	79	64	1184
Taux d'occupation (%)	100	100	100	100	95	96	55	70	75	67	66	52	81%

Les places de stabilisation sont dénommées « urgence pausée » car elles permettent de proposer un hébergement plus stable pour une personne qui est en attente d'une solution plus pérenne ou lorsque son état de santé nécessite une protection (femmes sous addiction, femmes enceintes, ou ayant une proposition d'hébergement ou de logement plus pérenne à court terme).

Nous avons accueilli 6 femmes sur ce dispositif.

Il est à préciser qu'à partir de l'année 2021, et dans le but de faciliter les réorientations et donc de favoriser un roulement des hébergées sur les places de stabilisation, le SIAO a décidé de ne rendre accessible les places de stabilisation qu'aux femmes dites « de droit commun ».

Si nous comprenons les raisons de cette décision, celle-ci réduit encore les possibilités qui s'offrent aux personnes dites « aux droits incomplets » ce qui a pour effet de rendre leur situation encore plus incertaine.

Les logements d'insertion

Logement d'insertion	Jan	fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	juil.	Août	Sept	oct.	nov	déc	total
Nombre de journées	31	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31	365
Nombre de logement	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Nombre de journées à réaliser	62	56	62	60	62	60	62	62	60	62	60	62	730
Nombre de journées réalisées	62	56	62	54	61	60	62	62	60	62	60	62	723
Taux d'occupation (%)	100	100	100	90	98	100	100	100	100	100	100	100	99 %

Les logements d'insertion offrent la possibilité de se projeter vers un « chez soi ».

Trois femmes dans deux logements différents ont pu bénéficier de ce dispositif.

Ce tremplin entre le collectif et le logement autonome est rassurant pour les bénéficiaires, mais nous cumulons de longues prises en charge faute d'attribution de logement (les ressources faibles de ces femmes sont encore une fois un frein à l'accès au logement social) et du fait de problématiques de santé importantes (addictions sévères par exemple).

Dispositifs et mode d'accueil diversifiés : une plus-value dans la prise en charge

Les situations des personnes accueillies étant amenées à évoluer (obtention d'un titre de séjour, de fin grossesse, etc.), l'existence de différents dispositifs et modes d'accueil au sein de l'association permet de proposer aux hébergées une continuité de la prise en charge dans leur parcours.

Souvent, le passage par l'hébergement d'urgence a permis aux travailleurs sociaux de repérer des personnes éligibles à des hébergements plus pérennes mais ayant besoin d'un accompagnement social soutenu. En général, la période passée sur une place d'urgence a permis d'élaborer un diagnostic social après un temps d'observation (l'autonomie à travers les actes de la vie quotidienne et le comportement en collectivité).

Le passage en CHRS hébergement éclaté a permis aux femmes prêtes à quitter le collectif pour du diffus, de gagner en indépendance. Il s'agit d'un tremplin intéressant avant le logement autonome.

Il est aussi arrivé que la continuité de parcours a pu être proposée par le passage de l'hébergement à Femmes de Paroles vers le Home : ainsi une femme enceinte prise en charge au CHRS Femmes de Paroles a pu intégrer un appartement éclaté du CHRS HOME après son accouchement.

La diversité des dispositifs au sein du Home Protestant qui permet de proposer une continuité de parcours qui représente une véritable plus-value.

Cette continuité de parcours pourrait être mise en place de manière plus importante vis-à-vis des jeunes filles du Clair Foyer.

Les sorties en 2021

La plupart des femmes hébergées souhaite intégrer un logement autonome à leur sortie du CHRS. Le temps de prise en charge au sein de notre structure leur permet parfois de redéfinir leur projet ou de le confirmer. Un besoin de soutien au quotidien, une incapacité à maintenir son unité de vie propre et sécurisée, une nécessité à rester au sein d'un collectif nous amène à réajuster avec elles l'objectif défini lors de notre rencontre.

Néanmoins, la majorité du public sortant en 2021 intègre un logement social (6 sorties sur 16).

La demande de logement social, appuyée par l'instruction d'un ACD (Accord Collectif Départemental), met-en avant la capacité de la personne à vivre seule. L'ACD permet d'obtenir plus rapidement une proposition des bailleurs. Même s'il est à noter que le délai concernant les bénéficiaires des minimas sociaux peut être particulièrement long, des propositions sont faites aux femmes percevant un salaire. Nous ne notons aucune sortie en logement privé en 2021, ce constat s'explique par le prix élevé des logements à Strasbourg ou l'incapacité de notre public à proposer un garant physique à un propriétaire.

Les situations complexes

Certaines prises en charge dépassent largement la durée moyenne relevée.

La première raison reste celle des difficultés de santé psychique et/ou physiques. Démunis face à certaines problématiques et nous retrouvant face à des personnes qui refusent d'être soignées, nous devons faire face à des difficultés qui dépassent nos compétences. Quelque fois, il n'existe hélas aucun dispositif adapté au profil de la personne.

La deuxième raison est administrative. Certaines hébergées à leur entrée en CHRS, se voient obtenir un refus de renouvellement de leur titre de séjour ou une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF). L'équipe tente alors de travailler avec des avocats ou associations.

La situation peut s'avérer bien plus compliquée qu'elle ne devait l'être. Une sortie vers un logement est alors impossible et la prise en charge stagne.

Confrontés à des difficultés d'ordre médical, administratif ou politique, la nécessité d'avoir une approche pluridisciplinaire face à ce genre de profil reste une nécessité pour faire évoluer la situation et envisager une sortie la plus adaptée possible.

▪ Conclusion

Si la prise en charge en collectif de personnes en situation précaire nous semble toujours indispensable dans les réponses à apporter dans les dispositifs d'hébergement, nous devons être vigilants à la mixité sociale et aux situations des personnes accueillies.

Les problématiques liées à la santé sont, pour une structure non médicale comme la nôtre, sont compliquées à accompagner.

Les femmes qui présentent des difficultés importantes d'addictions, des dépendances à des produits ou à des médicaments, côtoient des femmes hébergées qui ont des pathologies lourdes : troubles psychiatriques ou parfois maladies invalidantes (cancer, handicaps, VIH, ...). Notre équipe ne dispose pas d'infirmières, de psychologues ou d'autre personnel médical et paramédical pouvant prendre en charge ou apporter un regard disciplinaire (bien qu'un travail avec le Centre Médico-Psychologique et l'antenne mobile Précarité Psychiatrie apporte un soutien et un soulagement, autant aux personnes accompagnées, qu'à l'équipe).

Nous pouvons également, héberger des femmes dont les situations administratives semblent insolubles. Les problèmes de régularisation et d'accès aux droits, liés à des problématiques personnelles (violences conjugales, migration, asile,) provoquent des situations de blocage durables entre deux statuts.

Ce qui n'est pas sans créer de profondes souffrances pour les personnes concernées.

Enfin, nous constatons des difficultés avec le jeune public, notamment un public issu de l'aide sociale à l'enfance. Ces jeunes femmes ont vécu des traumatismes à répétition et sont souvent dans une colère difficile à contenir. Il est difficile voire parfois impossible d'arriver à les stabiliser.

Le Home

■ Présentation

Au numéro 7 de la rue de l'ail, se trouve le bâtiment « historique » Home Protestant. Le Home compte aujourd'hui dans le collectif.

- 33 places de stabilisation (dont 2 chambres destinées à l'extrême urgence)
- 21 places en CHRS collectif
- 24 personnes (femmes avec enfants) en appartements éclatés dans le cadre du CHRS et 18 personnes en logement d'insertion.

Le Home est ouvert 24/24h 365 jours par an. Ce fonctionnement est rendu possible par la présence continue de professionnels, offrant ainsi un cadre rassurant pour des femmes au parcours éprouvant, bien souvent marqué par l'insécurité, la peur ou la fuite.

Tous les dispositifs du Home s'inscrivent dans une dynamique d'hébergement temporaire et ont pour but d'accompagner les personnes pour qu'elle retrouve de la stabilité, un équilibre familial et une autonomie, notamment en construisant avec chacune d'entre elles un projet personnalisé.

Notre travail consiste ainsi à accueillir et à accompagner : l'hébergement au Home va de pair avec un accompagnement social.

Notons encore que toutes les personnes accueillies sur le site sont orientées par le biais du SIAO. Aucune demande directe d'hébergement n'est étudiée.

■ L'équipe du site Home Protestant

Après une saison 2020/ début 2021 assez dense en changements (changement de chef de service à 2 reprises, congé maternité, absences longues covid, recrutement suite au développement du Projet Ville) 2021 a plutôt été empreinte de stabilité au niveau de l'équipe.

Aujourd'hui, l'accueil et l'accompagnement des dames sont assurés par :

Cynthia MEYER– Cheffe de service	
Fatim	Travailleuse Sociale
Maïlys	Éducatrice Spécialisée
Michelle	Agent d'entretien
Pascal	Maître de Maison
Mouhamadou	Veilleur de Nuit
Christelle	Éducatrice de Jeunes Enfants
Charles	Veilleur de Nuit
Charlène	Conseillère en Économie Sociale et Familiale
Anne-Sophie	Éducatrice Spécialisée
Hicham –	Veilleur de Nuit
Marie-Christine	Éducatrice de Jeunes Enfants
Samuel	Éducateur Spécialisé
Clara	Éducatrice Spécialisée
Rosa	Veilleuse de nuit
Léonie -	Maîtresse de maison
Marion	Éducatrice Spécialisée

Le service a également accueilli et encadré :

- une étudiante éducatrice de jeunes enfants en deuxième année, qui a effectué un stage de 16 semaine entre novembre 2020 et avril 2021
- une étudiante en licence de psychologie qui a effectué un service civique de 9 mois
- une étudiante en BTS diététique qui a effectué un stage de 6 semaines de novembre à décembre.

▪ Le public accueilli

Le Home accueille presque exclusivement des femmes accompagnées d'enfants. Si à l'origine, le Centre d'Hébergement arborait une étiquette "généraliste", avec la reprise de l'association Regain en 2015, le Home se voit aujourd'hui impliqué majoritairement dans l'accompagnement de femmes victimes de violences. Toutes les personnes que nous accueillons arrivent ici à un moment de grande fragilité et de rupture dans leur parcours de vie.

Comme nous l'évoquerons plus bas, certaines cumulent parfois une ou plusieurs problématiques :

- violences conjugales et intrafamiliales
- situations administratives précaires/irrégulières
- problèmes de santé chroniques
- grande précarité et d'errance (sortie d'ASE ou d'hospitalisation par exemple)
- les situations d'addiction (drogue, médicament, alcool...)
- les troubles du comportement ou d'origine psychiatrique
- les situations de prostitution

La plupart de ces situations résulte d'importants psycho traumatismes qui fragilisent les femmes accueillies et rendent parfois difficile la prise en charge et la cohabitation au sein d'un même établissement. Aussi, nous veillons lors des entretiens de préadmission à prendre en compte la situation individuelle de la personne mais aussi sa capacité à s'accommoder de la vie en collectivité, afin de maintenir un certain équilibre au sein de la structure.

▪ Fonctionnement général du service et modalités d'accompagnement

L'âge de l'immeuble et la configuration des unités de vie sont aujourd'hui des facteurs qui nous amènent à penser l'avenir différemment : si les personnes apprécient les lieux et les temps collectifs, la promiscuité peut parfois devenir pesante pour certaines d'entre elles, qui aspirent à davantage d'intimité (pour rappel, chaque unité de vie propose sanitaires et cuisine en commun pour 2 à 3 ménages).

Le bâtiment de 4 étages, bien que spacieux comporte des difficultés d'agencement, notamment pour les familles avec des enfants en bas âge, mais également en termes de stockage et d'accessibilité.

Il est, par conséquent, d'autant plus important de soigner l'esprit convivial et dans des locaux qui sont de plus en plus difficiles à entretenir et à maintenir en bon état. Les collègues de l'équipe technique ou souvent des artisans extérieurs sont très régulièrement sollicités afin de colmater, réparer, refixer, consolider des installations qui se font vieillissantes.

L'aboutissement des recherches d'un nouveau site arrive donc à point nommé.

L'année 2021 a une fois encore été rythmée par la crise sanitaire, cependant, son impact a été moindre et l'équipe, comme le public, a réussi à s'adapter au contexte afin de redonner un souffle nouveau au collectif, et notamment au Conseil de Vie Sociale (CVS).

Tout au long de l'année, l'équipe a également proposé différents ateliers :

Accès au logement



En vue de préparer au mieux l'accès au logement autonome, tous les 3 mois l'atelier logement animé par un binôme, aborde la question du logement dans son intégralité : les différences entre parc social et parc privé, l'entretien et l'occupation du logement, la gestion des énergies, le budget, les différents en les droits et devoirs du locataires.

Nutrition & alimentation



Sur le dernier trimestre, nous avons accueilli une étudiante stagiaire en diététique, qui pendant huit semaines a proposé des ateliers généralistes ouverts à tous (courses, confection de repas équilibrés malgré un petit budget, saisonnalité des aliments...) et qui a également accompagné deux familles en vue de leur faire acquérir de nouvelles habitudes alimentaires plus saines et plus équilibrées, avec comme contrainte la composition du colis alimentaire, puisqu'il s'agissait de familles ne disposant d'aucune ressource financière.

Soins du corps et soin au corps



Le Home accueille une fois par mois une esthéticienne, qui profite de son jour de congés pour intervenir bénévolement (maquillage, soins du visage, etc.) ; le Home est aussi désormais signataire d'une convention avec le Collège d'Ostéopathie qui permet aux résidentes de profiter de séances à tarifs très réduits.

Dans cette même dynamique d'accompagnement à une meilleure image de soi, le vide-dressing trimestriel affiche également complet. Une dame disait à ce sujet « *se sentir belle, c'est se sentir vivante* ». Cet événement est un véritable moment de partage entre les personnes.

Lecture et scolarité



Du côté des enfants, le retour des « Petits moments de bonheur » atelier lecture) remporte un franc succès, tout comme l'intervention de l'AFEV qui permet à 8 enfants de bénéficier de mentorat (aide aux devoirs dispensés par des étudiants) une fois par semaine, à domicile.

Loisirs et culture



D'autres petits événements bien que plus ponctuels ont été très appréciés, que ce soit les randonnées en plein air, les sorties piscine maman-enfant, la visite de la Maison du Pain d'épices ou du Musée Alsacien (partenariat avec Tôt ou T'art), sans parler de la journée de Noël à Europapark le 15 décembre qui a été plébiscitée.

Enfin, élément important, si ce n'est le plus important de l'année 2021 aura également vu se concrétiser la réponse à un besoin difficilement couvert jusqu'ici, à savoir celui du suivi psychologique proposé aux personnes accueillies.

Psychologie et soutien



À défaut de pouvoir proposer ce suivi en interne, l'association bénéficie depuis le dernier trimestre de l'intervention de psychologues du dispositif Psymobile, géré par l'association SOS Aide Aux Habitants, qui tiennent des permanences et des séances au sein de l'association. Il est également possible de faire appels à elles en urgence lorsque cela s'avère nécessaire. L'avantage de ce mode d'intervention permettra aux personnes de poursuivre leur suivi lorsqu'elles auront quitté le Home, évitant une énième rupture. Début 2022, cette même modalité d'accompagnement sera proposée aux enfants.

▪ Suivi de l'activité

Sur l'année 2021, le site du Home a accompagné 63 ménages, ce qui représentait 146 personnes, cette année encore 70 % des 34 ménages entrants ont été accueillis pour des motifs de violences, cette proportion atteint 88% si on y ajoute les ménages ayant été mis à l'abri de violences (hôtel, urgence) avant d'être orientés sur nos dispositifs de stabilisation, de CHRS ou de Logement d'Insertion. S'agissant de la qualification des dites violences, les violences conjugales représentent l'immense majorité (2 ménages orientés pour violences intra familiales).

La tendance se confirme en ce qui concerne l'accueil d'enfants en bas-âge

Comme l'an dernier, la tendance d'un taux croissant d'accueil d'enfants en bas âge se confirme, puisque 60% ont ou avaient moins de 6 ans. Cette évolution met une fois de plus en exerce le besoin d'accompagnement autour des questions de parentalité. Au 31.12.2021, le Home hébergeait 53 enfants. Ce chiffre est en nette augmentation (78 enfants de plus de 3 ans et "seulement" 25 de moins de 3 ans en 2020, contre 44 enfants de moins de 3 ans en 2021). L'accompagnement à la parentalité se révèle essentiel, notamment grâce au soutien des éducatrices de jeunes enfants, dont nous avons fait

mention dans le précédent rapport d'activités. Ces dernières mettaient également en lumière les situations de détresse psychologiques constatés chez ces petits, ainsi que le nombre croissant d'enfants présentant, à leur arrivée du moins, des retards de langage et/ou de développement. Ainsi, le partenariat avec les PMI et autres spécialistes occupe une grande part de leurs missions, parfois au détriment des activités collectives qu'elles souhaiteraient poursuivre plus régulièrement.

	Stabilisation	CHRS	Logement Insertion	Extrême Urgence	Projet Ville	
0 à 12 mois	2	5	0	4	4	15
13 à 35 mois	6	11	2	3	2	24
3 à 6 ans	1	4	0	4	1	10
7 à 10 ans	3	5	7	2	0	17
11 à 15 ans	3	5	2	2	1	13
+ de 15 ans	0	2	1	0	0	3
TOTAL	15	32	12	15	8	82

Plus de la moitié des ménages entrants n'ont aucune ressource à leur arrivée.

Le service a accompagné 23 ménages (53 personnes) qui ont été ou sont sans ressource, ce qui représente 36% des ménages accompagnés sur l'année, cette proportion atteint 55,5% chez les ménages entrants.

Ainsi, un des premiers axes de travail des travailleurs sociaux est d'identifier les leviers nécessaires à la mise en place ou au rétablissement des ressources : ouverture de droits aux minimas sociaux, régularisation de situation administrative, accès à l'emploi ou à une formation rémunérée...

Si pour la plupart des dames, la question peut être réglée relativement rapidement (4 à 5 mois en moyenne), outre les personnes dont les ressources sont très variables et irrégulières, notamment en raison d'emplois précaires, les situations administratives d'une grande complexité viennent fortement allonger ses délais : au 31.12.2021, 9 familles étaient encore sans ressources, dont 2 depuis leur arrivée il y a 21 et 22 mois.

Lorsque les familles sont sans ressource, ou que les ressources sont tellement faibles qu'elles ne permettent pas de subvenir aux besoins primaires dans leur intégralité, le Home leur assure la subsistance par la distribution de colis alimentaires ainsi que par l'octroi d'une aide financière hebdomadaire proportionnelle à la composition familiale du ménage, cette année, cela s'est illustré par 6535€ et près de 25 tonnes de denrées alimentaires distribuées aux familles.

En 2021, la durée de séjour moyenne était de 10 mois ½ pour les ménages sortants, cependant ce chiffre est à pondérer car cette courte durée s'explique notamment par les

passages « courts » en chambre d'extrême urgence avant réorientation en interne. Ainsi, si nous nous concentrons sur les trois dispositifs que sont la stabilisation, le CHRS et les logements d'insertion, la durée de séjour moyenne se situe plutôt à 15 mois (18 l'an dernier). Quant aux ménages présents aux 31.12.2021, nous observons une augmentation des durées de séjour longues, aux alentours de 2 à 3 ans.

	FVV	Stabilisation	CHRS	Logement d'Insertion	Total
Nombre de ménages sortants	8	11	11	5	35
Femmes isolées	0	6	0	2	8
Familles monoparentales	8	5	11	3	27
Nombre de personnes	28	18	28	11	85
Durée séjour moyenne	1,6 mois	7 mois	12 mois	21 mois	10,4 mois
Mini	3 jours	8 jours	2 mois	11,5 mois	3 jours
Maxi	4,5 mois	2 ans et 2 mois	3 ans et 7 mois	2 ans et 9 mois	3 ans et 7 mois
Réorientation hébergement ou logement accompagné (y compris suite à expulsion)	4	3	2	0	9
Sortie en logement ordinaire	1	3	4	5	8
Dont HLM	0	2	3	5	10
Dont ACD validé	0	0	2	5	7
Dont ACD <6 mois	0	0	1	1	2
Dont ACD 6-12 mois	0	0	0	3	3
Dont ACD 12-18 mois	0	0	1	1	2
Dont ACD 18-24 mois	0	0	0	0	0
Dont ACD > 24 mois	0	0	0	0	0
Dont privé	1	1	1	0	3
Retour domicile	3	0	4	0	7
Dont conjugal	3	0	1	0	4
Dont Familial	0	0	3	0	3
Inconnu	0	4	1	0	5
Décès	0	1	0	0	1

• En conclusion

L'équipe a pu identifier quatre facteurs pouvant impacter la capacité de rebond et de projection des femmes accompagnées.

La situation psychologique : la réalité des traumatismes psychologiques vécus n'est pas perçue immédiatement car la situation de grande précarité des personnes orientées demande la mise en place d'actions prioritaires (mise à l'abri, alimentation, habillement...) qui ne permettent pas de prendre conscience, de manière immédiate, de l'ampleur des traumatismes.

La santé : une majorité du public accueilli connaît également avec des problèmes de santé chroniques, problèmes initiaux ou parfois causés par la situation de précarité elle-même ou par les maltraitements subies. Une fois encore, les problèmes de santé peuvent se juguler ou se réduire, mais dans une temporalité moyennement ou relativement longue.

Les situations administratives complexes : l'augmentation considérable des situations administratives complexes est à relever (annulation de titre de séjour, l'impossibilité d'accès à l'emploi et/ou l'octroi de minima). L'objectif revient alors à optimiser ce temps d'attente, cet "entre-deux" que constitue le passage au Home⁴.

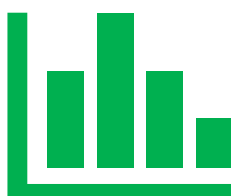
L'isolement social : nous avons évoqué l'an dernier la problématique de l'isolement qui a été remis en évidence par la crise sanitaire et les restrictions qui en ont découlé. Les personnes isolées sont celles qui n'ont pas ou peu de relations au sein des cinq réseaux sociaux (familial, professionnel, amical, affinitaire et territorial). Cette question de l'isolement est un frein réel en termes d'insertion, mais aussi en termes d'épanouissement. L'équipe du Home tient en ce sens à pouvoir développer des actions et à remettre du collectif dans la vie des personnes, qui, de plus, a été durement éprouvée par la crise sanitaire.

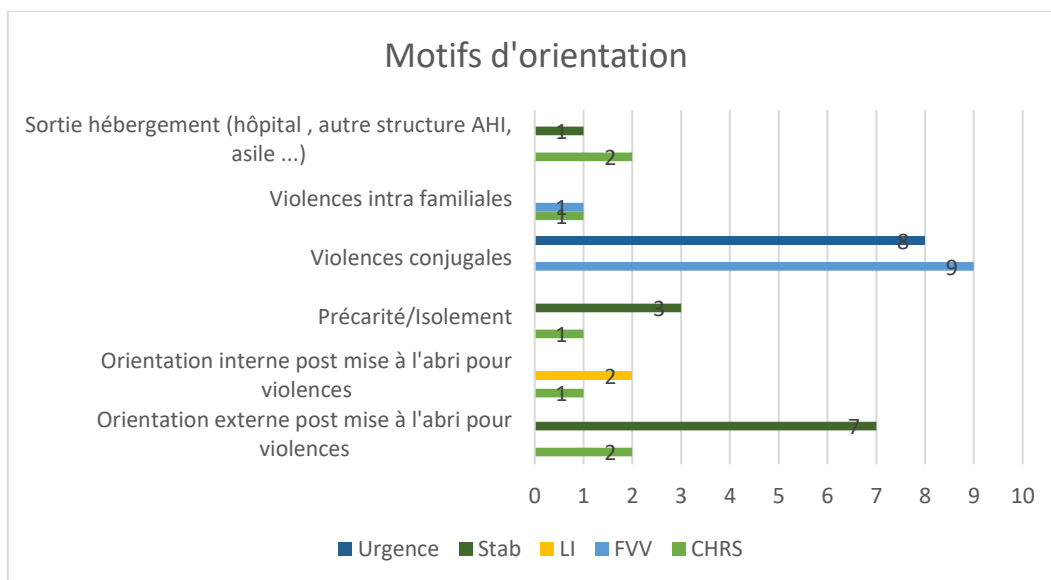
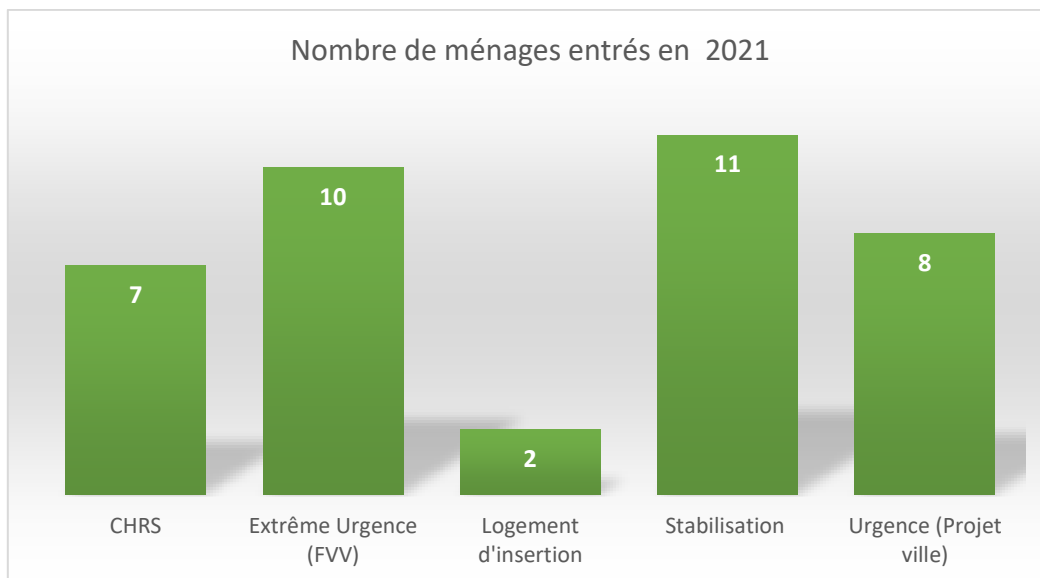
⁴ Exemples de Mme M., arrivée en février 2020, qui au 31.12.2021 était toujours en attente de la réponse à sa demande de titre de séjour : réponse de la préfecture malgré les relances tous les 4 mois « c'est en cours de traitement » sans pour autant donner de précision ou demander de documents complémentaires... ou de Mme C. arrivée elle aussi en février 2020, citoyenne européenne, qui attendait depuis juin 2020, après en avoir fait la demande avec l'aide de sa référente, la réédition de l'acte de naissance de sa fille afin que la CAF lui réouvre ses droits. Cet acte de naissance est arrivé en mars 2022...).

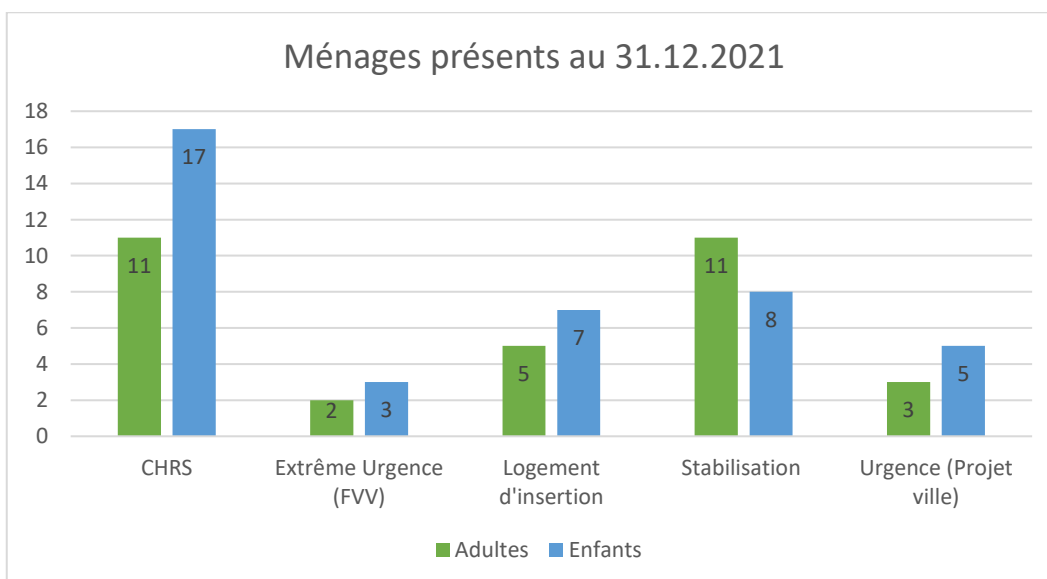
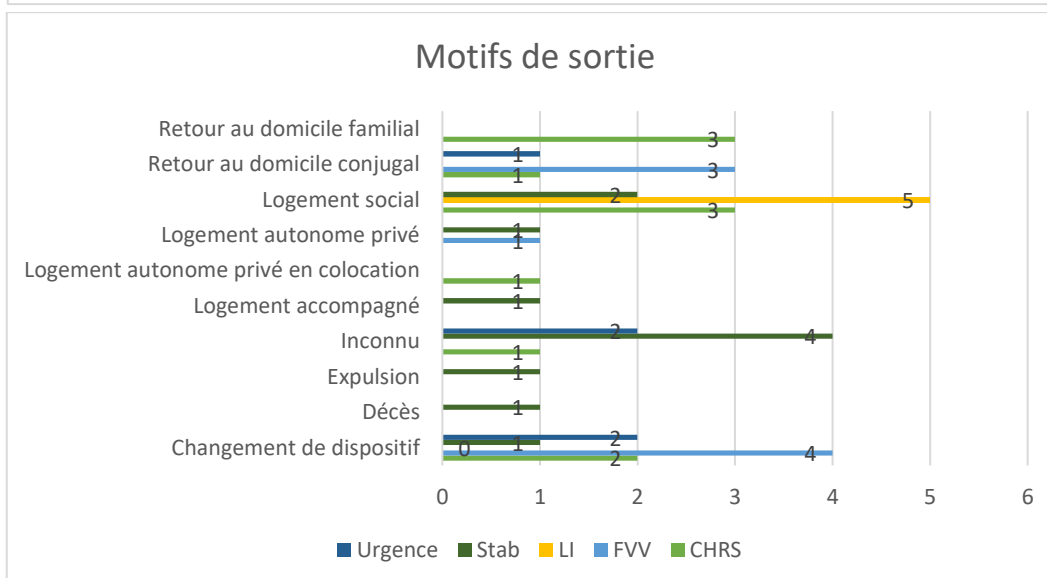
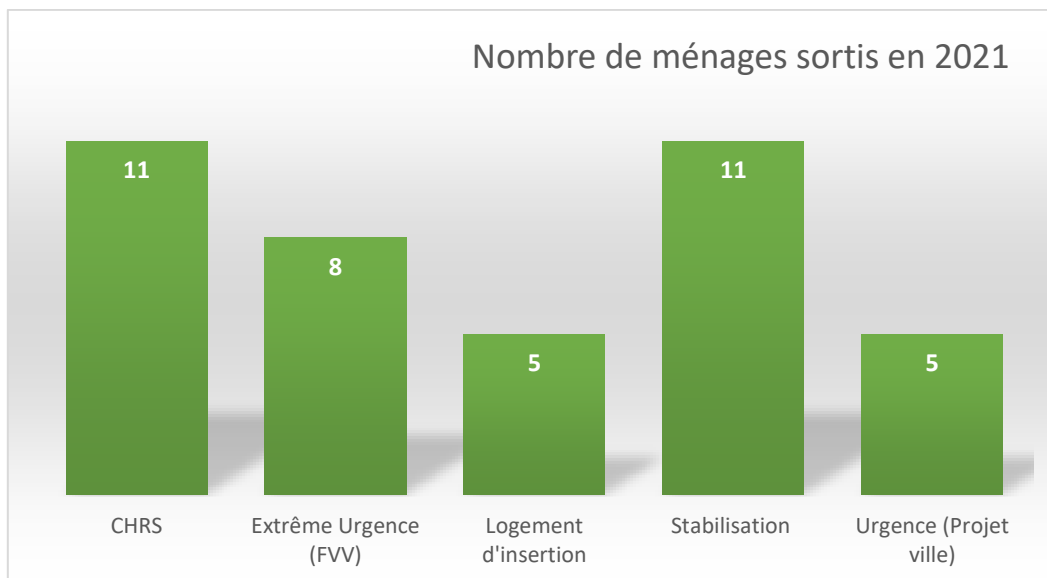
Analyse statistique

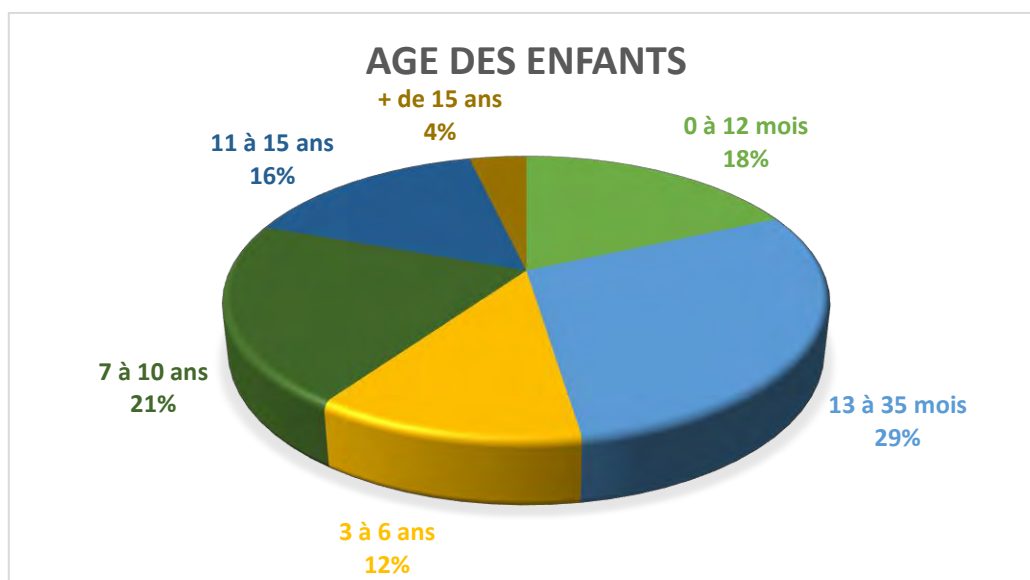
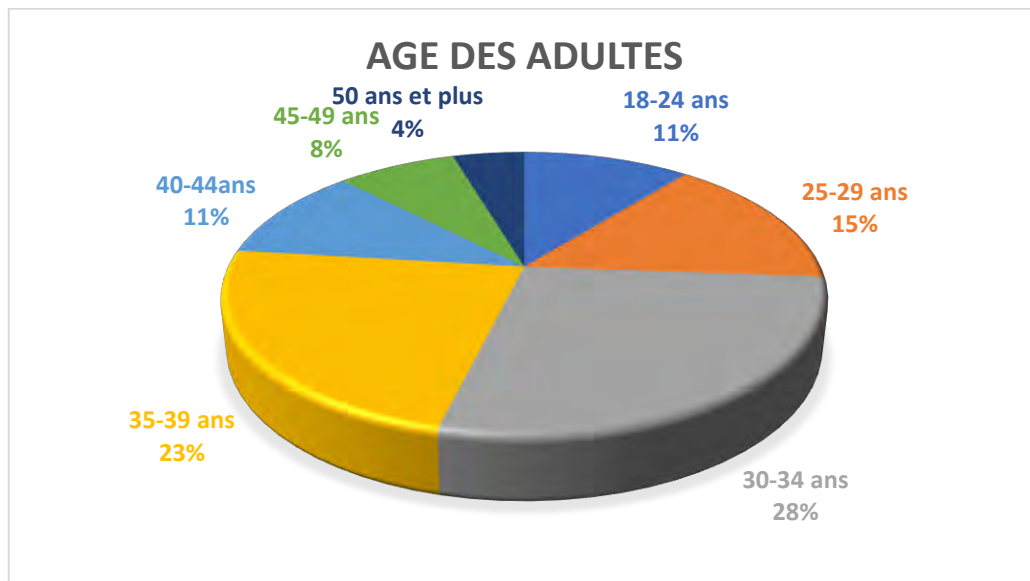
—

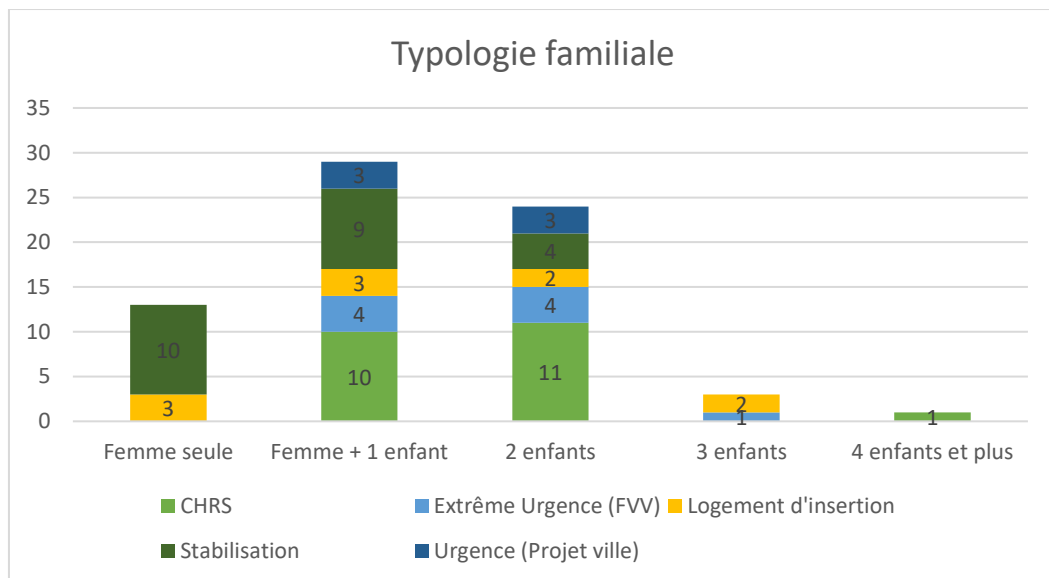
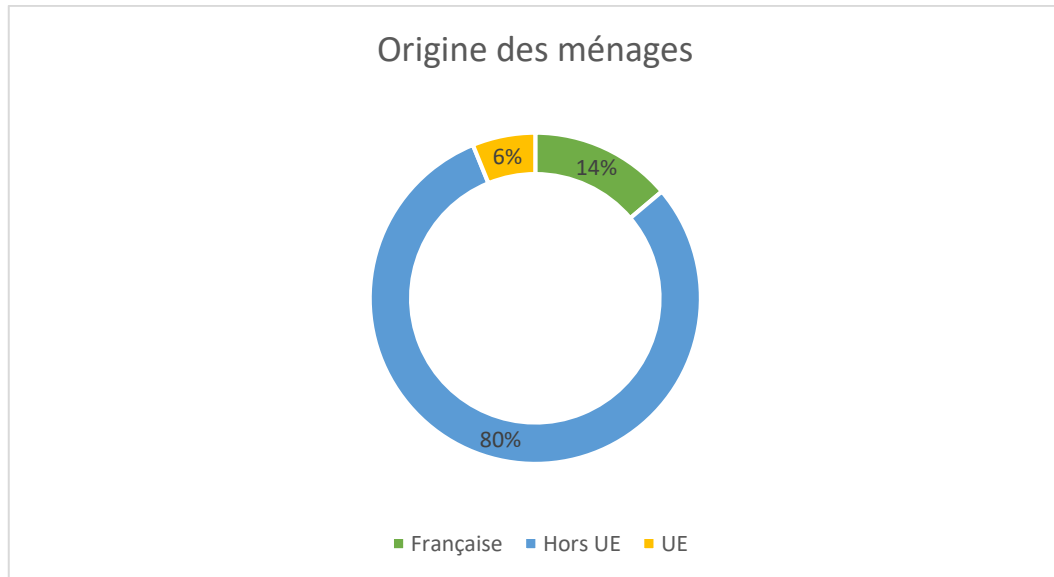
Home

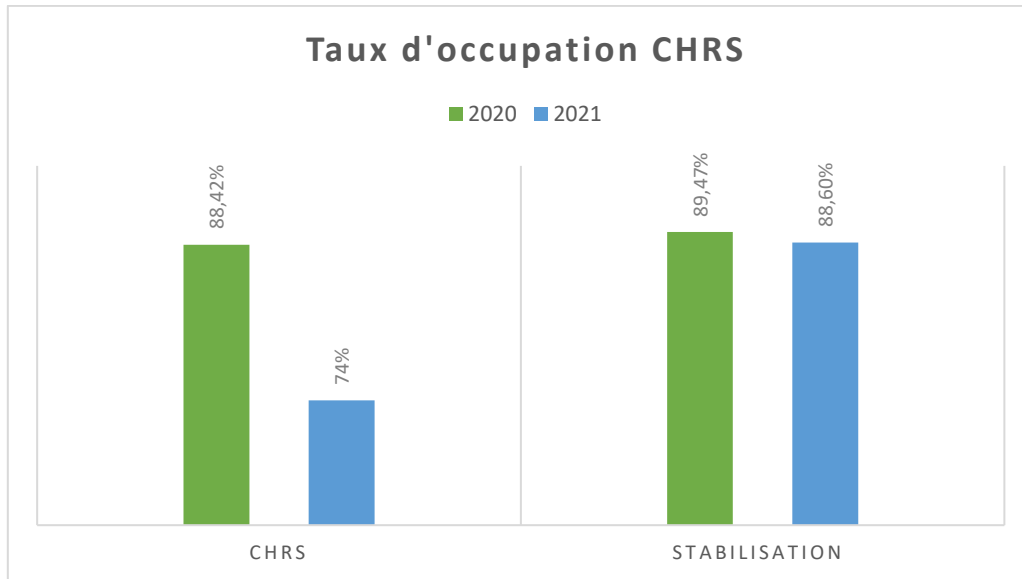










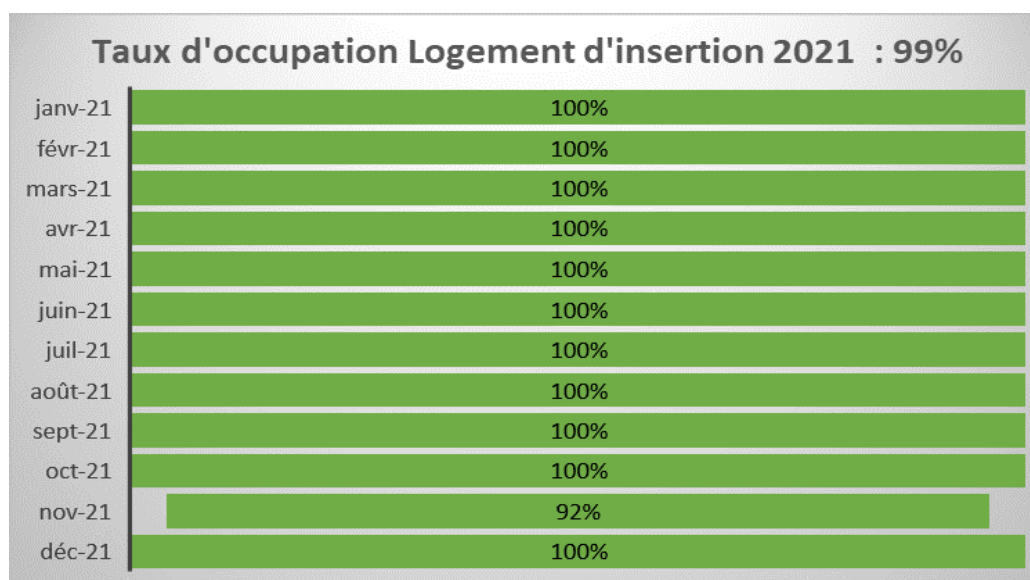


Avec environ 6500 nuitées (soit 84% de taux d'occupation) réalisées pour le collectif et un peu plus de 5700 en logement diffus (soit 65%) la baisse du taux d'occupation en CHRS, et particulièrement en CHRS diffus s'explique par plusieurs facteurs.

Tout d'abord, l'équipe aura constaté durant cette année 2021, une inadéquation entre les capacités à occuper un logement diffus et les besoins de certaines familles orientées, pour lesquelles le passage par le collectif, notamment à des fins de soutien et de lutte contre l'isolement, s'avérait nécessaire. Malheureusement il n'a pas toujours été possible de faire coïncider les phases de disponibilités de nos chambres rue de l'ail avec les échéances imposées à ces familles. A l'inverse, certains ménages orientés ont justement refusé d'intégrer la structure en raison du mode d'hébergement collectif.

Ensuite, le turn-over de nos logements en CHRS diffus a essentiellement concerné les appartements de type T1 + ou petit T2, adaptés pour une femme avec un enfant en bas-âge, mais nous avons eu très peu d'orientation de ménage de cette composition familiale. Aussi, nous avons 3 logements en CHRS diffus qui sont restés sans orientation pendant 3 à 5 mois, notamment entre avril et juillet. Le délai entre deux orientations s'est quelque peu réduit en fin d'année. Il n'y a quasiment pas eu de mouvement au niveau des familles établies en dans nos appartements de type T3.

Enfin, la taille et l'âge : tout d'abord, l'équipe aura remarqué durant cette année 2021, une inadéquation entre les capacités à intégrer un logement diffus et les besoins des familles orientées après la typologie des nos appartements permet principalement d'accueillir des ménages composés d'1 adulte et 1 enfant. Cette composition familiale n'est pas la plus fréquente, ou du moins ne l'était pas durant cette année 2021.



Ressources à l'entrée	CHRS	Extrême Urgence (FVV)	Logement d'insertion	Stabilisation	Urgence (Projet ville)	TOTAL
Minima Sociaux	8	2	1	9	2	22
Minima Sociaux + Autres	1	1	0	1	0	3
Salaire	5	0	1	0	0	6
Salaire + Prestations sociales	5	1	2	1	0	9
Sans ressource	2	6	6	12	6	32
TOTAL	21	10	10	23	8	72

Ressources au 31/12 ou à la sortie	CHRS	Extrême Urgence (FVV)	Logement d'insertion	Stabili sation	Urgence (Projet ville)	TOTAL
Minima Sociaux	8	4	3	10	3	28
Minima Sociaux + Autres	1	1	0	1	0	3
Salaire	4	1	2	2	0	9
Salaire + Prestations sociales	8	1	5	5	2	21
Sans ressource	0	3	0	5	3	11
TOTAL	21	10	10	23	8	72

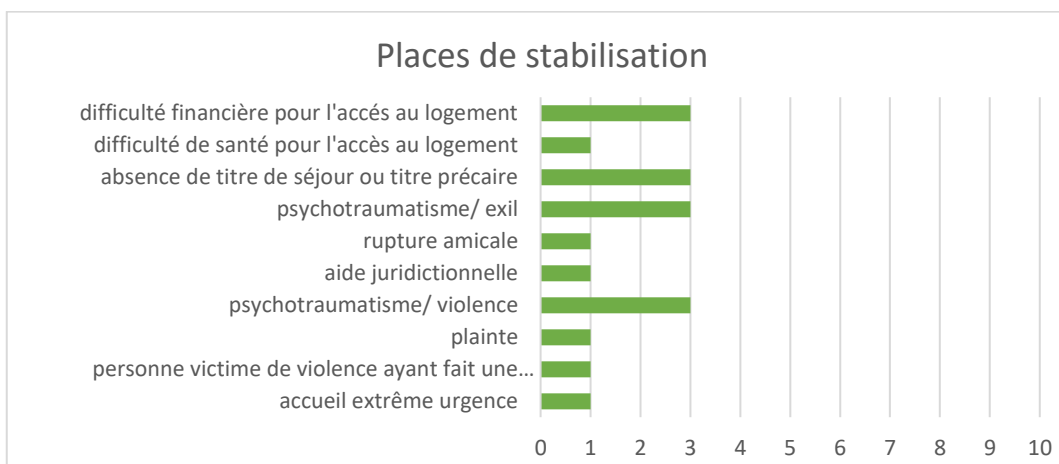
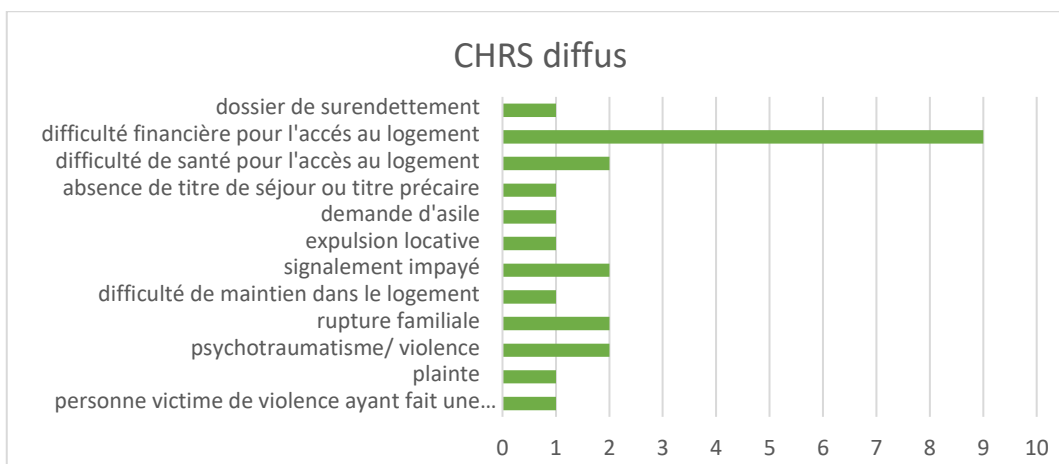
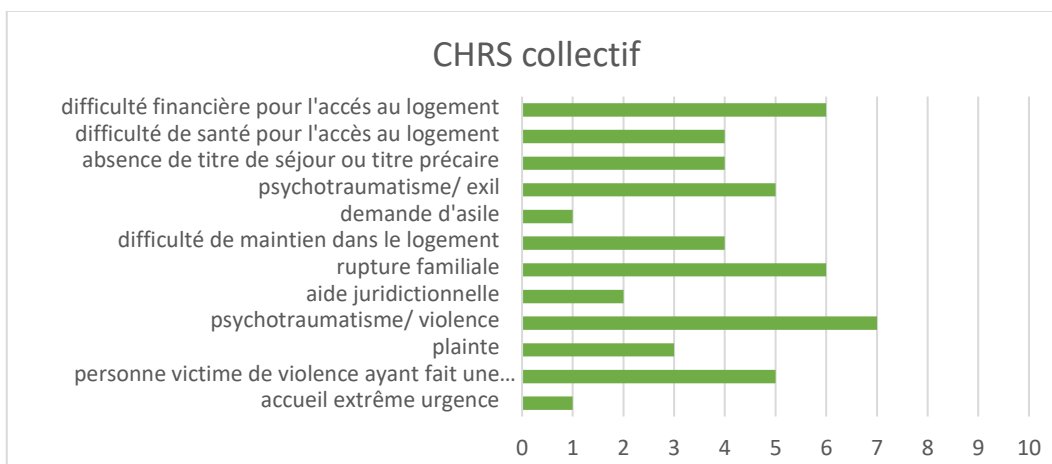
Analyse statistique

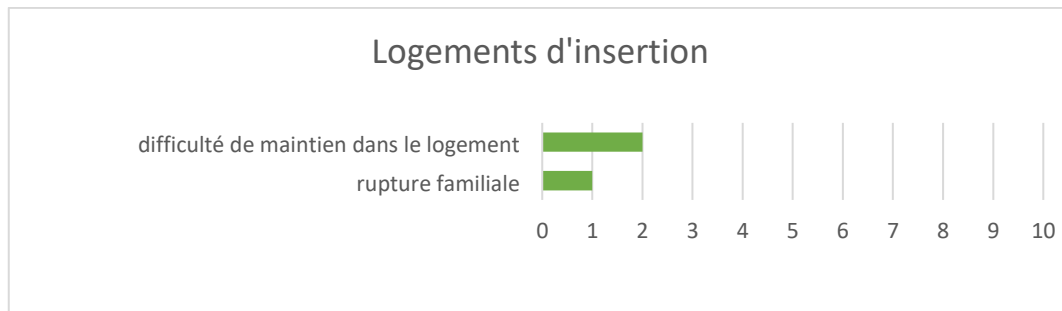
—

Femmes de Paroles

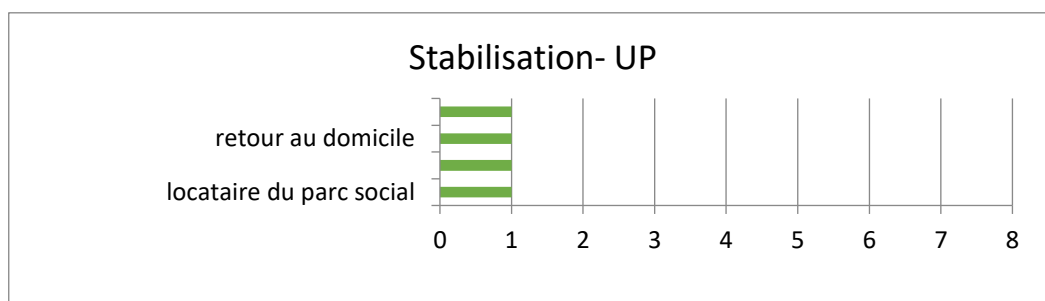
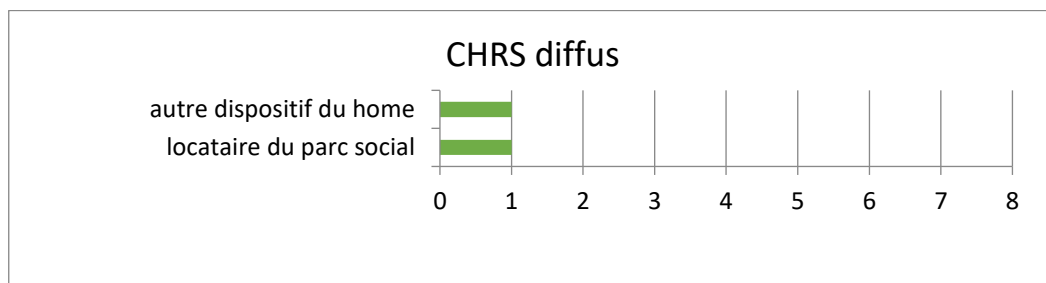
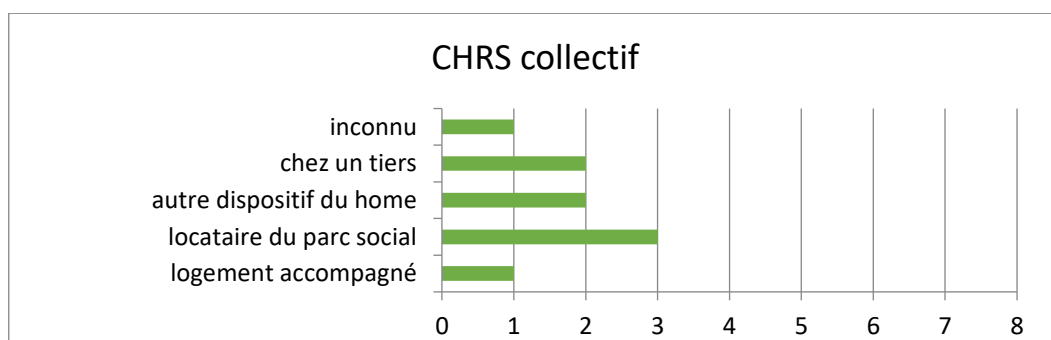


Situations justifiant la demande

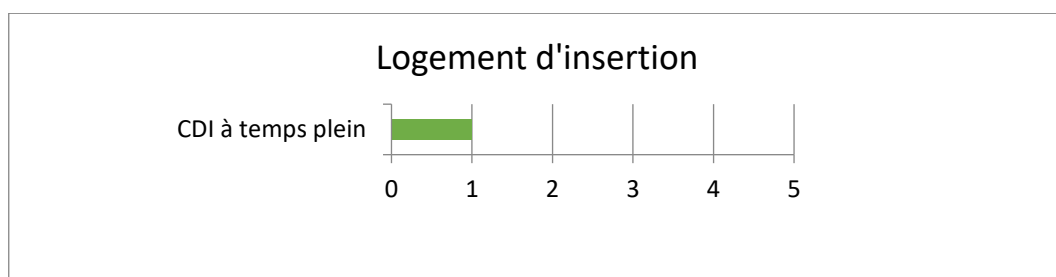
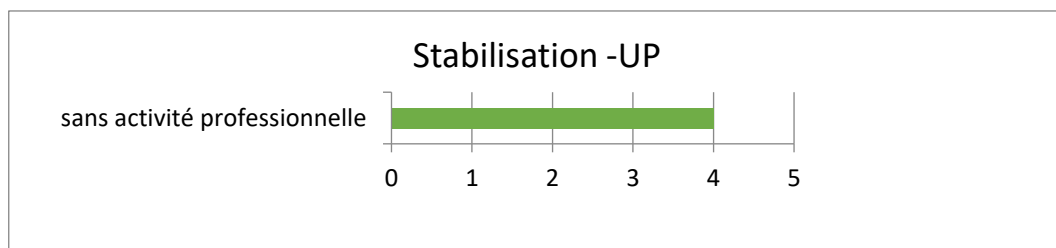
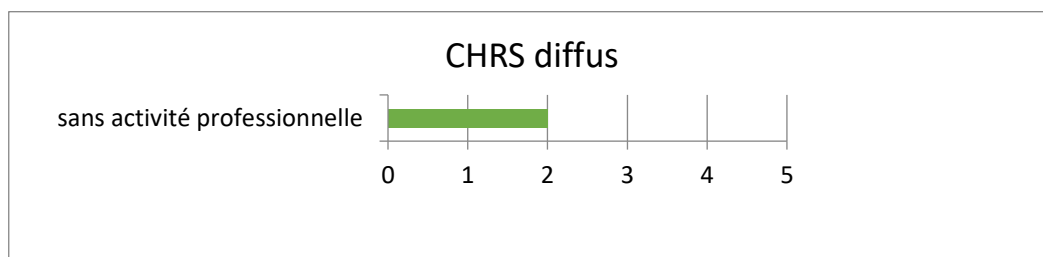
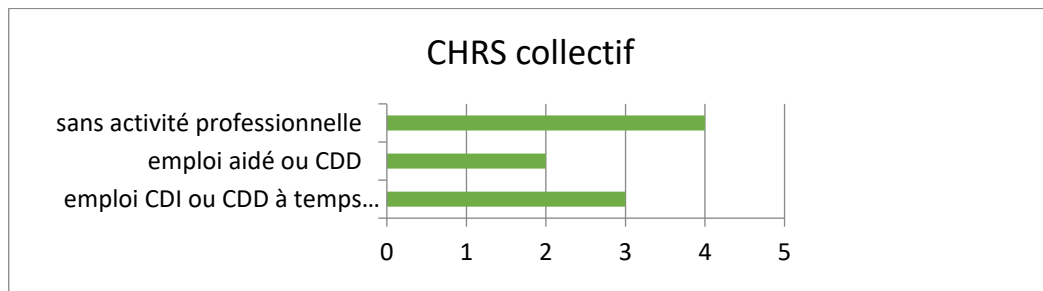




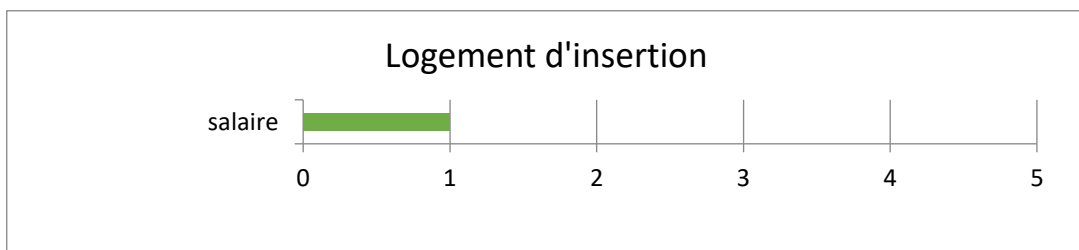
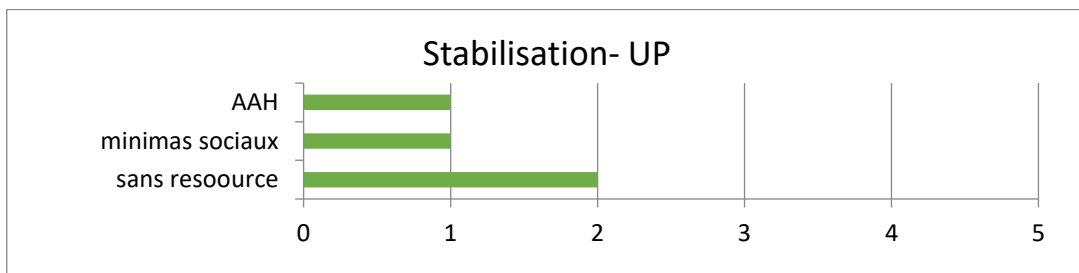
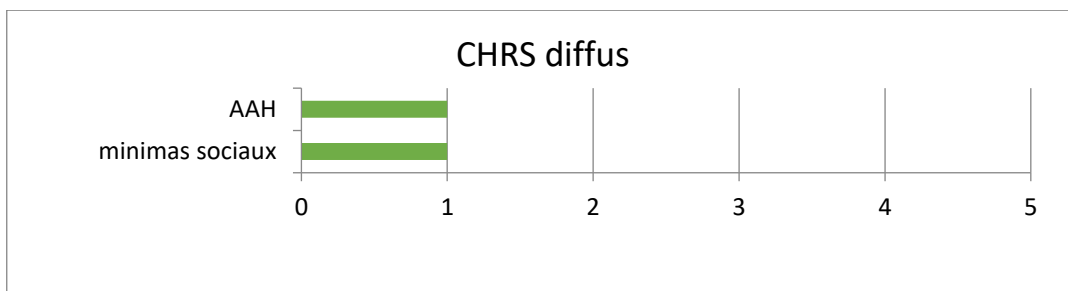
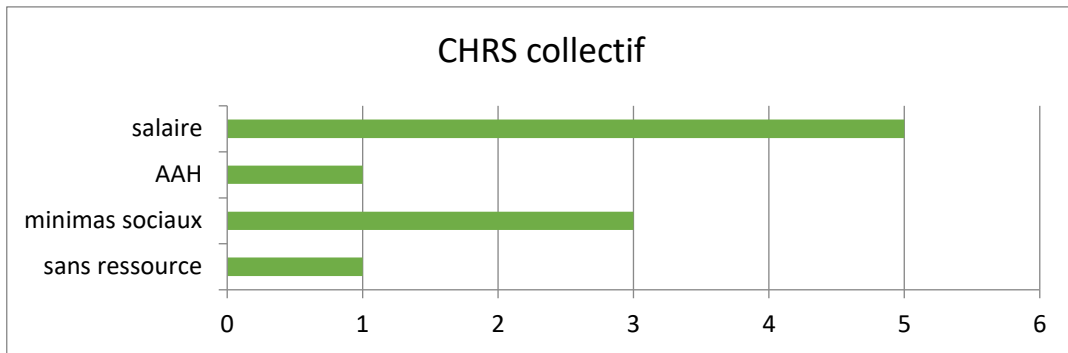
Situations résidentielles à la sortie



Situations professionnelles à la sortie



Ressources à la sortie



Centres d'hébergement - Témoignages





Un témoignage de deux personnes accompagnées dans le CHRS, l'un venant d'une femme accueillie à Femmes de Paroles, l'autre au Home.

Deux témoignages pour comprendre un vécu et un accompagnement.

Mme B.

D'abord il y a eu le placement de Ryan, mon fils, suite à quoi je suis tombée en dépression et j'ai donc quitté l'appartement. Je suis allée chez ma maman pour prendre soin d'elle avec mon frère. A son décès, j'ai perdu mon équilibre, j'ai perdu pied. Ma mère était mon pilier et je me suis complètement laissé aller. Quand j'ai reçu la procédure d'expulsion, ma belle-sœur m'a encouragé à aller voir une assistante sociale, c'est elle qui m'a parlé des foyers. J'ai accepté pour ne pas finir à la rue. Je n'étais pas emballée, peur des autres gens, mais j'ai appris qu'à Femmes de paroles, il n'y a que des femmes et ça m'a un peu rassurée.

A mon arrivée à FDP, j'ai eu peur des autres dames, de ne pas m'entendre, qu'on me juge. Donc je ne m'étais pas trop sur ma situation. Mais j'ai vite compris que d'autres dames étaient dans les mêmes galères que moi, voir pire.

J'ai rapidement reçu ma carte d'identité et donc tout s'est débloqué, compte bancaire, RSA, CMU etc.

Mon fils était placé en MECS, j'allais le voir une fois par semaine en visite médiatisée, c'était dur pour moi.

Alors, avec ma référente du CHRS, nous avons appelé l'ASE pour se renseigner sur mes droits : je devais faire une lettre au Juge des enfants. Par peur d'un refus, j'ai mis énormément de temps à la faire et je voulais m'en occuper seule. J'ai vraiment laissé trainer les choses pendant quelques temps.

Au CHRS, on me l'a fait remarquer car je stagnais.

Mon médecin m'a prescrit des ateliers sportifs en janvier 2020, ça m'a fait du bien de bouger alors j'ai aussi participé aux ateliers sportifs du foyer.

Puis il y a eu le confinement... le fait d'être enfermée au foyer pendant des semaines. J'avais tellement peur du virus... Je crois que c'est à ce moment-là que j'ai eu le déclic, je me suis dit que les choses devaient bouger pour moi après. J'étais très angoissée et je n'ai pas vu mon fils pendant très longtemps, je l'avais au téléphone mais ça n'était pas la même chose.

J'ai décidé d'écrire la lettre à la Juge avec ma référente pour ouvrir mes droits de visites, de sorties etc.

Entre temps mon fils a été placé en famille d'accueil et pris en charge en structure adapté à son handicap.

Et ma demande a été acceptée par la Juge.

Niveau emploi, après n'avoir longtemps rien fait, je me suis inscrite en ateliers de remobilisation pour personnes au RSA, ça me fait du bien de remplir mes journées, d'apprendre, de savoir que je sais faire des choses. Je me sens prête pour travailler ou pour faire une formation, moi qui n'ai jamais travaillé.

Enfin, La collectivité m'a fait beaucoup de bien pendant un moment, notamment pendant le confinement mais ça a fini par être pesant... et de voir les autres dames partir en appartement ou évoluer me déprimait. A ma demande, je suis alors passée en

CHRS éclaté depuis presque un an, ça a été dur au début de revivre seule mais je m'y suis faite et j'apprécie mon indépendance. Cette année, J'ai eu le droit de recevoir mon fils à l'appartement à Noël, de faire un repas en famille...

Melina, 8 ans

Je suis arrivée au Home avec ma mère et mon frère l'été dernier. On s'est habitués mais je ne suis pas toujours rassurée quand la lumière des toilettes s'éteint. Il y a beaucoup de petits qui font du bruit, qui crient parfois, et c'est pénible. Mais surtout le Home m'a apporté des amis et des anniversaires, de l'aide pour les devoirs, parce que quand même c'est important l'école.



Sortie de Noël Site du Home rue de l'Ail

3.2 L'Appart'é CEA

■ Présentation

Le service de L'Appart'é est un dispositif d'hébergement d'urgence, créé en octobre 2017 est encadré par une convention cadre tripartite entre le département du BAS-RHIN, l'État et l'association Home Protestant.

L'Appart'é, au titre de la protection de l'enfance, a pour mission d'héberger temporairement des familles se trouvant dans une précarité extrême au niveau du logement (prise en charge hôtelière ou absence d'hébergement) et de proposer un accueil plus adapté que l'hôtel.

Le travail, en lien avec les référents de parcours et le SIAO, est d'aider les familles à trouver une solution d'hébergement ou de logement plus pérenne. La prise en charge est de six mois, renouvelable le temps qu'une orientation adaptée soit proposée.

■ La mission

L'objectif du service est d'orienter les personnes accueillies vers un dispositif d'hébergement plus pérenne et adapté aux besoins des familles.

■ L'équipe

Christine RITTER Coordinatrice de L'Appart'é et Projet Ville	
Adel	Éducateur spécialisé (1 ETP)
Stéphanie	Éducatrice spécialisée (1 ETP)

■ Le public accueilli

Le public accueilli concerne les femmes enceintes, des mères (isolées ou en couple), avec au moins un enfant de moins de 3 ans, relevant du droit commun et de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Les familles sont orientées vers notre dispositif par le biais de la fiche unique urgence hébergement (veille sociale 115 ou CEA). Ces familles étant et par ailleurs, en grande majorité, sortantes d'un dispositif hôtelier.

■ Le financement

L'Appart'é est financé par à hauteur de 75% par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), 15% par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) et 10 % par les participations financières des personnes accueillies.

▪ Fonctionnement et modalités d'accompagnement

L'admission

Les modalités de la rencontre d'une famille lors de l'entretien de pré-admission et l'admission restent inchangées. Nous sommes attentifs à présenter le cadre, l'objectif et les missions de L'Appart'é en insistant sur le fait que nous sommes un dispositif d'hébergement d'urgence temporaire.

Avant d'installer les familles dans un logement, nous systématisons la mise en place d'un protocole « punaises de lit » qui consiste à congeler l'intégralité des affaires de la famille durant 72h minimum. La congélation se fait généralement en plusieurs étapes en fonction du volume d'affaires. Lorsque les familles sont isolées, nous les aidons à déménager leurs affaires de l'hôtel au logement. L'accueil d'une nouvelle famille génère une mobilisation importante de l'équipe, en termes de temps et de logistique (congélation, linge de lit, préparation du mobilier).

L'accompagnement

L'accompagnement se fait en lien avec la personne accompagnée et le référent de parcours (quand il y en a un). Le travail consiste à être dans une phase d'observation et de récolte d'un maximum d'éléments pour renseigner la demande d'hébergement SIAO Insertion et préparer la réorientation. Cela passe par l'évaluation des besoins d'accompagnement et le degré d'autonomie des familles. En fonction des besoins repérés nous associons les partenaires compétents (PMI, pôle emploi, associations caritatives, etc.).

Pour ce faire, notre travail s'articule autour des visites à domicile et de rencontres plus « formelles » au bureau, d'accompagnements physiques auprès de différentes institutions administratives et liens (téléphoniques / mails) réguliers avec les référents de parcours.

Dès le début et tout le long de l'accompagnement, nous expliquons aux familles que leur passage à L'Appart'é est une transition progressive dans leur parcours d'insertion vers le logement autonome. Bien souvent, nous renvoyons aux familles que notre dispositif n'est qu'une première étape dans ce cheminement. Mais il arrive quelques fois que des familles accèdent à un logement social à l'issue de leur prise en charge à L'Appart'é.

La préparation pour certaines familles à l'« après » Appart'é se décline par la sensibilisation sur la consommation des énergies en fonction des besoins, sur l'importance du respect des relations de voisinage, à l'entretien d'un logement, à la constitution d'une épargne, etc. Ce travail dans son ensemble peut faire écho chez certaines familles, non sans difficultés, et avec les possibilités et les capacités de chacune d'en comprendre l'intérêt.

Une fois l'orientation proposée, la « sortie » s'organise généralement rapidement. Un passage de relais des informations concernant la famille est réalisé avec la nouvelle structure accueillante.

Les locaux

Le service « L'Appart'é » s'est redéployé avec l'arrivée des « places du projet ville » et a nécessité un déménagement dans des locaux plus grands, pouvant accueillir des salariés supplémentaires. Les locaux de la crèche sociale étant libre, le service a déménagé au 10 rue de la Première Armée. La situation géographique du service est stratégique puisqu'il est situé au centre-ville de Strasbourg au pied d'une station de Tram (porte de l'hôpital). Cette visibilité facilite l'accès aux familles et partenaires.

Les partenariats

Le service de L'Appart'é est aujourd'hui mieux repéré par certains partenaires.

Les partenariats existants et expérimentés depuis plusieurs années nous permettent de faciliter l'accompagnement des familles. Des liens de confiance mutuelle se créent notamment au niveau des directions des multi accueil des quartiers Meinau et Elsau, ainsi que des puéricultrices de la PMI. Nos partenaires essentiels sont les CMS, PMI, LAPE, crèches, avocats, établissements scolaires, ...

En fonction des situations, nous pouvons être amenés à élargir notre réseau partenarial et avoir de nouveaux interlocuteurs. Pour cela, et dans un souci d'une meilleure visibilité, nous restons attachés à leur communiquer nos plaquettes de présentation du dispositif.

▪ Analyse sociale

Il est à noter que la proposition d'hébergement en cohabitation est souvent très mal acceptée par les familles. Dans un souci de répondre au mieux aux besoins des familles et dans l'accompagnement à mener, nous avons réussi au cours de l'année 2021 à ajuster notre parc locatif, en proposant majoritairement des logements sans cohabitation.

Il est aussi à relever que les difficultés d'accompagnement sont majoritairement d'ordre culturel (compréhension des codes sociaux français, barrière de la langue).

Un travail est ici à approfondir, tout en sachant pertinemment que celui-ci demande du temps car l'imprégnation à une culture, l'acquisition de compétences langagières et de tout un fonctionnement institutionnel inconnu par certaines familles sont des processus complexes.

▪ Suivi de l'activité

En 2021, nous avons accueilli 20 familles qui représentent 66 personnes.

Ces chiffres sont plus ou moins comparables à ceux de l'année précédente (22 familles, 64 personnes en 2020).

Un accueil de femmes victimes de violence en baisse

En revanche, nous constatons que le nombre de familles victimes de violences conjugales est en forte baisse. En comparaison à l'année précédente, nous avons accueilli, courant de l'année 2021 moins de femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales (4 familles contre 10 en 2020).

La création de nouveaux lieux d'hébergement pour femmes victimes de violence et particulièrement ceux de la Ville de Strasbourg permet de répondre à ces besoins. Au niveau du Home 40 places ont été créés dans ce sens.

Un accueil de public plus jeune

En 2021, nous avons accueilli un public plus jeune (9 adultes entre 19 et 25 ans contre 4 en 2020) qui semble moins préparé à l'autonomie.

La décision d'élargir l'accueil des familles aux droits précaires, validée par les financeurs, a été une option de travail sur la question de l'insertion et la prévention de l'exclusion. Ces personnes présentent des situations de vulnérabilité très avancées.

▪ Conclusion

Le dispositif L'Appart'é répond à un appel à projet lancé par la CEA et l'Etat qui est d'apporter une réponse plus adaptée aux familles ayant des enfants de moins de trois ans. La prise en charge en hôtel ne permet pas de proposer les conditions d'accueil acceptables sur une durée à court ou moyen terme (confection des repas, l'hébergement dans une même chambre d'adultes et d'enfants).

Après, bientôt, cinq années de fonctionnement nous pouvons dire que nous atteignons nos objectifs.

Le travail que nous menons de concert avec le SIAO nous permet de rester sur un hébergement temporaire. Toutefois, durant l'année 2021, nous avons été amenés à exclure deux familles qui ont refusé leur réorientation vers un logement accompagné.

D'un commun accord avec les financeurs, le choix d'ouvrir l'accueil à des familles aux droits précaires a un effet mécanique sur la durée de prise en charge pouvant aller au-delà des six mois annoncés au départ de l'accompagnement.

3.3 L'Appart'é Ville de Strasbourg

■ Présentation

En août 2020, le Home Protestant a répondu à un appel à projet lancé par la ville de Strasbourg « Mise à l'abri et mise en parcours des femmes victimes de violence (avec ou sans enfant) » Le service a commencé à se mettre en place durant la fin de l'année 2020 après un travail important en termes de préparatifs techniques (visite des logements, signature des baux, état des lieux d'entrée, ouverture des compteurs d'énergie ...) et de préparatifs règlementaires ou de gestion (livret d'accueil, contrat de séjour, règlement de fonctionnement, état des lieux, tableau de visibilité des logements, tableau statistique...). L'entrée des personnes dans le service a cependant été retardée du fait de la pandémie et de ses restrictions.

■ La mission

La mission générale de L'Appart'é ville consiste en la mise à l'abri de femmes victimes de violence au sein d'une structure d'hébergement et à la recherche d'une solution pérenne de logement ou d'hébergement tout en essayant d'œuvrer à la restauration de l'autonomie des femmes accueillies (développement des ressources, amélioration de sa santé, sécurisation de sa situation conjugale et/ou familiale).

En termes d'accueil il est à préciser les points d'organisation suivants :

- Les familles accueillies dans les locaux du CHRS, sont hébergées dans le cadre de places en extrême urgence. L'hébergement en collectif est un atout, pour ces familles ou ces femmes autant en termes de sécurité⁵, qu'en termes de convivialité.
- Les familles accueillies en logements diffus, ont connu un hébergement en hôtel sur des périodes plus ou moins longues. Elles sont rencontrées en entretien de pré admission, afin qu'un diagnostic de leur situation soit réalisé et qu'une évaluation des capacités à cohabiter soit posée.

■ L'équipe

Christine RIITER Coordinatrice de L'Appart'é CEA et Ville (1 ETP)	
Nawal	Monitrice éducatrice (1ETP)
Clara	Éducatrice spécialisée (0,5 ETP)
Marion	Éducatrice spécialisée (1ETP)

⁵ -La présence 24h/24h de l'équipe et l'obligation de se présenter à l'entrée du bâtiment du CHRS, sécurisent les femmes, dont l'ex-conjoint peut parfois les rechercher.

▪ Le public accueilli

Le public accueilli est constitué de femmes isolées, victimes de violence, avec ou sans enfants.

Les personnes accueillies dans le cadre du service relèvent d'une prise en charge en urgence et présentent une situation de vulnérabilité liée à l'absence de logement.

▪ Le financement

Le financement du dispositif est assuré par une subvention octroyée par la Ville de Strasbourg. Une participation des familles est également demandée en fonction de leurs ressources : la personne hébergée règlera une participation financière correspondant à 15 % des ressources en logement diffus et, en hébergement collectif, de 10% à 15% en fonction de la prestation proposée (avec ou sans repas).

▪ Les activités mises en place

Les femmes accueillies sur les places ville en CHRS peuvent bénéficier des activités mises en place au sein du CHRS :

- des vide-dressing
- des sorties à l'extérieur (notamment via le partenariat avec Tôt ou t'Art)
- une diététicienne bénévole
- des temps de lecture de contes pour les enfants par l'association « petits moments de bonheur »
- un instant de détente avec une initiation Yoga tous les mercredis soirs

Ces activités permettent aux femmes accueillies de créer des liens avec les autres hébergées et de sortir de leur isolement.

▪ Le fonctionnement

Parcours d'accompagnement

L'association a choisi de proposer 10 places en CHRS (1 au CHRS Femmes de Paroles pour une femme seule, 9 places au CHRS Home, soit 3 unités familiales (UF) 1 adulte et 2 enfants) et 30 places en logements diffus, réparties sur les secteurs Meinau, Esplanade et Koenigshoffen. Il s'agit de 4 appartements autonomes, et 3 appartements en cohabitation.

L'entrée dans le dispositif se fait via le SIAO avec la transmission d'un formulaire de demande d'hébergement rédigé par un travailleur social. Un entretien de pré admission,

réalisé par deux travailleurs sociaux conditionne l'entrée dans le dispositif. Cette condition peut toutefois être levée pour les mises à l'abri en urgence.

Avant toute entrée dans un logement, nous appliquons un protocole « punaises de lit », qui consiste à congeler les effets personnels de la future hébergée, pendant une durée de trois jours.

À l'arrivée, un état des lieux d'entrée est réalisé avec la personne accueillie (les logements sont tous meublés), un contrat de séjour d'une durée de 6 mois est signé. En fonction des situations, une prolongation de l'hébergement peut être envisagée.

Chaque personne accueillie a un référent, qui formalisera l'accompagnement avec la personne accueillie.

L'accompagnement proposé s'articule autour de plusieurs axes :

- Stabilisation de la situation administrative, juridique, ouverture des droits Caf, accès aux soins, aide alimentaire ...
- Soutien à la parentalité
- Insertion professionnelle
- Mobilisation des personnes autour de leur projet d'accès à l'autonomie
- Préparation vers la sortie (orientation vers une autre structure ou vers un logement autonome, relais avec le nouveau travailleur social)

▪ Les locaux

Le service « L'Appart'é » a été redéployé avec l'arrivée des places ville, et a nécessité un déménagement dans des locaux plus grands afin d'accueillir des salariés supplémentaires. Les locaux de la crèche sociale étant libre, le service a déménagé au 10 rue de la Première Armée.

La situation géographique du service est stratégique puisqu'il est situé au centre-ville de Strasbourg au pied d'une station de Tram (porte de l'hôpital). Cette visibilité facilite l'accès aux familles et partenaires.

▪ Les partenariats

Le service L'Appart'é ville veille à mettre en place un travail de partenariat diversifié et adapté aux besoins des personnes accueillies. Nous nous efforçons d'orienter les personnes accueillies vers l'extérieur : dispositifs sociaux, médico-sociaux ou culturels et administratifs afin de favoriser une plus grande autonomie.

Plusieurs partenariats ont été construits durant cette première année de fonctionnement.

Partenariat avec le CMS de Koenigshoffen

Cette collaboration avec les partenaires est opérationnelle et bénéficie également aux places d'hébergement d'urgence qui ont été créées. Cependant, plusieurs places en logement diffus ont été trouvées sur des territoires où l'Appart'é n'avait encore aucun ancrage, tel que sur le secteur Sud-Ouest de Strasbourg. Nous avons rapidement jugé nécessaire une mise en lien avec les partenaires locaux et notamment avec le Centre Médico-Social de Koenigshoffen.

Nous avons proposé une rencontre avec la responsable territoriale d'action sociale de proximité du secteur ainsi qu'avec la responsable d'équipe de Koenigshoffen, pour définir les modalités de partenariat entre nos deux structures. Dans un second temps ces dernières ont fait un retour à l'ensemble des professionnels du CMS.

Nous avons décidé conjointement que l'accompagnement social global et administratif des dames hébergées rue César Julien soit pris en charge par les éducatrices de l'Appart'é. Quant à l'équipe du CMS, elle prend le relais pour les compétences liées à la petite enfance ; la PMI, puéricultrice, orientation vers des crèches, etc.

Ce partenariat facilite considérablement la communication et donc la stabilisation des situations des personnes accueillies en urgence.

L'équipe des assistants sociaux du CHU

Dans le cadre d'une réflexion autour de l'accueil et de l'accompagnement des femmes victimes de violence, une réunion a été prévue avec les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg. Cette rencontre était organisée par les assistantes sociales des HUS, au sein de l'hôpital d'Hautepierre. Deux éducatrices du CHRS Home Protestant ont participé : une éducatrice du service « Projet Ville » et une éducatrice référente d'une des deux places d'extrême-urgence. Une juriste et une psychologue du CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) étaient également conviées, afin d'exposer leur accompagnement de femmes en parcours de sortie de la prostitution.

L'objet de l'échange était tout d'abord de présenter le dispositif « Projet Ville » et les places d'extrême urgence. Les assistantes sociales, qui rencontrent régulièrement des femmes victimes de violences à l'hôpital, peuvent ainsi adapter leurs orientations vers nos services, via le SIAO. Nous avons également échangé sur les enjeux et les difficultés professionnelles communes, que nous rencontrons dans ces accueils si particuliers.

Néanmoins il reste important de préciser qu'une difficulté de taille persiste du fait du caractère « d'urgence » et donc transitoire de ces places : celle de maintenir un lien pérenne avec les différents intervenants sociaux. Pour certaines personnes en situation de fragilité, changer régulièrement d'interlocuteurs à qui il est utile de raconter son histoire de vie, est parfois une violence supplémentaire dans leur parcours. Il s'agit pour nous professionnels de fluidifier encore davantage nos collaborations et nos passages de relais afin d'éviter une rupture du lien, vecteur de confiance et précieux outil sur le chemin de leur autonomisation.

■ Analyse et suivi de l'activité

26 familles (62 personnes) ont été accueillies durant l'année 2021, dont 13 familles (36 personnes en logements diffus) et 13 familles (26 personnes) sur les deux CHRS.

Sur toutes les familles orientées, 11 familles ont refusé un hébergement, du fait de notre proposition en colocation.

Pour 12 autres familles orientées, le dispositif n'était pas adapté (absence de violence, deux personnes avaient un bail à leur nom, trois familles étaient en attente de la décision du juge aux affaires familiales, concernant l'éventuelle attribution du logement conjugal, logement non adapté pour des personnes handicapées).

Concernant le public accueilli, nous avons constaté que le parcours des femmes victimes de violence est compliqué. Le premier départ n'est pas toujours le départ définitif, les femmes sont encore sous l'emprise du conjoint et formulent encore l'espoir de pouvoir retisser une relation apaisée. Un retour vers le conjoint est parfois décidé malgré les risques encourus.

De manière plus générale, il est à mettre en avant que les femmes accueillies sont souvent très déstabilisées affectivement et psychologiquement à leur arrivée.

Un travail constant est donc à déployer en termes de soutien psycho-affectif, mais également en ce qui concerne l'accès à leurs droits et la stabilisation de leur situation administrative.

Un appui à la parentalité est aussi une action mise en œuvre par le service. L'enjeu pour ces femmes étant de retrouver un statut de mère, d'être valorisée et de favoriser une relation parent-enfant adaptée.

En résumé, nous pourrions aussi écrire que l'essentiel de l'accompagnement pour ce public qui a subi de la violence qu'elle soit physique et/ou psychologique est de leur donner l'occasion de faire un choix de vie et de se reconstruire.

Il est à noter, en dernier lieu, que le service a également accueilli des jeunes femmes (18-21 ans). Ce type d'accueil se double d'une situation de violences et de fragilités socio-éducatives intenses qui demande une présence conséquente et un travail en profondeur sur l'ensemble du spectre familial, éducatif, économique et social.

■ Conclusion

Le service L'Appart'É places ville s'est construit tout au long de l'année 2021. Un travail important de captation et de préparation des logements a été mis en place. La montée en charge s'est ainsi faite progressivement tout au long de l'année. Cette première année a permis à l'équipe de se repositionner, de se questionner et d'organiser plus efficacement les accompagnements et les délais entre deux accueils. La perspective étant que les places se libèrent plus vite, d'anticiper plus vite les sorties vers les structures d'insertion, afin que d'autres places hôtelières puissent se libérer. Pour les familles autonomes, la sortie vers un logement social est privilégiée, mais nous nous confrontons aux délais

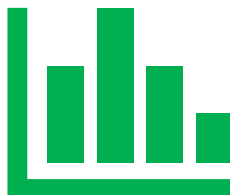
d'attribution des bailleurs sociaux, qui peuvent être très longs (une famille est en attente depuis plus de 8 mois). La sortie vers le parc social pour les femmes seules est encore plus compliquée, car les petits logements sont ceux qui sont le plus recherchés, mais les moins disponibles (la demande ne correspond pas à l'offre).

Un travail de régulation reste à faire.

Analyse statistique

—

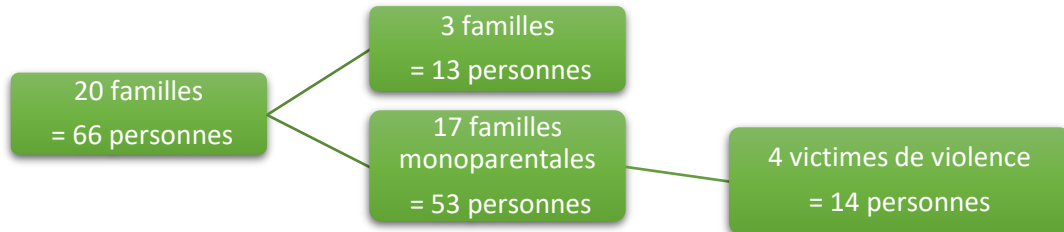
L'APPART'É CEA



Nombre de familles prises en charges en 2021

20 familles ont été prises en charge par L'Appart'é en 2021, ce qui représente 66 personnes.

17 sont des familles monoparentales. Parmi elles, 4 ont été victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales.



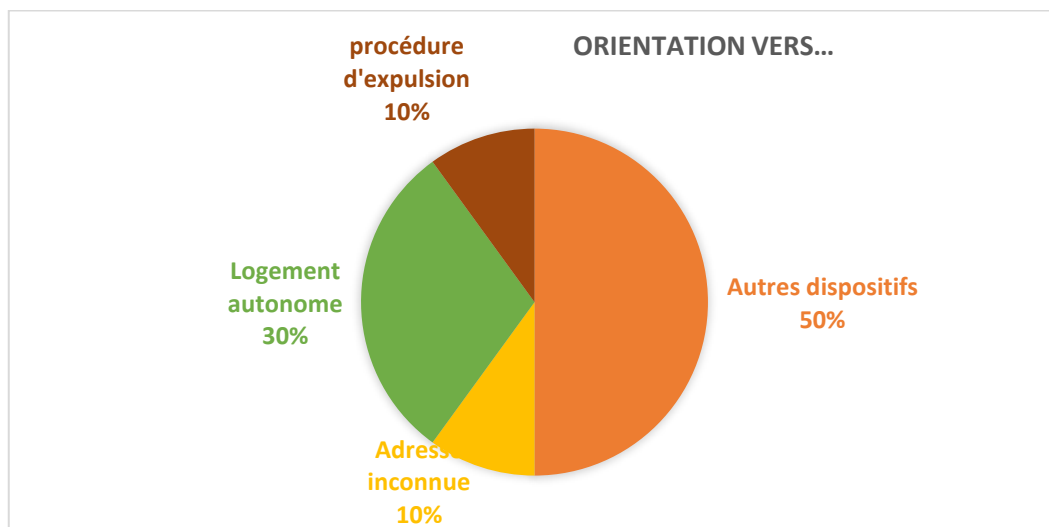
En comparaison à l'année précédente, nous avons accueilli, courant de l'année 2021 moins de femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales (4 familles contre 10 en 2020). Cela s'explique en partie par l'ouverture de L'Appart'é projet Ville, dédié à l'accueil spécifique de ce public.

Nombre total de familles sorties en 2021

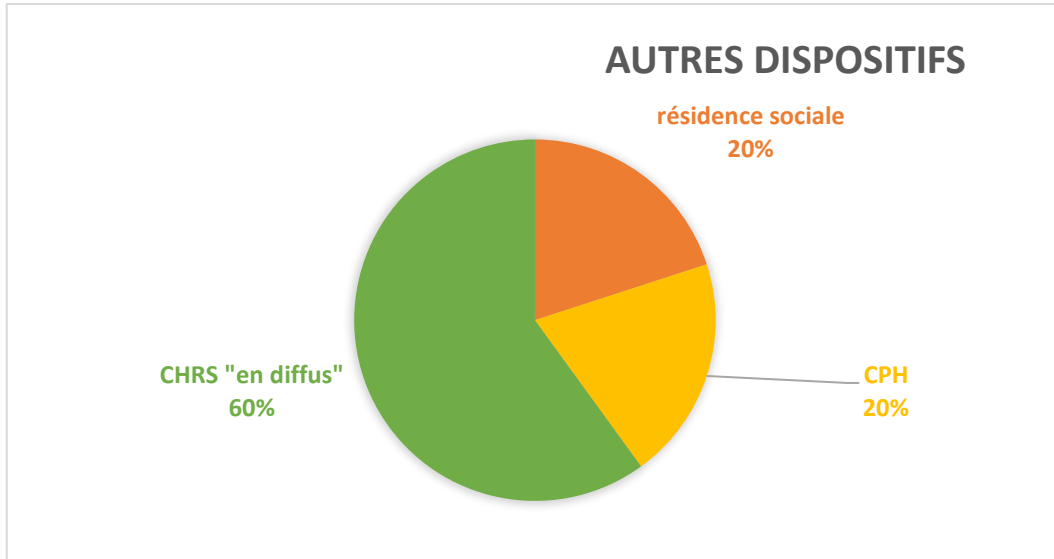
10 familles sont sorties du dispositif de L'Appart'é courant de l'année 2021.

Sur les 10 ménages réorientés : 3 sont en logement autonome (bailleur social ou privé), une famille a quitté le dispositif sans laisser d'adresse.

5 familles ont été réorientées vers d'autres dispositifs d'accompagnement. Enfin, 1 famille est concernée par une procédure d'expulsion.



Les orientations vers les autres dispositifs : une famille a intégré une résidence sociale, 3 familles ont intégré un CHRS « en diffus ». Enfin, une famille (réfugiée statutaire) a intégré un Centre Provisoire d'Hébergement de l'Association Foyer Notre Dame.



Familles arrivées avant 2021 et toujours dans le dispositif

Une famille arrivée au mois d'octobre 2020, est toujours dans le dispositif. Cette famille n'a pas de référent de parcours. Nous assurons l'accompagnement global et avons instruit la demande SIAO d'insertion. Afin de soutenir au mieux cette famille au profil non habituel à L'Appart'é (parcours d'errance et addiction), dont un des parents devait effectuer une peine aménagée sous surveillance électronique à partir du domicile. En lien avec le SPIP, L'Appart'é a donné son accord pour l'aménagement de cette peine. Aussi, nous avons travaillé étroitement avec nos partenaires de proximité (halte-garderie et PMI) pour l'accueil de l'enfant en halte-garderie et soutien à la parentalité. Nous sommes également en lien avec le CSAPA du NHC.

Familles arrivées avant 2021 et sorties en 2021

6 familles, sont concernées, ce qui représente 17 personnes.

Sur les 6 familles sorties :

- 3 familles se sont installées en logement social, par le biais d'un ACD ou d'un Locapass. En effet, nous avons rapidement constaté l'autonomie réelle de ces familles et il nous a semblé important de les soutenir vers l'accès à un logement indépendant.
- 3 en CHRS diffus.

La durée moyenne de leur passage est d'un peu plus de 9 mois. Ce temps de présence, s'explique, en grande partie, par le manque de disponibilités de places SIAO dans le délai imparti de prise en charge (6 mois).

Familles arrivées en 2021 et sorties en 2021

5 familles sont passées par L'Appart'é en 2021, ce qui représente 14 personnes.

Les réorientations sont variées :

- Une famille monoparentale (1 maman et ses 3 enfants) a accédé à un logement autonome, dans le parc privé (garant et cautionnaire familial).
- Une famille est concernée par une procédure d'expulsion suite à son refus d'une proposition d'orientation adaptée
- Une famille est partie sans laisser d'adresse,
- 2 familles ont intégré des dispositifs d'hébergement plus ou moins accompagné (CPH et résidence sociale)

La durée moyenne de leur passage est d'environ 4.5 mois.

Familles arrivées en 2021 et encore dans le dispositif

6 familles arrivées courant 2021 sont encore dans le dispositif au 31 décembre 2021 pour un total de 21 personnes.

Procédures d'expulsion en cours

La famille concernée par une procédure d'expulsion depuis 2019 a été expulsée de manière effective fin septembre 2021, avec possibilité pour la famille de récupérer ses affaires pendant deux mois. Nous avons ainsi, repris possession du logement courant du mois de décembre. Des travaux de réfection ont été nécessaires.

Une nouvelle famille est visée par une procédure d'expulsion, ce qui représente en tout trois personnes. La fin de prise en charge a été annoncée suite à un refus de proposition de relogement, considérée par l'équipe éducative, comme adapté à famille et à sa situation. La famille a argumenté son refus en mettant en avant que le logement proposé, était « trop petit ».

Familles Victimes de violences conjugales / intrafamiliales

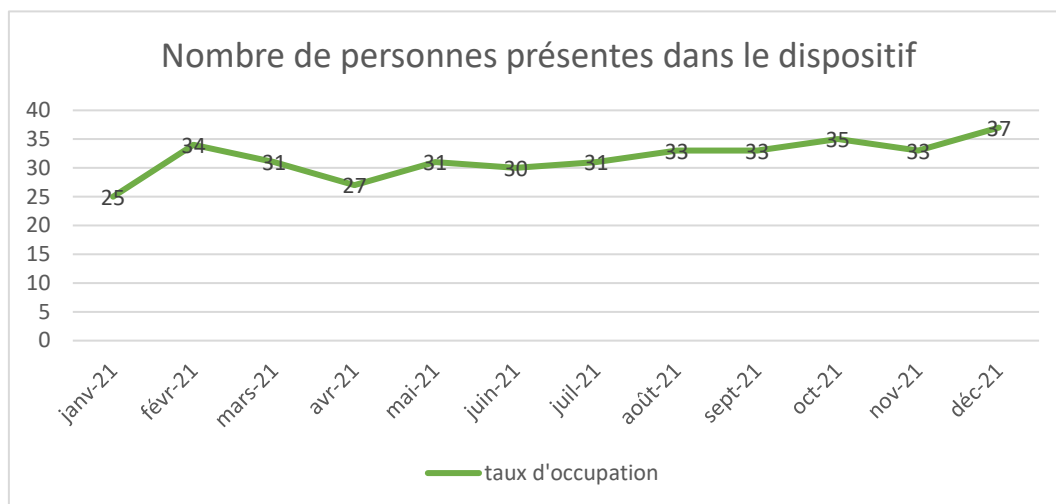
4 familles ont été accueillies, dont une en « extrême urgence ».

Courant de l'année 2020, le Home Protestant a répondu à un appel d'offre pour accueillir 30 personnes en diffus et 10 en collectif. Ce nouveau dispositif, actif depuis janvier 2021, permet un accueil et un accompagnement plus approprié pour ces personnes.

Durée moyenne de séjour

Sur les 10 familles sorties en 2021, la durée de séjour s'élève à 241 jours, soit un peu moins de 8 mois. Cette durée s'explique par un temps de présence particulièrement longs de 2 familles (620 jours pour l'une et 481 jours l'autre).

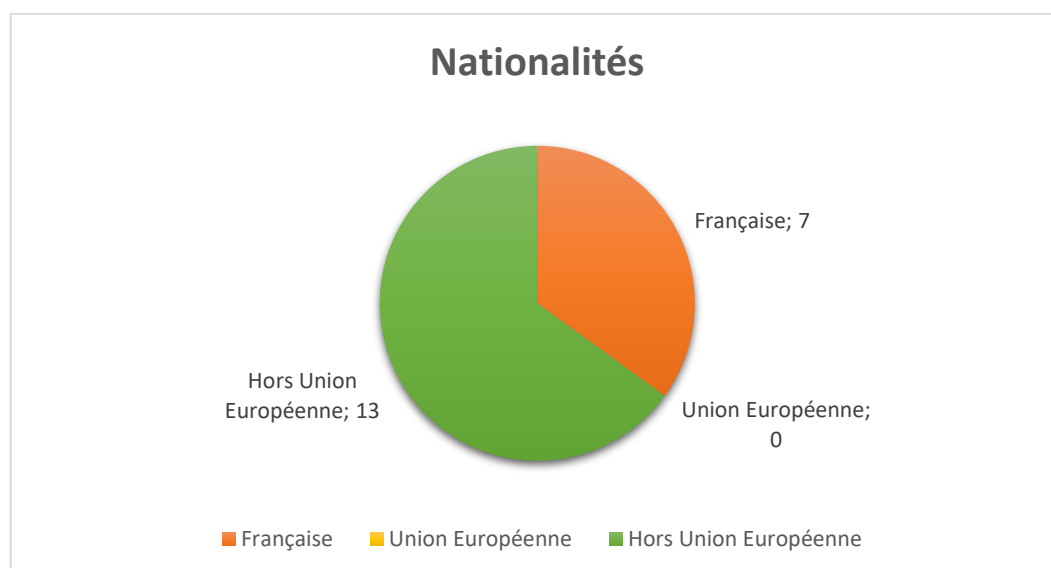
Une des deux familles était concernée par des problèmes de régularisation. Cette famille a cumulé de nombreux renouvellement de récépissé avant d'obtenir un titre de séjour. Cette régularisation a permis orientation SIAO plus rapide. Cela pose la question de la « réticence » des autres dispositifs d'hébergement accompagnés d'accueillir ces familles dites de « droit commun » et détentrices d'un récépissé.



Le nombre de personnes présentes simultanément varie entre 25 et 37 personnes.

Nationalité

Parmi les 20 familles, 13 sont originaires de pays Hors de l'Union Européenne et 7 sont françaises.



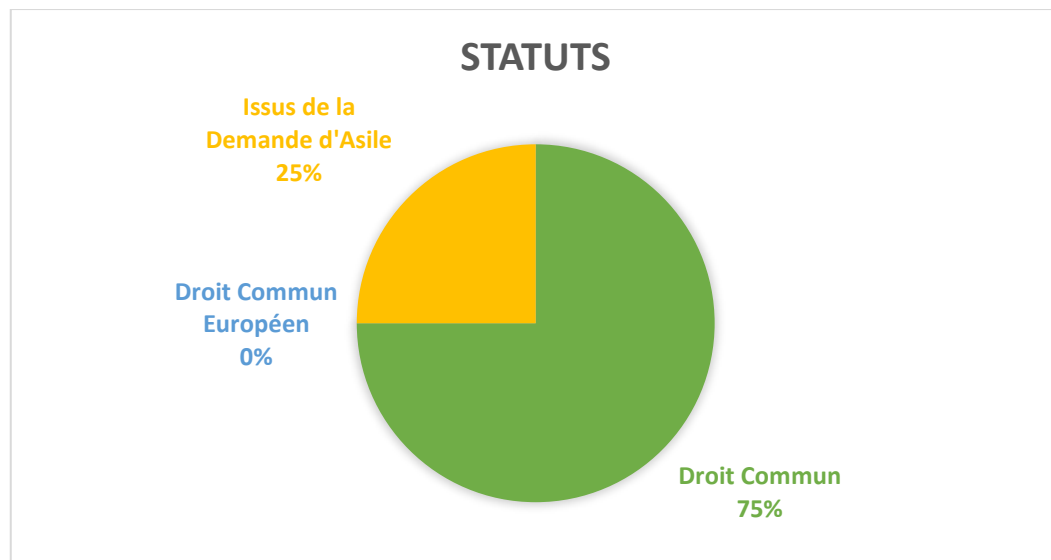
Nous accueillons une majorité de familles d'origine, de nationalité, de langue et de culture différentes. Nous nous trouvons régulièrement confrontés à des situations

interculturelles, où il nous faut « composer » entre le principe de réalité et le leur : obtenir un logement autonome, pérenne et sans cohabitation.

Ce travail d'accompagnement et de soutien nécessite du temps. Il nous arrive d'accueillir des familles, non ou peu francophones, ce qui peut parfois complexifier la compréhension de certains échanges lors des entretiens. Expliquer la différence entre les dispositifs existants n'est alors pas aisé.

Statut (base du tableau IDA)

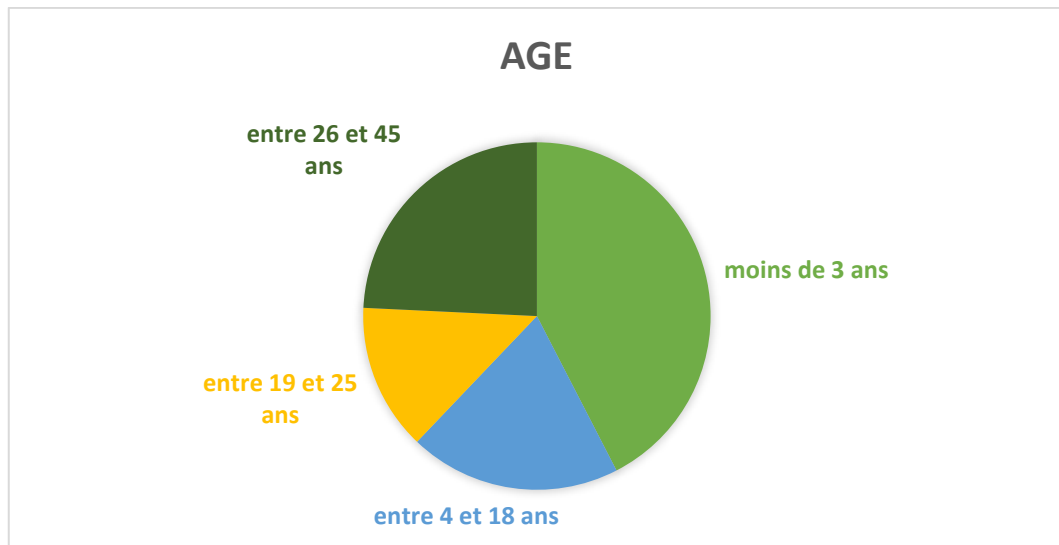
Sur les 20 ménages accueillis (déjà sortis ou encore en présence), 15 familles sont de droit commun (français + Hors U, carte de résident...), 5 issues de la demande d'asile (=réfugiés + protection subsidiaire)



Répartition par catégorie d'âge

Sur les 66 personnes accueillies pour l'année 2020, nous avons accueilli :

- 28 enfants de moins de 3 ans
- 13 enfants entre 4 et 18 ans
- 9 adultes entre 19 et 25 ans dont 2 enfants majeurs
- 16 adultes entre 26 et 45 ans
- Aucun adulte de plus de 46 ans



Nous constatons que la part de jeunes adultes 18-25 ans est en augmentation comparée à l'année précédente (4 en 2020 4 contre de 9 en 2021).

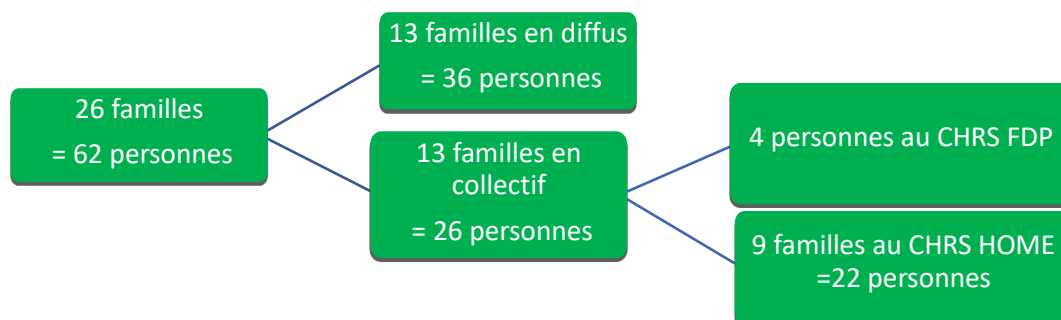
Analyse statistique

—

L'APPART'É Ville



Nombre de familles prises en charges en 2021



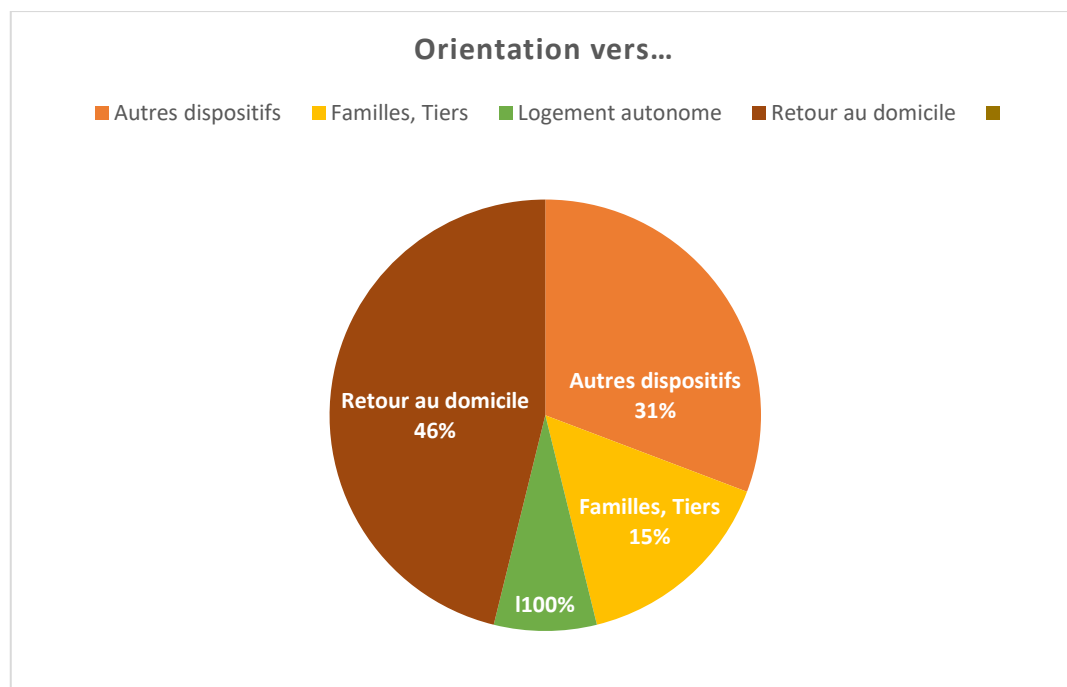
Durant l'année 2021, 26 familles ont pu être accueillies sur le dispositif.

Une personne seule a été accueillie dans un premier temps au CHRS FDP (35 jours), après son accouchement elle a pu de suite intégrer un logement diffus et ainsi accueillir ses 2 enfants aînés. La famille est comptabilisée dans le diffus.

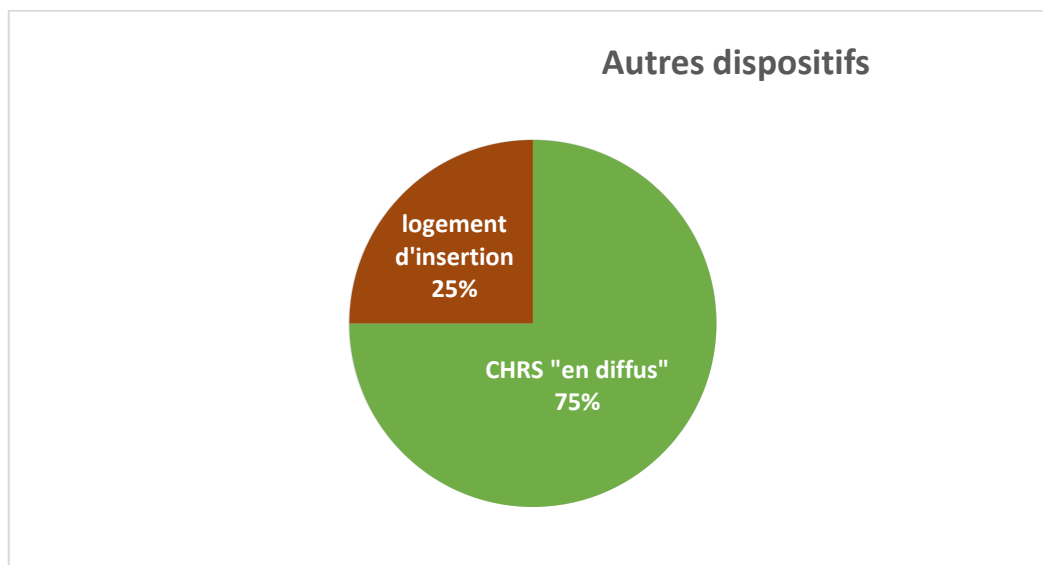
Nombre total de familles sorties en 2021

13 familles (31 personnes) sont sorties du dispositif de L'Appart'é courant de l'année 2021.

Sur les 13 ménages réorientés : 1 est en logement autonome (bailleur social ou privé), 6 familles sont reparties au domicile familial. 2 familles sont parties chez des tiers. Enfin, 4 familles ont été réorientées vers d'autres dispositifs d'accompagnement.



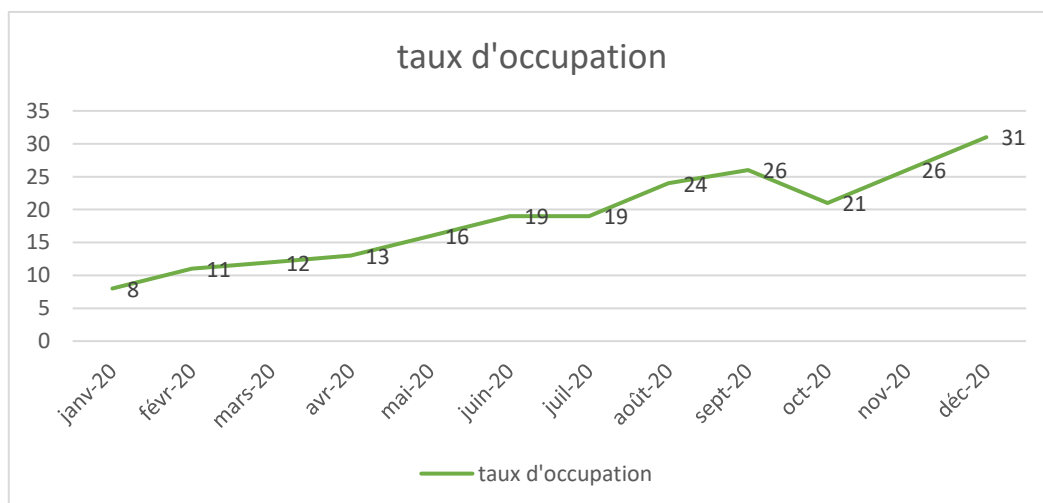
Les orientations vers les autres dispositifs : 3 familles ont intégré un CHRS « en diffus », 1 a été orientée vers un logement d'insertion.



Durée moyenne de séjour

Sur les 13 familles sorties en 2021, la durée de séjour s'élève à 101 jours, soit 3 mois et 10 jours. Ces durées moyennes montrent bien que les premiers mois de prises en charge sont importants pour accueillir les familles, les rencontrer, créer du lien afin de poser une évaluation claire et précise et proposer une réorientation plus adaptée.

Taux d'occupation 2021



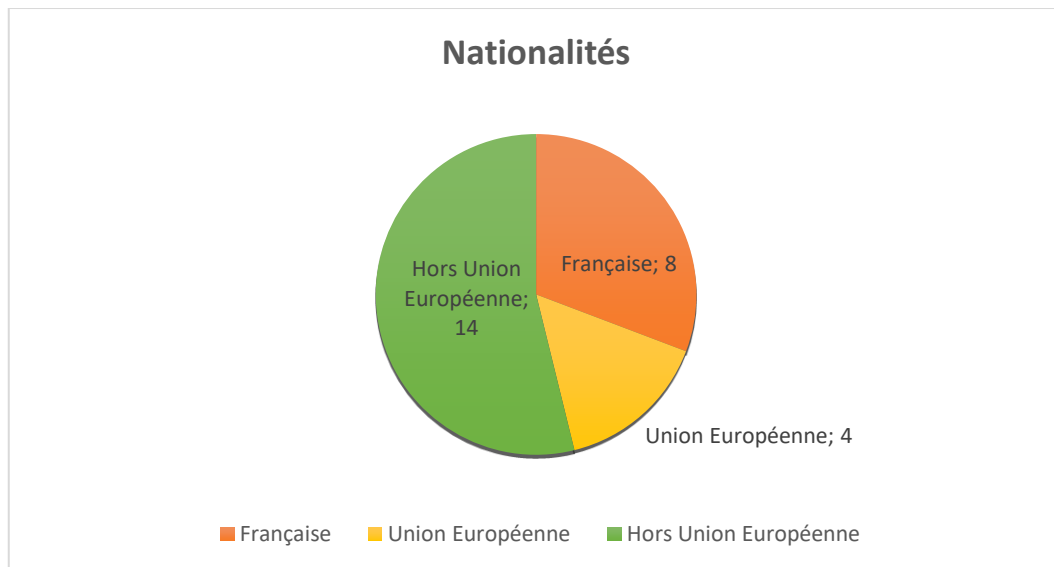
La montée en charge s'est faite progressivement tout au long de l'année en fonction de l'ouverture des appartements et des orientations du SIAO. Nous observons une baisse au

mois d'octobre, qui correspond à la sortie du dispositif de 2 familles. A fin décembre, le dispositif a encore une place pour 1 unité familiale, 1 adulte et 2 enfants.

Nous relevons qu'il est difficile d'avoir les compositions familiales correspondant aux places disponibles. Le service préfère par exemple accueillir un adulte et 2 enfants pour un logement pouvant accueillir 5 personnes, plutôt que de laisser le logement vacant et une petite famille sans hébergement.

Nationalité

Parmi les 26 familles, 8 sont de nationalité française, 4 sont originaires de l'Union Européenne et 14 de pays hors de l'Union Européenne.

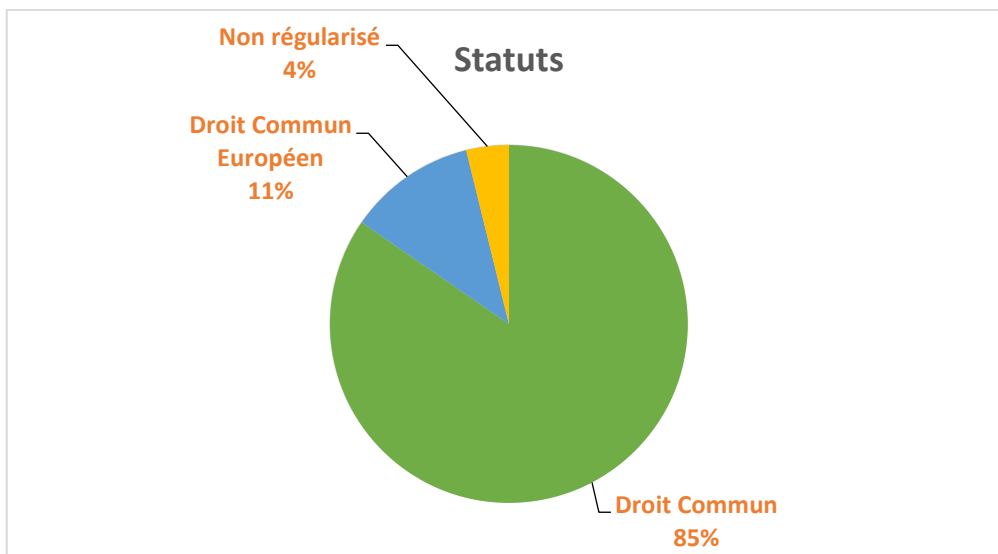


Nous accueillons une majorité de familles d'origine, de nationalité, de langue et de culture différentes. Nous nous trouvons régulièrement confrontés à des situations interculturelles, où il nous faut « composer » entre le principe de réalité et le leur : obtenir un logement autonome, pérenne et sans cohabitation.

Ce travail d'accompagnement et de soutien nécessite du temps. Il nous arrive d'accueillir des familles, non ou peu francophones, ce qui peut parfois complexifier la compréhension de certains échanges lors des entretiens. Expliquer la différence entre les dispositifs existants n'est alors pas aisé.

Statut (base du tableau IDA)

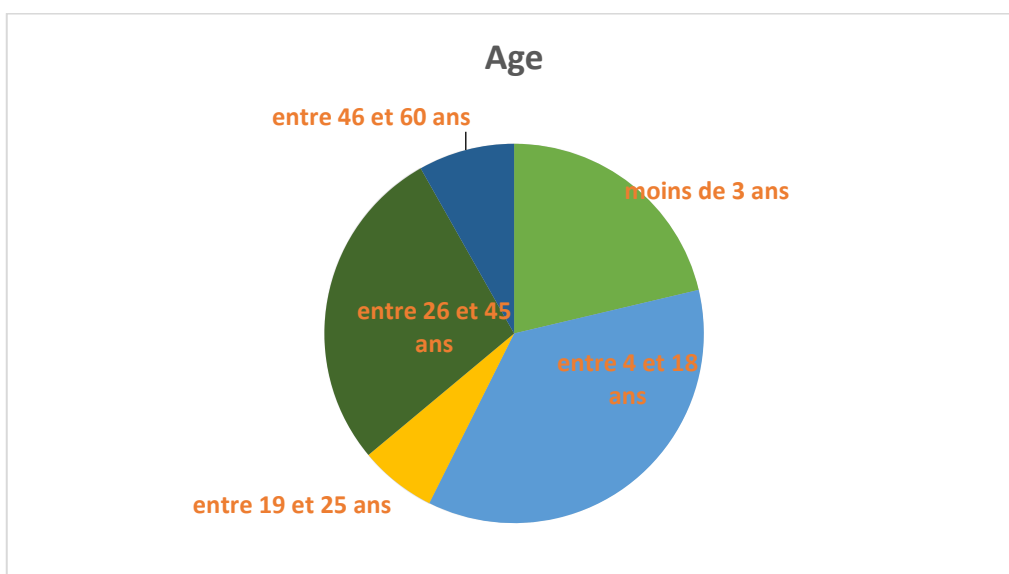
Sur les 26 ménages accueillis, 22 familles sont de droit commun (français + Hors UE= VPF, carte de résident...), 3 de droit commun européen, 1 est sans titre de séjour.



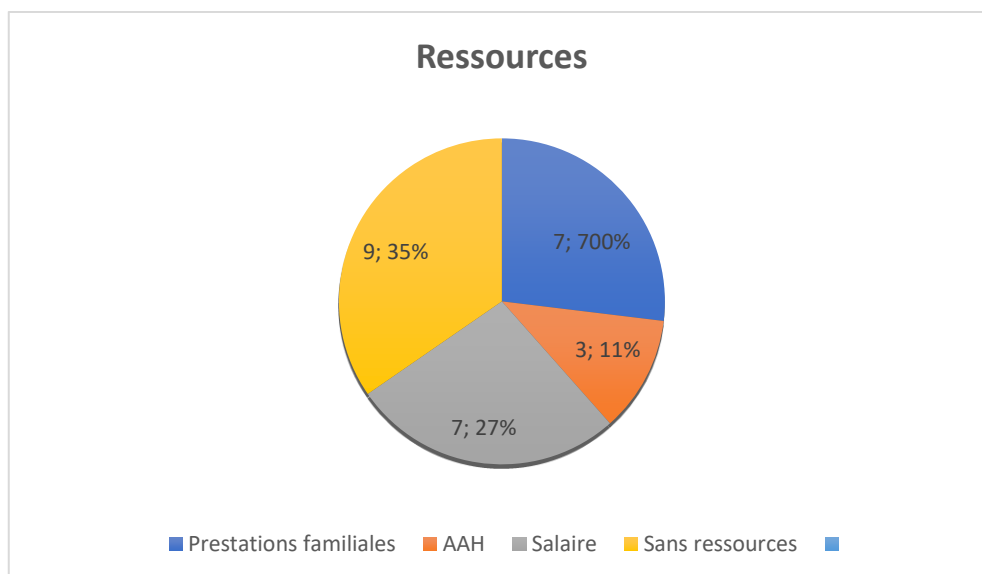
Répartition par catégorie d'âge :

Sur les 62 personnes accueillies pour l'année 2021, nous avons accueilli :

- 13 enfants de moins de 3 ans
- 22 enfants entre 4 et 18 ans
- 4 adultes entre 18 et 25 ans
- 17 adultes entre 26 et 45 ans
- 5 adultes entre 46 et 60 ans
- 0 plus de 60 ans



Les ressources à l'entrée



Le pourcentage important de personnes sans ressource, s'explique du fait qu'à leur arrivée en structure, leur situation administrative n'est pas à jour et l'ouverture des droits Caf n'est pas encore faite. Nous relevons toutefois qu'un pourcentage non négligeable de femmes sont en activité.

À la sortie :

Parmi les personnes sans ressource à l'entrée dans le dispositif, 1 personne qui était sans ressource a pu débloquent son dossier administratif et percevoir des prestations familiales. 2 personnes sans ressource étaient dans la même situation à la sortie. La prise en charge trop courte de la période de séjour, n'a pas permis le déblocage des prestations familiales.

L'Appart'é - Témoignages





Des témoignages recueillis auprès de deux personnes pour mettre des mots sur les accompagnements et sur la vie des personnes accueillies à L'Appart'é CEA

Mme F. : « Parfois, je laisse tout traîner dans mes démarches et après, je ne sais plus par où commencer, je me laisse déborder. Le pire, c'est que je suis consciente de tout cela, mais je ne sais pas pourquoi, ça me bloque, au lieu d'affronter, je laisse traîner... J'ai eu une prise de conscience grâce à vous. Vous m'aidez, vous me laissez des chances, alors que je sais que je ne devrais même pas en avoir. Je ne ferai plus les erreurs que j'ai déjà faites. Je vous remercie pour le temps passé avec moi, de venir avec moi pour certains de mes rendez-vous. Ça me rassure et ça m'aide ».

Mme S. : « Depuis mon arrivée à L'Appart'é avec mes 5 enfants, je vais beaucoup mieux et ma tête commence à guérir. Avant de venir chez vous, je ne pensais pas pouvoir réussir à régler tous mes problèmes. Je suis contente de ne plus être à l'hôtel et d'être dans votre association qui me permet de plus me concentrer sur l'avenir et mes enfants. Grâce à vous je peux me faire assister d'un avocat pour ma procédure de demande de divorce, je peux mieux m'occuper des soucis de santé de mon enfant de 20 mois, deux de mes enfants sont inscrits au collège, j'ai pratiquement réglé l'ensemble de mon dossier CAF et CPAM... votre accompagnement nous a été très nécessaire sachant que nous avons encore du chemin à réaliser... je suis consciente de cela ».

Mme S. : « Je vous dis merci parce que vous m'aidez dans les papiers, vous m'expliquez, même si je ne comprends rien ».

Des témoignages recueillis auprès de deux personnes pour mettre des mots sur les accompagnements et sur la vie des personnes accueillies à L'Appart'É Ville.

Madame I., et son enfant, sont accueillis sur une des premières places du service « Projet Ville » en janvier 2021. Suite à une rencontre avec sa gynécologue avec laquelle elle a abordé les violences conjugales qu'elle subissait, Mme I a été orientée en urgence dans une chambre du collectif. À son arrivée, elle ressentait beaucoup d'angoisses. De plus, l'enfant présentait des comportements de mutisme. Grâce à la présence continue des professionnelles et à la rencontre avec les voisines, la famille, a pu sortir petite à petit de l'isolement. Madame I., plus reposée et plus sereine, a retrouvé de l'énergie pour prendre soin de son enfant. Depuis novembre 2021, date à laquelle elle est orientée sur une place d'insertion du CHRS, elle s'épanouit dans son nouveau travail et a gagné en confiance. Mme I a mis en place un plan d'économie, ce qui lui permet d'envisager une future installation dans son logement autonome.

Madame B a 28 ans, elle a été accueillie avec son fils âgé de 3 mois dans un logement diffus sur une place d'hébergement d'urgence, suite à des violences de la part de sa mère. Elle est diplômée d'un master dans le domaine du commerce. Actuellement en congé de maternité, elle est bénéficiaire du RSA et a effectué sa demande de logement social. Mme B a immédiatement adhéré à l'accompagnement social, elle est en demande de soutien, notamment à la parentalité. Elle s'est saisie de l'accompagnement de la PMI du CMS de quartier. Mme B a surtout eu besoin d'être guidée et rassurée : elle a par ailleurs très vite exprimé le besoin de se poser dans un hébergement plus pérenne le temps de penser son projet avec son fils. Mme B a été orientée en interne dans l'association sur un dispositif de stabilisation en logement diffus, localisé sur le même secteur ce qui permet de maintenir son suivi PMI.

3.4 Accueil de jour

■ Présentation

L'Accueil de jour Femmes de Paroles se situe 7 rue de l'Abbé Lemire dans le même bâtiment que le centre d'hébergement Femmes de Paroles. Ces deux activités ont investi ces lieux depuis 2014 et peuvent répondre de manière plus efficiente au niveau de l'accueil, l'hébergement et l'insertion des femmes isolées.

Ce lieu permet d'accueillir des femmes ou en situation précaire, de leur offrir un lieu où être écoutées, orientées, soutenues. Un accompagnement social peut leur être proposé si besoin.

Les femmes les plus en difficulté (sans logement ou sans hébergement) peuvent être orientées vers les places d'hébergement d'urgence de Femmes de Paroles.

■ Cadre réglementaire

Les accueils de jour s'inscrivent dans le dispositif de veille sociale qui regroupe les Services d'accueil et d'orientation (SAO), le 115, les équipes mobiles de type Samu social et donc les accueils de jour ou de nuit sans hébergement.

Le texte institutionnel donnant un cadre juridique aux accueils de jour est la circulaire n°9533 du 10 octobre 1995.

■ Mission générale de l'Accueil de jour

Lieu d'échange et de sociabilité pour les personnes en difficulté et notamment pour les personnes en errance, les accueils de jour doivent favoriser la sortie de la rue et l'insertion des personnes accueillies dans le cadre d'un parcours de prise en charge adapté et en lien avec les partenaires afin de :

- Mobiliser en priorité les dispositifs de droit commun (Conseil général, missions locales...)
- Veiller par une juste orientation à garantir une prise en charge provisoire en AHI orientée vers l'accès au logement autonome ou accompagné ;
- Favoriser la participation des usagers.

Les accueils de jour s'inscrivent en outre dans une logique d'accueil inconditionnel et préservant l'intimité, la sécurité, la vie privée, la liberté des personnes accueillies.

L'Accueil de jour du Home Protestant est quant à lui un lieu qui offre différentes prestations de la vie quotidienne (repas, douche, laverie, dépannages hygiène, vestimentaire et alimentaire), c'est aussi un lieu de socialisation où les personnes peuvent prendre librement part à des activités collectives dans le but de favoriser leur intégration

au sein d'un groupe, de donner une place à chacune, de générer des échanges entre les femmes et de promouvoir l'accès aux droits, aux soins, à la culture, etc.

▪ L'équipe

Marie-Alice BOUGON, Educatrice spécialisée- Coordinatrice	
Angélique	Éducatrice spécialisée
Blandine	Éducatrice spécialisée, tutrice de l'apprentie
Morgane	Apprentie Éducatrice spécialisée à l'ESEIS - 3 ^{ème} année
Pauline	Animatrice sociale
Services Civiques (VISA) :	
Laurie (jusqu'en juin 2021) : à la suite de sa mission, elle a intégré un Master en histoire sur la question du Genre.	
Charlène (depuis octobre 2021) : prépare un Master en Psychologie.	

C'est la 1^{ère} année que l'ADJ accueille une apprentie, cet accompagnement est très concluant, il permet notamment à l'équipe d'avoir un regard actualisé sur la formation d'éducateur spécialisé et de s'inscrire comme terrain d'apprentissage. C'est aussi la première fois qu'un élève moniteur-éducateur est venu effectuer un stage à l'ADJ, sa présence s'est inscrite dans une volonté de valoriser les actions collectives de la structure. Il nous paraît important de maintenir les liens avec les écoles de formation en travail social et d'être reconnu comme terrain de formation afin d'apporter notre expertise et nos valeurs éducatives aux futurs travailleurs sociaux.

L'année 2021 a vu des changements dans l'équipe, néanmoins nous tentons de maintenir une stabilité dans nos pratiques et une cohésion d'équipe.

Il est encore à préciser que l'équipe se réunit en Groupe d'Analyses des Pratiques toutes les 6 semaines pour échanger autour de nos questionnements et préoccupations.

▪ Le public accueilli

L'Accueil de jour Femmes de Paroles accueille des femmes majeures (avec ou sans enfants) de tous âges, tous horizons, rencontrant toutes problématiques.

▪ Modes de financement

Financement de fonctionnement : Etat (DDETS), Eurométropole, mais aussi la CARSAT sur des projets autour de la santé : accès aux droits, promotion de la santé et actions de prévention.

Des projets ponctuels peuvent être financés par d'autres organismes (Ville de Strasbourg, Fédération des Acteurs de la Solidarité).

▪ Le suivi des activités

L'Accueil de jour met en place cinq dimensions de l'intervention sociale :

1. Une action en termes d'accueil.
2. Une action en termes d'évaluation sociale de la situation.
3. Une action d'accompagnement social.
4. Une action de domiciliation.
5. Une action par projets (dimension collective et/ou thématique).

L'accueil

La porte de l'Accueil de jour n'est pas évidente à franchir pour les femmes qui s'y présentent. C'est pourquoi, l'équipe accorde une importance particulière à l'accueil de ces nouvelles arrivantes. Lors d'un premier temps d'échange autour d'une collation, la travailleuse sociale prend le temps d'expliquer les horaires et le fonctionnement de l'Accueil de jour, afin de donner déjà quelques repères à la personne, en terrain inconnu. Elle prend ensuite le temps, en fonction de ce que cette dernière souhaite livrer, de comprendre son parcours, sa situation, ses besoins et ses envies. Pour l'équipe, le plus important est de mettre à l'aise la personne accueillie, pour qu'elle se sente au mieux et en sécurité. En fonction de sa situation, une orientation vers des structures partenaires sera possible. La personne est ensuite invitée à rester le temps qu'elle le souhaite à l'Accueil de jour. L'équipe propose régulièrement aux « anciennes » d'accueillir cette nouvelle arrivante, en l'incluant dans le collectif. Si elle a trouvé les réponses à ses questions lors de ce premier temps d'échange, ou si le lieu d'accueil ne lui a pas plu, elle ne reviendra peut-être jamais à l'Accueil de jour. Ainsi, certaines femmes viennent à l'accueil à chaque ouverture, d'autres de temps en temps ou par période, et certaines ne viendront qu'une fois ou deux.

L'évaluation sociale

Il est à noter que l'Accueil de jour procède à des diagnostics SI-SIAO.

Ces diagnostics basés sur des entretiens permettent, en une ou deux fois, de détailler la situation des personnes sur la plateforme SIAO-115, de créer une demande d'hébergement SIAO s'il n'y a pas de référent ou de faire le point avec le référent existant afin d'actualiser la demande. Ainsi, 68 entretiens ont été réalisés d'avril à décembre 2021 (46 personnes différentes). Cette activité vient compléter celle de l'accueil de Jour : elle permet de prendre plus de temps pour établir des diagnostics sociaux et participe à l'approfondissement du lien avec les services du SIAO.

L'accompagnement social

Toutes les personnes accueillies ne bénéficient pas d'un accompagnement social à l'Accueil de jour. Lorsque lors d'un temps d'échange, un besoin en termes d'accompagnement social est repéré ou exprimé, l'équipe prend le temps, lors d'une réunion d'équipe, de faire le point sur les situations des personnes en demande d'un accompagnement social et évalue les possibilités d'actions. Dans certains cas, une orientation vers d'autres structures sociales ou associations seront proposées.

Aujourd'hui, deux éducatrices spécialisées et une apprentie éducatrice spécialisée sont en charge de l'accompagnement social au sein de l'Accueil de jour Femmes de Paroles. L'accompagnement effectué est « global » car le suivi proposé prend en compte toutes les dimensions de la situation des personnes. Un certain nombre de démarches différentes sont donc effectuées par les éducatrices : ouverture de droits, démarches de régularisation, inscription à Pôle Emploi, demandes d'hébergement auprès du SIAO, demandes de logement social auprès des bailleurs sociaux, accès aux soins, demande de retraite, travail autour du rapport au corps et de l'image de soi, rédaction de CV et lettres de motivation, inscription scolaire ou en crèche pour les enfants...

L'accompagnement social au sein de l'Accueil de jour est donc très varié et évolue en fonction des situations et des besoins de chacune. L'équipe porte beaucoup d'attention au fait de s'adapter au public accueilli en proposant des entretiens individuels au sein du lieu d'accueil, dans un espace convivial. Le principe de libre-adhésion à l'accompagnement social global peut engendrer une difficulté de non-régularité dans le suivi de certaines femmes puisque comme indiqué ci-dessus, certaines femmes peuvent se présenter très régulièrement dans le lieu d'accueil pendant quelques mois puis ne plus revenir pendant une longue période. Elles viennent quand elles sont prêtes et nous les accueillons en fonction de là où elles en sont dans leur parcours.

Domiciliation postale

En 2021, 88 personnes sont domiciliées à l'Accueil de jour, et 67 « ayant droits ». Notre agrément est de 100 places, mais une demande d'extension de l'activité pour passer de 100 à 120 places a été faite et démarrera en 2022.

Les statistiques concernant la domiciliation postale sont présentées en annexes du rapport d'activité.

Action santé

L'Accueil de jour propose diverses actions autour de la promotion de la santé. Ces actions se déclinent de différentes façons : favoriser l'ouverture et le renouvellement de droits à la couverture sociale (AME, CSS), promouvoir l'activité physique via l'atelier sport hebdomadaire (Sport pour Tous), proposer des actions de prévention sur des thématiques de santé en faisant intervenir des partenaires spécialisés (Covid, Hépatites, VIH,

alimentation, stress, etc.), orientations vers des professionnels de santé (Boussole, Maison de Santé, CMCO, Centre dentaire, etc.), participation au webinaire avec SPPOC, partenariat avec l'équipe santé-précarité proposant la présence d'une infirmière psychiatrique 2 fois par mois.

Un partenariat conventionné a été mis en place entre l'Association Home Protestant et la CPAM afin de faciliter le suivi de traitements des dossiers de Complémentaire Santé Solidaire et la communication en cas de dossier incomplet ou de besoin de suivis spécifiques.

Projets thématiques

Projet d'apprentissage du vélo « Toutes en Selles » avec Plurielles et Bretz'selle



La crise sanitaire a mis en exergue les inégalités face à la mobilité, fort de ce constat et répondant également à un besoin de femmes accueillies, l'Accueil de jour Femmes de Paroles, en co-construction avec l'association Plurielles a répondu à un appel à projet du CCAS. Le projet, intitulé « Toutes en Selle », est de proposer un apprentissage du vélo et des bases en auto-réparation, un accès pérenne à du matériel cycliste, une adhésion à l'association Bretz'selle pour un an et l'organisation de sorties culturelles à vélo. Les objectifs identifiés étant de lever les freins de la mobilité et favoriser l'autonomie, favoriser une meilleure connaissance du territoire, à travers le déplacement et les visites de lieux culturels et patrimoniaux, s'accaparer le réseau de pistes cyclables strasbourgeoises et créer du lien entre les personnes. Cela leur permet également de développer des compétences en mécanique vélo et d'améliorer leur confiance en elles.

Projet de développement numérique avec Emmaüs Connect



Le contexte sanitaire de l'année écoulée a rendu plus compliqué la présence des personnes dans beaucoup de structures et services de l'État, et a encore accéléré, de fait, une dématérialisation grandissante des démarches, et donc un recourt croissant à l'utilisation et à la maîtrise des outils technologiques, assortit d'un besoin d'accessibilité à du matériel permettant un accès internet ou plus généralement à la communication.

De ce fait, en 2021, l'Accueil de jour Femmes de Paroles a pu répondre à un appel à projet mis en place par la Ville dans le cadre des QPV; le financement alloué permettant de répondre à un ensemble de besoins identifiés au fil du temps par l'équipe de l'Accueil de jour : achat de 3 ordinateurs portables mis à disposition des dames au sein de la salle d'accueil, distribution de matériel de téléphonie (carte SIM, recharges

appels et/ou internet aux femmes n'ayant pas ou très peu de ressources, installation d'une box internet fournissant un accès wifi aux dames et enfin des sessions de formation dispensées par Emmaüs Connect. Ce projet numérique porté par l'ADJ a été l'occasion d'asseoir un partenariat avec Emmaüs Connect⁶ puisqu'ils nous fournissent des recharges à prix solidaires et dispensent des formations à destination de notre public. Au cours de l'année écoulée, 8 téléphones, 6 cartes SIM, 10 recharges téléphoniques et 5 recharges internet ont ainsi été distribuées.

Une étude diagnostic des besoins du public a été réalisée et 3 ateliers qui ont été mis en place en 2021, notamment avec la participation d'une dame accueillie devenue « formatrice ». Nous projetons de développer les ateliers et les offres numérique en 2022, avec un espace dédié.

Projet MAAA'Elles avec la FAS



L'Accueil de jour prend part à un projet sur deux ans en lien avec la Fédération des Acteurs de Solidarité en termes de développement d'actions concernant les femmes et les addictions. Diverses actions sont projetées en ce sens telles que des formations à destination de l'équipe, le développement du partenariat avec AIDES venant proposer des TROD sur place, un projet artistique en collaboration avec ALT ou encore l'achat de matériel de réduction des risques⁶.

Cours de Français



Les femmes accueillies expriment régulièrement leur besoin d'apprendre ou de s'améliorer en langue française. La barrière de la langue est une difficulté à laquelle l'équipe de l'Accueil de jour doit faire face quotidiennement et qui peut s'avérer être un frein important dans le parcours d'insertion des personnes. Du fait de la crise sanitaire, les ateliers de soutien en langue française mis en place à l'Accueil de jour avaient été suspendus en 2020. Mais au vu des besoins repérés au sein de l'accueil, ils ont pu être remis en place en septembre 2021, animés par une bénévole et une éducatrice spécialisée, à raison d'une fois par semaine. Les ateliers se font en petit groupe (environ 4 à 5 femmes sont présentes chaque semaine). Ces ateliers ont pour objectif de travailler la langue autour de thèmes très concrets de la vie quotidienne, en attendant l'accès à des cours de français dispensés par des professionnels au sein d'autres associations ou centres sociaux culturels.

⁶ Détails du projet Maaa'elles sur le site de la FAS en annexe.

▪ Fonctionnement

Les locaux

Nous constatons que les locaux de l'Accueil de jour sont étroits et permettent difficilement d'avoir des lieux de stockage ou d'espace dédiés à des ateliers spécifiques. Les bureaux des travailleurs sociaux sont également trop exigus. L'Accueil de jour a candidaté pour un projet d'extension de ses locaux auprès de la DIHAL : projet de véranda pour offrir un espace dédié à des ateliers numériques, couture, groupe de paroles et autres, et à plus long terme une extension de locaux avec un espace extérieur.

Les partenariats

Les partenariats internes

L'Accueil de jour est en lien avec différents services du Home Protestant. En effet, les personnes hébergées au CHRS-Urgence Femmes de Paroles peuvent être orientées par nos collègues vers l'Accueil de jour. Les orientations se font dans les deux sens car l'Accueil de jour procède à des orientations sur des places d'urgence de femmes sans-abris, et les communique au 115. Ainsi, la liaison entre les deux équipes est quotidienne, via l'utilisation d'un « rapport » partagé ou des échanges à l'oral. Une éducatrice de l'équipe intervient au CHRS Femmes de Paroles un samedi par mois, ce qui permet de maintenir un lien concret d'une structure à l'autre mais aussi de prendre conscience des difficultés rencontrées dans la prise en charge du collectif au quotidien des femmes orientées en urgence. Des activités collectives sont également proposées aux bénéficiaires des 2 services

Avec le CHRS le Home rue de l'ail et le projet Ville, des liens ponctuels se créent sur des situations précises : préconisations des demandes SIAO vers le CHRS Home, signalements de l'ADJ de femmes en situation de violences conjugales via le SIAO, orientations de femmes très isolées du CHRS vers l'ADJ).

Ponctuellement, l'équipe de la crèche oriente des mères vers l'ADJ pour bénéficier de prestations et de soutien. L'ADJ oriente parfois des familles vers la crèche lorsqu'un besoin est repéré. Cette orientation fait l'objet d'un rapport social expliquant la situation de la famille et les observations du comportement de l'enfant et de son lien à sa mère.

Il existe aussi des liens avec le Clair Foyer : une activité de psycho-boîte a lieu dans nos locaux lorsque la structure est fermée. Des jeunes majeures peuvent être orientées vers l'Accueil de jour à la fin de leur prise en charge pour proposer un repère et expliquer les dispositifs sociaux existants. Des ateliers cuisine au Clair Foyer ont permis la livraison de soupe chaque semaine pendant la période hivernale.

Les partenariats externes

Un partenariat avec la CPAM a été initié par l'Accueil de jour suite à des difficultés de communication et d'accès à des informations concernant des dossiers complexes. Le Home Protestant a signé une convention partenariale en 2021, qui a pu bénéficier à l'ensemble des services de l'insertion visant à faciliter les échanges avec la CPAM.

L'Accueil de jour s'inscrit en outre comme un pivot relié à une multitude de partenaires. Nos partenaires externes sont nombreux et éclectiques : Plurielles, Cimade, la Boussole, Médecins du Monde, Tôt ou t'Art, EPSAN, associations caritatives, associations de prévention en santé, Équipe MDI, CCAS, EMR, PAS gare, Étage, etc.

Analyse sociale

L'Accueil de jour s'adresse uniquement à un public féminin, qui n'en est pas moins un public hétéroclite, aux parcours et situations diversifiées bien que la question de la précarité soit un point commun aux femmes accueillies.

Si toutes les situations sont à prendre en compte, l'année 2021 a à nouveau été marquée par l'accueil de femmes déboutées du droit d'asile ou dont le dossier est en instance à la Préfecture. La vulnérabilité d'une femme se retrouvant à la rue, qui cède parfois à des avances faites par des tiers (exploitation sexuelle notamment) pour trouver un abri pour la nuit nous interpelle particulièrement. Le manque de place d'hébergement pour leur assurer une sécurité met souvent l'équipe face à une limite, en situation de devoir leur expliquer qu'elles doivent trouver une solution par elles-mêmes ...

L'accueil d'un public de personnes transgenres a également suscité de nouveaux questionnements au sein de l'équipe : comment mieux accueillir les personnes d'apparence masculine mais qui s'identifient au genre féminin ? Comment éviter les stigmatisations de la part des autres femmes et en appeler à leur tolérance afin de mettre la personne transgenre à l'aise dans un lieu exclusivement « féminin » ?

L'Accueil de jour a la volonté de s'adapter à l'évolution du public et tend ainsi vers de l'accueil « en mixité choisie ».

■ Conclusion

L'accueil de Jour est un lieu ressources, proposant des projets diversifiés et des actions variées destinées à un public hétérogène : accès à l'hébergement, accompagnement social, soins, bien-être, lutte contre toutes les fractures sociales (accès au numérique...). Nous aimerions également pouvoir développer des actions en faveur du soutien à la parentalité, en lien avec d'autres services du Home Protestant et des partenaires extérieurs spécialisés dans ce domaine et s'adjoindre au sein de l'équipe de l'Accueil de jour la présence d'une ou d'un professionnel de la petite enfance.

Le projet d'extension de l'Accueil de jour laisse la possibilité de développer de nouveaux projets et d'étendre l'espace d'accueil. Un agrandissement de l'équipe de l'Accueil de jour serait à envisager afin de répondre au mieux aux besoins de notre public tant au niveau des demandes d'accompagnement individuel que des demandes de participations à des actions collectives.

Analyse statistique

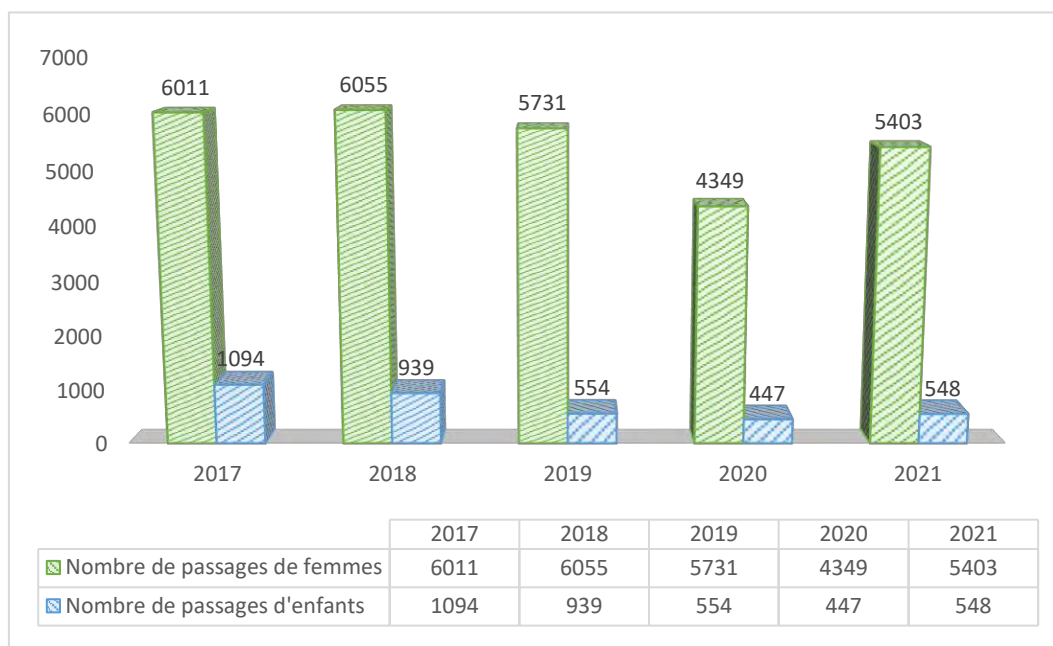
-

Accueil de jour



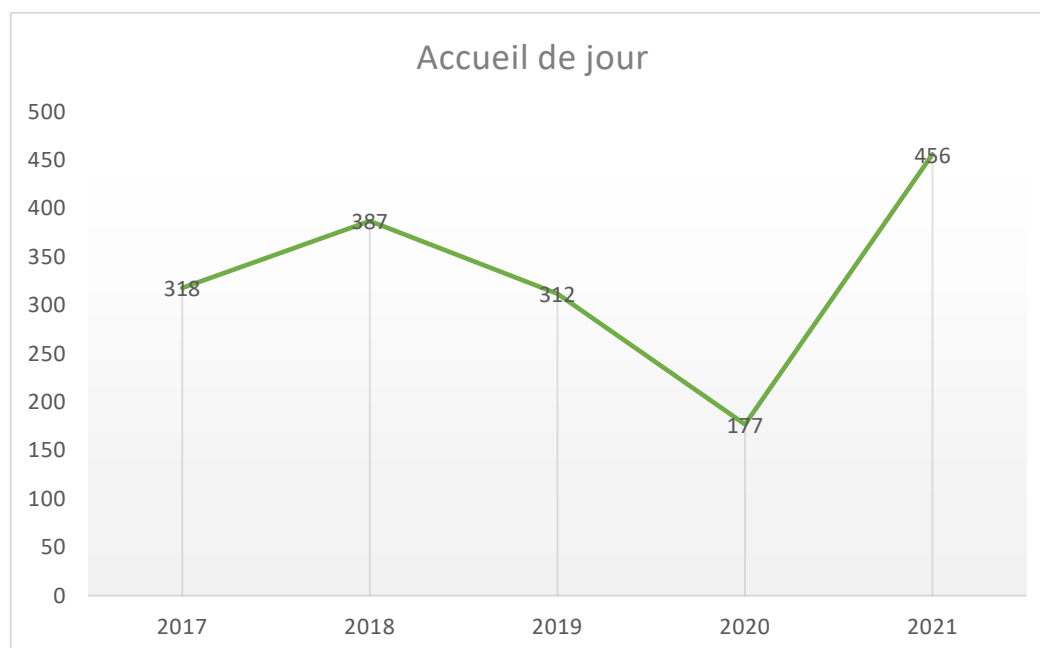
Données statistiques 2021 de l'Accueil de jour Femmes de Paroles

La fréquentation à l'Accueil de jour



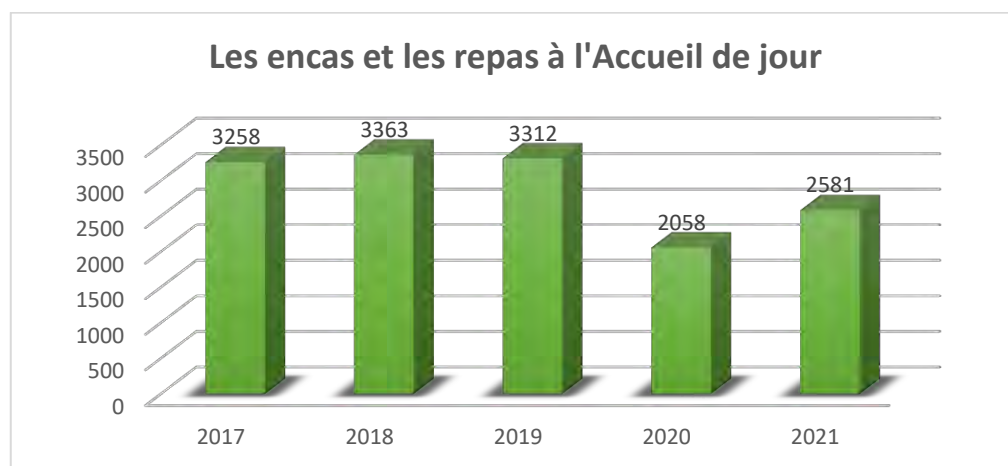
Sur les 5403 passages durant l'année 2021, nous comptabilisons 548 passages d'enfants. Cela représente 166 ménages différents accueillis cette année.

Les nouvelles entrées en 2021 à l'Accueil de jour

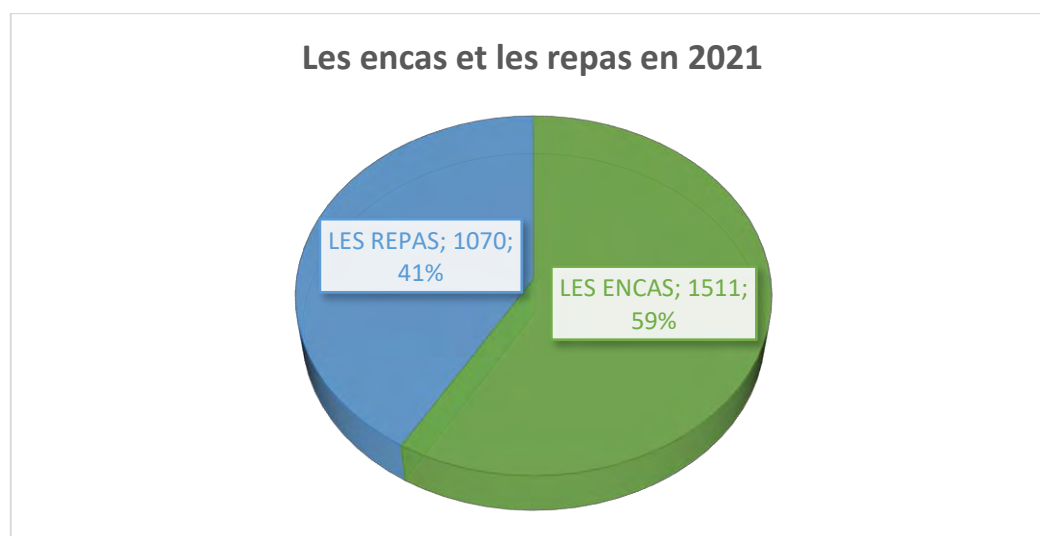


Nous constatons une recrudescence du nombre de nouvelles personnes qui se tournent pour la première fois vers notre structure en 2021. D'une part, la période Covid a été révélatrice de beaucoup de situations d'isolement et de détresse. D'autre part, le fonctionnement de nombreux services sociaux a été perturbé par le télétravail et les usagers ont ressenti le besoin de s'adresser à des travailleurs sociaux directement, au moment où ils en avaient besoin. Ainsi, l'Accueil de jour a assuré un rôle de prise en compte de la souffrance individuelle et de lien social, mais également de médiateur vers les référents sociaux (AS de secteur, CCAS, etc.) et les services administratifs (CPAM, CAF, etc.).

Les prestations à l'Accueil de jour

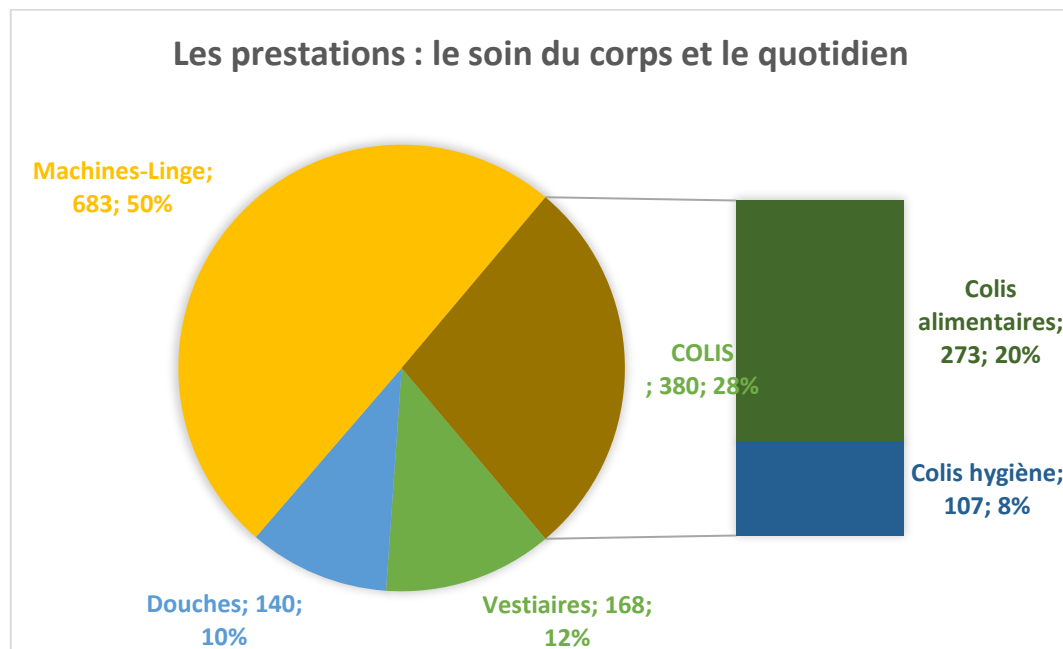


Répartition des encas et des repas pour l'année 2021



Il y a toujours de quoi « grignoter » à l'Accueil de jour, à tout moment. Le jeudi reste la journée collective avec un repas convivial confectionné avec les femmes accueillies. Des repas chauds destinés aux personnes en attente d'un hébergement, hébergées en hôtel ou chez des tiers et n'ayant pas la possibilité de cuisiner sont servis les lundis, mardis et vendredis midi. Lors du contexte de confinement (avril puis octobre 2021) et selon la demande de l'Etat en temps d'alerte canicule et de grand froid nous avons modifié nos temps d'accueil et l'accueil du soir a été transposé au midi. Ce temps d'accueil du midi permet de faire le point sur les demandes d'hébergement d'urgence et d'appeler le 115 au plus tôt, avant que l'activité de la structure ne s'intensifie.

Les prestations soin du corps et quotidien



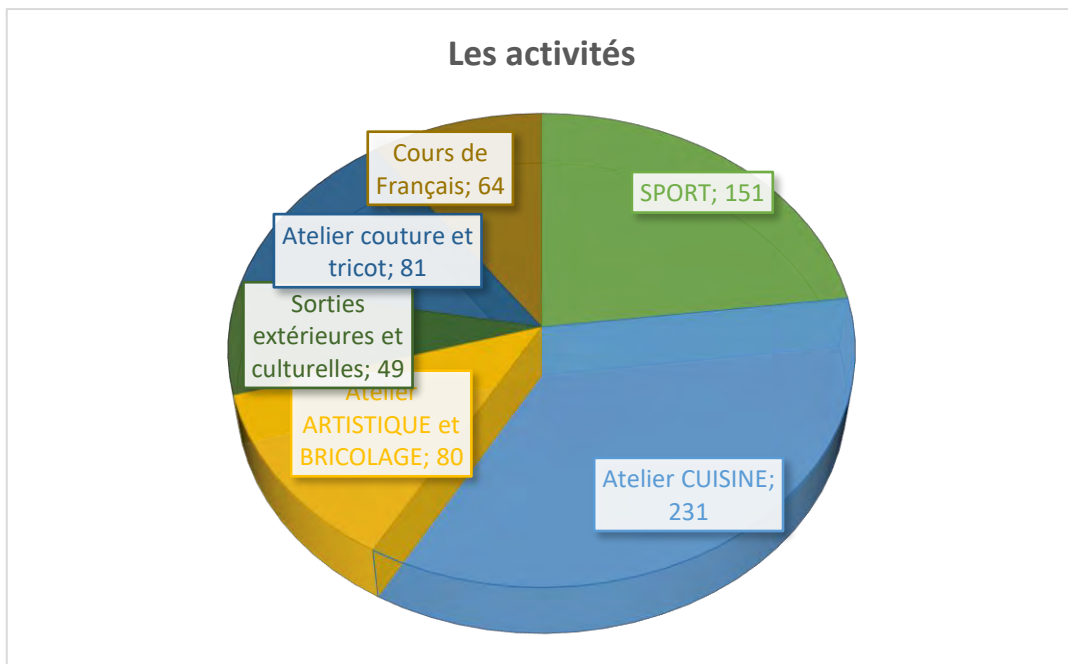
De nombreux produits d'hygiène ont été distribués sous forme de « colis hygiène ». Chaque colis est constitué de produits différents selon les demandes : gel douche, shampoing, dentifrice, protections hygiéniques, masques, couches, coton, etc. ou des produits plutôt cosmétiques tels que crème corps/visage ou mains.

Le nombre de douches a baissé par rapport aux années précédentes. Cela peut s'expliquer par le fait que les personnes soient plus nombreuses à être hébergées de façon plus stable (hôtels, hôtels hybrides et durée d'hébergement d'urgence prolongée) avec un accès aux sanitaires. Notons aussi l'ouverture en 2021 de la structure « La Bulle » à Strasbourg proposant des douches.

L'accès à la buanderie reste assez stable, les personnes viennent sur rendez-vous et utilisent machine à laver et sèche-linge.

Le « vestiaire » désigne le don de vêtements adulte et enfants de moins de 3 ans. Il s'agit de vestiaire d'urgence lorsqu'une personne est sans ressource ou rencontre des difficultés financières. Nous recevons des dons que nous soumettons au protocole anti-punaise de lit avant de trier et ranger les vêtements et accessoires (sous-vêtements, chaussures, sacs, maillot de bain, ceinture, etc.). Les surplus de stocks sont en accès libre.

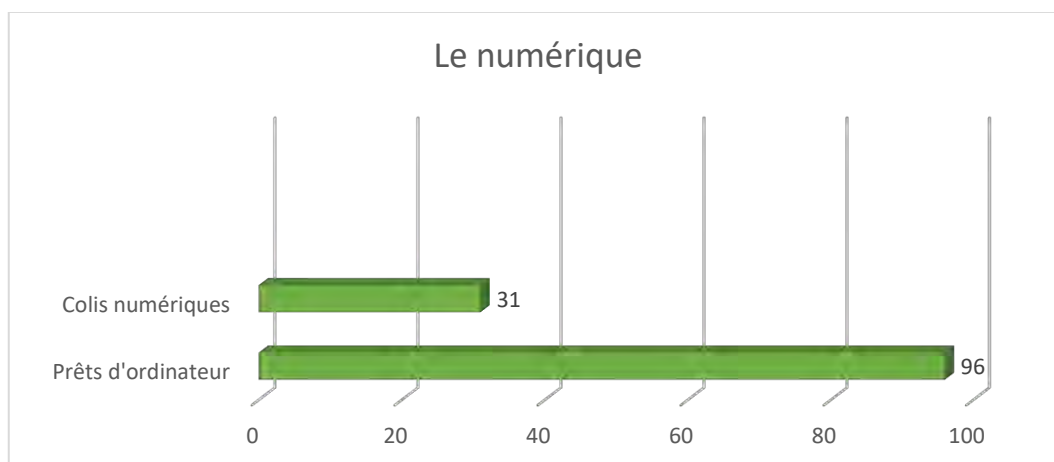
Les activités



Les femmes participent volontiers à différents ateliers collectifs. La cuisine et la couture s'improvisent et les inspirations de chacune sont mises à contribution. Des ateliers artistiques (dessin, bricolage) et sorties culturelles (théâtre, danse, exposition) sont proposés de façon ponctuelle et en fonction des envies du groupe. La mobilisation se fait en particulier par l'animatrice et la Service Civique. Les cours de français sont dispensés par des bénévoles avec l'appui d'une éducatrice, les demandes sont croissantes. La séance de sport du lundi matin est assurée par une professionnelle de « Sport pour Tous », cette séance très appréciée a pu être maintenue en ayant lieu à l'extérieur, dans le parc mitoyen à la structure.

Tous les ateliers ont pour but de favoriser le lien social entre les femmes accueillies, de contribuer à valoriser les compétences de chacune et sa place au sein d'un groupe, mais aussi de créer des moments de gaité, de légèreté et de partage afin que chacune se décale un peu des difficultés de sa situation individuelle et s'autorise à se faire du bien.

Le numérique



Après le constat d'une fracture numérique touchant notre public, nous avons mis en place des accès aux outils numériques. Un partenariat noué avec Emmaüs Connect permet de distribuer quelques téléphones portables, cartes SIM et recharges téléphoniques et/ou internet selon les demandes. Nous désignons ces produits sous l'intitulé « colis numériques ».

L'Accueil de jour a également fait l'acquisition de trois ordinateurs portables mis à disposition durant les horaires d'accueil. L'équipe accompagne en ce sens les personnes dans des démarches administratives et les aide à s'approprier les outils numériques et à acquérir de l'autonomie avec ces derniers (création de mail, de compte France Connect/ mes-démarches-simplifiées, CV, etc.).

Analyse statistique

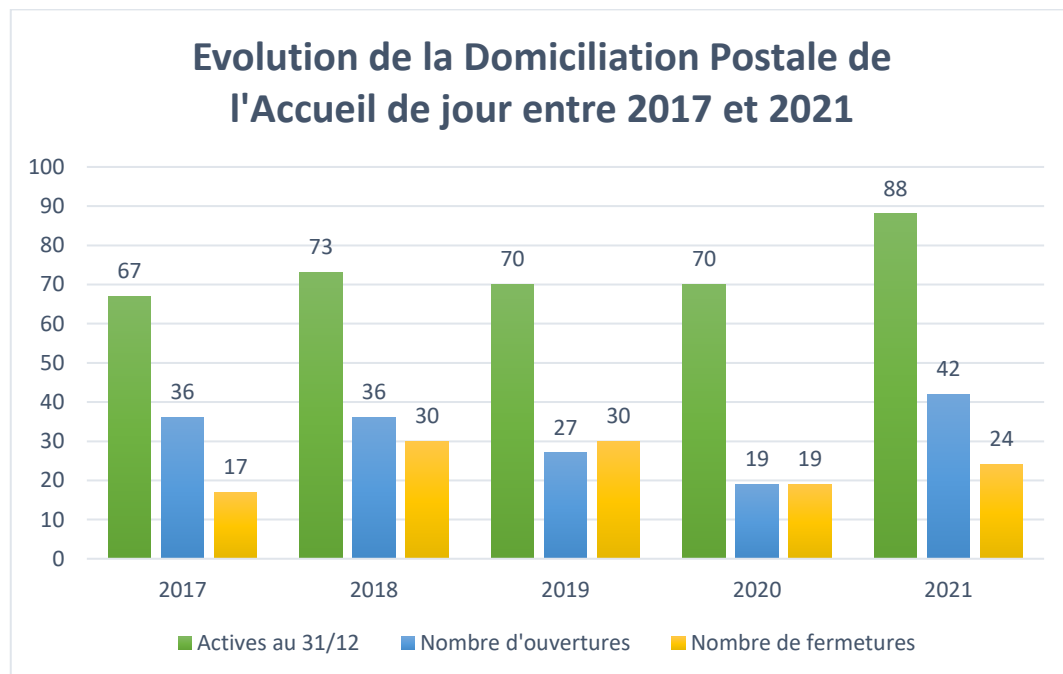
-

Accueil de jour – Domiciliation

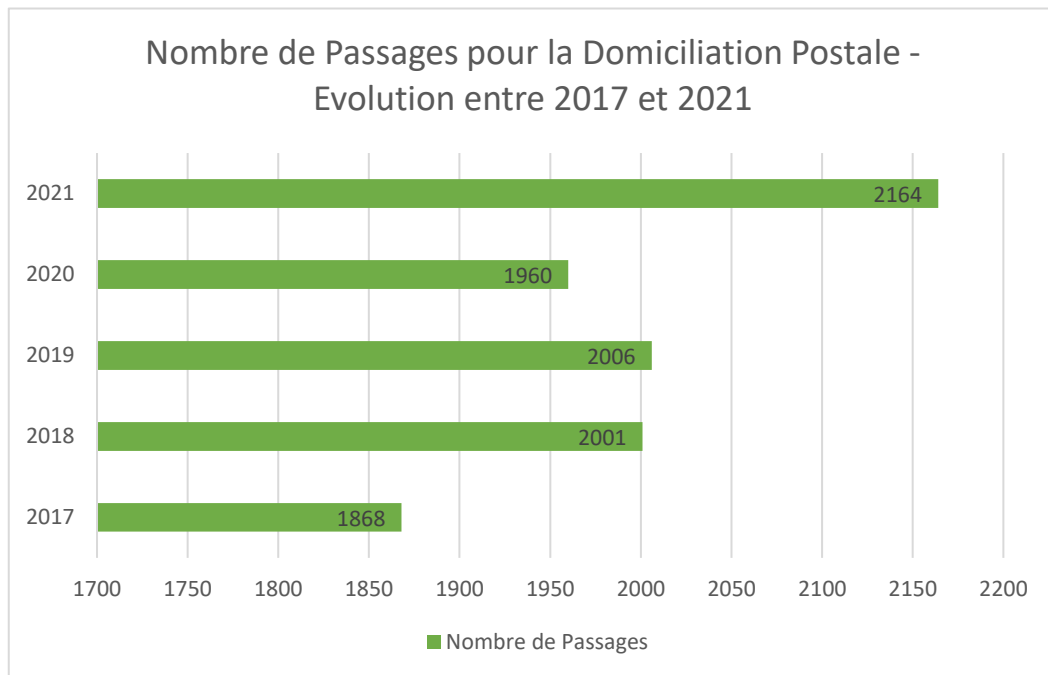


Au courant de l'année 2021, 57 demandes ont été enregistrées au sein de l'Accueil de jour. Sur ces 57 demandes, 42 élections de domicile ont été acceptées et ouvertes. Les refus, au nombre de 15 en 2021, comprennent les demandes de femmes qui ne sont pas revenues pour donner suite à cette démarche, ou des dames qui ont fait plusieurs demandes et ont été acceptées par une autre structure.

Au 31 décembre 2021, 88 domiciliations postales étaient actives. Elles concernent 88 femmes et 67 ayants-droits qui sont généralement les enfants. Durant l'année 2021, 24 domiciliations postales ont été fermées à la demande des dames pour des raisons de changement de situation, d'intégration d'une place d'insertion, l'accès au logement autonome ou d'un changement de raisons. Certaines ont été fermées pour des dames qui ne sont pas revenues à l'accueil et n'ont plus donné de nouvelles. Aux 24 dames concernées par la fermeture de la domiciliation postale s'ajoutent 10 ayants-droits.



Le nombre de passages concernant spécifiquement le retrait de courriers ou une démarche attenante à la domiciliation postale est en augmentation constante, et ce, malgré un contexte sanitaire qui a parfois obligé à la limitation de la fréquentation en simultané des femmes au sein de l'Accueil de jour. C'est également ce contexte qui a poussé l'équipe à élargir la distribution du courrier à quatre jours par semaine au lieu de trois. Les 439 appels téléphoniques sont à ajouter aux 2164 passages de dames, pour cette prestation.



Certaines femmes viennent solliciter l'équipe pour une ouverture de domiciliation postale, alors qu'elles fréquentent l'Accueil de jour depuis parfois plus d'un an. Un changement de situation est souvent à l'origine de leur demande, comme par exemple les dames qui se voient déboutées de leur demande d'Asile ou sortantes d'un Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) ou d'un Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA).

Sur la totalité des demandes durant l'année 2021, une part importante des demandes concernent des démarches au niveau de la santé. Des couvertures de droits médicaux ont souvent été réalisées en urgence par l'équipe qui réalise l'accompagnement social. Mais une partie des demandes est réalisée en collaboration avec un acteur du médico-social. La communication entre les membres du réseau ou du partenariat avec l'équipe de l'Accueil de jour prend une dimension considérable dans la gestion de cette prestation, en faveur des femmes accueillies.

Les structures qui ont orienté en 2021 pour les 42 ouvertures de Domiciliation Postale :

Année 2021	Structures ou personnes qui orientent	Nombre de domiciliations postales ouvertes	
Structures Droits des Personnes Etrangères	HUDA	3	11
	SPADA	5	
	CADA	1	
	CIMADE	1	
	CASAS	1	
Structures relatives à la santé	EPSAN	1	10
	Boussole	5	
	Médecins du Monde	1	
	Trait-d'union	2	
	Service social- HUS	1	
Structures sociales	PAS Gare	1	11
	JRS Welcome	1	
	Caritas	1	
	ASTU	1	
	SOS Femmes Solidarité	2	
	La Loupiote	1	
	JEEP	1	
	AS Secteur	2	
	115	1	
Autres	Déjà connue de l'ADJ	5	10
	Tiers	5	
TOTAL	42		

Concernant les 24 femmes et les 10 ayants-droits qui ont demandé la fermeture de leur domiciliation postale, ou qui ne sont plus revenues à l'accueil récupérer leur courrier :

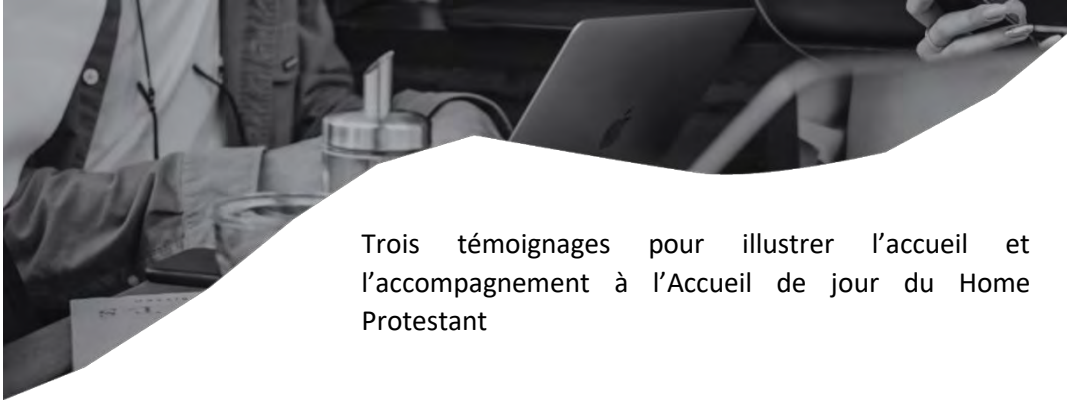
- 2 personnes/familles ont changé de région.
- 6 personnes/familles ont retrouvé un domicile stable par le biais de l'intégration d'un appartement dans le parc privé et plus majoritairement dans le parc social.
- 1 femme s'est mariée et s'est installés avec son mari.
- 1 femme a changé de statut en demandant l'Asile sur le territoire.
- 12 femmes ont intégré une place d'hébergement stable : 5 ont intégré un Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale, 3 ont intégré un studio ADOMA, 1 femme a intégré un centre d'insertion pour personnes réfugiées, 3 ont intégré une place d'urgence pausée.

L'Accueil de jour

—

Témoignages





Trois témoignages pour illustrer l'accueil et l'accompagnement à l'Accueil de jour du Home Protestant

Sofia

Après avoir fermé sa domiciliation postale, Sofia nous annonce fièrement qu'elle a intégré un appartement Adoma, après des mois en hébergement d'urgence en hôtel. Elle est suivie en Centre Médico-Social où nous l'avions orientée, elle en est très satisfaite. Elle dit que ça va bien, sa santé s'est stabilisée. Elle est en train de passer son permis de conduire et projette de reprendre ses études de biologie maintenant que sa fille est en crèche. Elle nous remercie de lui avoir tendu la main dans sa période de galère car «l'Accueil de jour a été la première porte qui s'est ouverte ».

Sabrina

« Quand j'ai besoin de quelque chose je viens directement ici. Quelques fois je ne comprends pas les courriers, alors je viens à Femmes de Paroles pour qu'on me les explique. Je me sens en sécurité ici ... »

Elise

« 1 mois et demi après mon arrivée à Strasbourg, étant sans hébergement je suis orientée au CHRS Femmes de Paroles par le 115. Une gentille dame qui était à la permanence du CHRS m'a orienté vers l'Accueil de jour Femmes de Paroles. J'ai été épatée par leur accueil ! Personne ne me connaissait là-bas, tout était nouveau pour moi, je me sentais comme une étrangère mais pour les personnes qui travaillent à l'accueil du jour personne n'est étrangère ou inconnue : toutes les dames qui passent la porte sont traitées avec la même égalité. Le plus rassurant a été cette sensation d'être avec la famille, ce qui était très important et précieux pour moi car j'étais loin de ma famille.

Ateliers vélos



La Strasbourgeoise



3.5 Le P'tit Home

▪ Présentation

Le P'tit Home est une crèche sociale qui a vu le jour le 1^{er} mars 2010

Ce lieu d'accueil allie un mode de garde pour les enfants et un soutien à leurs parents.

▪ L'équipe

Muriel Dommanget	Référente technique Educatrice de jeunes enfants	35h/semaine
Mercedes	Assistante maternelle	26.5h/semaine
Delphine	Assistante maternelle	24h/semaine

En 2021 nous avons accueilli Nina qui avait débuté son service civique en septembre 2021 et l'a poursuivi jusqu'en juin 2022.

En septembre 2021 Celia MICHEL a entamé son service civique et le poursuivra jusqu'en juin 2022.

Les bénévoles : un engagement précieux pour le P'tit Home

Depuis l'ouverture ce sont des dames bénévoles qui nous font les repas et nettoient ensuite la cuisine et le coin repas.

Ziliha est notre plus ancienne bénévole puisqu'elle nous épaula depuis 3 ans. C'est elle qui en général nous présente de nouvelles bénévoles lorsqu'il y a des départs et c'est elle aussi qui les forme et les accompagne à leurs débuts.

Les repas sont toujours délicieux, agrémentés par le panier que nous allons chercher une fois par semaine aux Jardins de la Montagne Verte (entreprise d'insertion).

▪ Le public accueilli

Ce lieu s'adresse à des familles en difficulté sociale, confrontées à l'isolement et dont les conditions d'hébergement sont précaires.

▪ Le financement

La micro-crèche peut fonctionner grâce à l'agrément de la PMI (Protection Maternelle Infantile) et est subventionnée par la CAF dans le cadre de la PSU (Prestation de Service Unique) et par la Ville de Strasbourg.

▪ Fonctionnement général et modalités d'accompagnement

Le fonctionnement de la micro-crèche est suffisamment souple pour s'adapter aux besoins des familles et les aider à faire face à leurs conditions de vie très mouvantes (changement de chambres d'hôtel, nombreux rendez-vous liés à la subsistance ou d'ordre médical fixé en dernière minute).

Ces familles sont orientées par des travailleurs sociaux, qui assument la fonction de référent social. Nous restons en contact régulier avec eux pour accompagner au mieux les enfants et leurs parents.

L'équipe veille à offrir un cadre de vie structurant et rassurant pour l'enfant et pour ses parents, permettant à chacun de l'investir comme un point d'ancrage, un lieu de ressourcement et de soutien.

Nous proposons un lieu de vie pour les enfants où ils se sentent en sécurité, où ils peuvent s'épanouir, s'ouvrir à la socialisation et la découverte de l'autre, où ils sont stimulés dans leurs apprentissages.

L'accueil de leur enfant au P'tit Home contribue à permettre aux parents de faire les démarches nécessaires à l'évolution de leur situation administrative et de leur insertion avec plus de sérénité.

Il nous importe d'être à l'écoute de leurs préoccupations et questionnements concernant l'enfant ou leurs conditions de vie. La crèche devient un endroit où les pères et mères ont leur place, peuvent se poser, échanger.

Les horaires du P'tit Home

Lundi, mardi et jeudi de 9h30 à 17h30

Vendredi de 9h30 à 16h30 (le vendredi de 16h30 à 17h30 est consacré à la réunion d'équipe)

La 1^{ère} rencontre

Elle a lieu les mardi après-midi ou les jeudi matin en présence des trois professionnelles. Le lien avec la famille commence lors de ce premier contact, il instaure la future relation caractérisée par la confiance et le respect et vise à rassurer les familles. La majorité de nos familles sont d'origine étrangère et quelques-unes ne maîtrisent pas le français. Il nous arrive de faire appel à des interprètes.

La période de l'adaptation

L'adaptation se doit d'être un partage entre chaque partie (enfant, parents, équipe) afin d'établir une relation harmonieuse et constructive. Elle est primordiale au P'tit Home et reste liée à la spécificité de chaque situation familiale.

Ce temps d'adaptation est une occasion d'échanger beaucoup avec les parents. C'est grâce à ces échanges qu'un climat de confiance s'installe. Nous proposons aux nouveaux parents de partager notre temps de chants et d'histoires et le 1^{er} repas, ce qui leur permet d'observer leur enfant dans une nouvelle situation. Les repas et la sieste sont

des étapes critiques pour l'adaptation notamment en raison des conditions de vie très précaires des familles.

L'observation

Pour la 2^{ème} année maintenant et grâce à une formation de toute l'équipe nous consacrons régulièrement des temps à l'observation des enfants. Ces temps nous aident à mieux les connaître, à évaluer leur évolution, la comprendre et développer ainsi la qualité d'accueil de tous les enfants.

En 2021 cet outil a été soutenant pour l'équipe dans l'accompagnement des 2 enfants souffrant de troubles.

L'accompagnement des parents au départ de l'enfant

Les parents qui vivent dans des situations d'hébergement précaires sont souvent inquiets pour la scolarisation de leur enfant. Nous préparons ensemble l'accès aux autres structures d'accueil de la petite enfance et à l'école maternelle pour faciliter les passages (aide à rassembler les papiers nécessaires, aide pour remplir les dossiers).

▪ Les locaux

Après 10 ans d'activité dans un appartement rue de la 1^{ère} armée au centre-ville de Strasbourg, la micro-crèche est implantée depuis septembre 2020 au n° 5 rue de l'Abbé Lemire. L'implantation du siège de l'association et de l'Accueil de jour Femmes de Paroles sur ce site a offert l'opportunité d'investir des locaux situés au rez-de-chaussée d'une maison. Une réflexion architecturale a été menée durant plusieurs années qui a permis de répondre aux obligations et aux besoins d'une micro-crèche.

Ces nouveaux locaux véritablement adaptés à la petite enfance offrent toutes les conditions propices pour y travailler et accueillir.

▪ Le partenariat

Le service concernant les Ménages aux Droits incomplets, les Centres Médicaux Sociaux, l'Étage, l'Accueil de jour de Femmes de Paroles sont les principaux partenaires qui nous orientent les familles et avec qui nous avons des contacts réguliers pour un accompagnement global.

Il se confirme que la proximité de l'Accueil de jour est bénéfique le suivi, la communication et les échanges avec les familles :

- Elle permet de parer plus rapidement aux accueils en urgence.
- Elle offre la possibilité aux mamans d'être accueillies pendant les temps d'adaptation de l'enfant à la crèche.
- Elle permet d'orienter rapidement les familles qui n'ont aucun accompagnement.

Dans le cadre de la transversalité entre les services nous avons accueilli une jeune femme hébergée au Home Protestant pour un stage d'immersion d'une semaine.

Par ailleurs une jeune fille hébergée à Femmes de Paroles, désireuse de parfaire son parcours dans le monde de la petite enfance a accompagné l'équipe en tant que bénévole pendant tout le mois de juillet.

▪ Analyse sociale

La grande majorité de nos familles, à différents stades de leur demande de régularisation, ne peuvent pas accéder aux dispositifs réservés aux personnes relevant du droit commun. Elles n'ont donc pas le droit de travailler et sont sans ressources.

La responsable de la crèche établit des devis pour les familles et les référents sociaux instruisent des demandes d'aide financière le plus souvent à la CEA (service de prévention de l'ASE). Lorsqu'il y a refus les demandes sont adressées à des associations caritatives (Croix rouge, Caritas, Centre social Protestant, Semeurs d'étoiles).

Cependant lorsque les familles bénéficient déjà d'aides pour la vie quotidienne ou pour la scolarisation des enfants plus grands on doit s'attendre à des refus de la part de la CEA.

Il peut arriver aussi que certaines familles soient ponctuellement sans référent. Pour ces différentes raisons certaines factures restent impayées.

Certaines familles arrivent cependant à rassembler des petites sommes et contribuent ainsi aux règlements.

▪ Suivi de l'activité

En 2021 nous avons accueilli 27 familles dont 15 couples et 12 familles monoparentales. 30 enfants ont fréquenté la crèche durant l'année 2021, dont 3 fratries. Pour 2 des fratries les petits frères ou sœurs ont pris la relève de leur aîné scolarisé à la rentrée de septembre.

L'hébergement à l'entrée à la crèche

1 famille était à la rue, 1 famille vivait chez des tiers, 8 familles vivaient dans des logements autonomes.

Les situations d'hébergement n'ont pas évolué au cours de l'année.

Situations administratives

22 familles (couples ou femmes seules) sont en attente de régularisation à différents stades de la procédure.

3 femmes seules et un couple sont dans le droit commun et dans 1 couple seule la femme est dans le droit commun. Ces conditions de vie précaire, avec leur lot d'angoisses, de

stress, d'inquiétudes ont un impact sur le moral des familles et se ressent aussi dans le comportement des enfants. Ils ont un grand besoin d'être rassuré et réclament souvent les bras réconfortants des professionnelles.

Cependant l'accueil de leur enfant à la crèche a permis à la majorité des parents de pouvoir suivre des cours de français ou de faire du bénévolat.

▪ Conclusion

Depuis sa création, en 2018 le service MDI (Ménages aux droits incomplets), composé de travailleurs sociaux et d'une infirmière-puéricultrice de la PMI (mise à disposition dans le cadre du service MDI) nous oriente la majorité des familles.

Nous travaillons de manière très étroite et dans une grande confiance avec l'infirmière-puéricultrice qui suit les familles dans les hôtels : la qualité de ce partenariat présente l'avantage précieux de pouvoir anticiper les accueils des enfants orientés par cette infirmière-puéricultrice.

Depuis plusieurs années nous collaborons également et régulièrement avec l'hôpital de l'Elsau qui accompagne certaines familles dans le cadre du service mère enfant.

A titre d'exemple, en 2021, nous avons accueilli dans ce cadre deux enfants en souffrance, l'un de troubles du comportement, l'autre de troubles de la sphère autistiques. Ces troubles ont été décelés pendant la durée de l'accueil au P'tit Home. Les enfants ont ainsi été pris en charge par l'Hôpital de l'Elsau (suivi pédopsychiatrique, orthophoniste, accueil en unité de soins précoces) tout en continuant d'être accueilli au P'tit Home.

Toujours en lien avec l'infirmière-puéricultrice, nous avons obtenu l'accord d'une aide financière du CEA pour un accueil en urgence de deux enfants dont les familles sont à la rue (2jours/semaine pendant un mois).

C'est un projet expérimental que nous mènerons d'octobre 2021 à juin 2022.

Analyse statistique

—

P'tit Home



Entrées sorties 2021

Mois	Entrées	Sorties	Effectif du mois
Décembre			15
Janvier			15
Février	1		16
Mars			16
Avril			16
Mai			16
Juin			16
Juillet		11	5
Août	4		9
Septembre	4		13
Octobre	1		14
Novembre	1	1	15
Décembre			15

Parmi les 11 enfants sortis en juillet, 9 ont été scolarisés en septembre et deux ont pu intégrer un jardin d'enfants. Le départ d'un enfant en novembre est lié à un déménagement, la maman a décidé de partir à Paris pour se rapprocher de sa famille. Une année 2021 plutôt calme sans trop de mouvements qui reflète des situations qui perdurent, peu de régularisations, peu de changements d'hébergement.

Fréquentation de la micro-crèche de janvier à décembre 2021

	Nombre de jours d'ouverture	Heures d'ouverture	heures effectuées 2021	heures facturées 2021
Janvier	16	124	1061,5	1063
Février	16	124	1098	1098
Mars	18	140	1286,5	1286,5
Avril	16	132	812	812
Mai	11	85	938	966
Juin	18	140	1244	1260
Juillet	18	139	1013	1018
Aout	6	47	213,5	207
Septembre	17	132	1067,5	1082,5
Octobre	17	131	1052	1060
Novembre	16	124	1057	1065
Décembre	12	93	836	852
TOTAL	181	1411	11679	11770

Orientation des familles

Accueil de jour	ADOMA	CMS	Entraide le Relais	Foyer Notre Dame	PADA	Étage	MDI	Autonome
4	2	1	2	1	1	3	12	1

Sur 27 familles : une famille est originaire de l'Union Européenne et 26 familles ont une origine hors Union Européenne.

Le P'tit Home

— Témoignages





Trois témoignages pour mettre en lumière les apports du P'tit Home

Mme M, maman d'O. 2 ans ½

« C'est Mme B. qui a demandé une place en urgence parce qu'on était à la rue. Après quand on a eu un hôtel, l'assistante sociale voulait proposer une autre crèche plus prêt, mais j'ai pas voulu car l'enfant était bien ici même si je mets 40mn. Ça m'a donné le moral car O. était agressive. Maintenant elle n'est plus agressive. Elle veut dessiner et lire. Et elle s'approche des enfants. Elle était violente avec moi, elle ne l'est plus ; ça me donne le temps de prendre soin de moi parce que je suis stressée. »

Mr K, papa de S. 22 mois

« C'est l'assistante sociale de l'Etage qui nous a amené pour qu'on puisse faire les cours de français : pour aider à parler le français et pour l'adaptation à l'école. Avant, elle jouait pas, elle a grandi et elle joue. Elle pleurait si elle connaissait pas la personne maintenant elle est tranquille même si elle connaît pas la personne. »

Mme L, maman de M. 15 mois :

« J'allais à l'Accueil de jour, je voulais venir ici, que ici, j'ai attendu qu'il y ait de la place. Ça m'a permis de faire des cours de français, et du bénévolat. Je voulais aider mon amie. »

3.5 Le dispositif d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) : UN P.A.S VERS TOIT

■ Présentation

Le Home Protestant, en partenariat avec le bailleur social Vilogia ont répondu à un appel à projet FNAVDL (Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement) en mars 2021.

Le projet a été validé en mai et a pu démarrer effectivement en septembre 2021.

Ce projet vise à rendre de façon efficiente l'accueil des publics fragiles et précarisés vers le logement social pérenne, et leur permettre de se maintenir durablement, en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé qui réponde aux besoins de la personne.

■ La mission générale

L'AVDL porte sur deux axes :

1. L'accompagnement dans l'accès au logement des ménages.
2. L'accompagnement lié au maintien pour les ménages locataires de Vilogia et rencontrant une difficulté dans leur logement.

L'accompagnement dans l'accès au logement des ménages

Le public accueilli au Home Protestant (en CHRS principalement) rencontre de nombreuses difficultés à obtenir un logement social dans des délais raisonnables. L'intérêt de ce partenariat entre le Home Protestant et Vilogia est de permettre aux personnes hébergées au Home Protestant et en attente d'un logement, d'avoir une porte d'entrée auprès d'un bailleur social et ainsi de fluidifier le parcours de ces personnes vers le logement. Le ménage est au centre de son projet et accompagné de manière personnalisée tout au long de son parcours logement.

Ainsi les publics concernés par ce dispositif sont soit des ménages hébergés au Home Protestant (CHRS, stabilisation, urgence, ...), soit des ménages en attente d'un logement et ayant un ACD validé, soit des candidatures de publics prioritaires ACD d'autres structures ou orientées par d'autres partenaires. Le Home Protestant et Vilogia travaillent en étroite collaboration avec la DDETS, pour étudier les différentes candidatures du public prioritaire ACD.

L'accompagnement lié au maintien pour les ménages locataires de Vilogia et rencontrant une difficulté dans leur logement

Les personnes accompagnées dans le cadre du maintien sont des locataires du parc social Vilogia. Elles sont repérées à un moment donné par Vilogia pour différentes raisons,

comme des troubles de voisinage ou des impayés de loyers par exemple. Ces personnes n'ont en général pas de suivi social extérieur et l'AVDL permet d'entrer en lien avec elles, l'objectif étant de stabiliser leur situation pour qu'elles se maintiennent durablement dans leur logement (en évitant l'expulsion par exemple).

▪ Le financement

Le dispositif est financé par la DDETS pour 20 mesures avec un dispositif entrant-sortant répartis comme suit : 15 ménages dans le cadre de l'accès et 5 ménages dans le cadre du maintien

▪ Fonctionnement général et modalités d'accompagnement

Accès

Parmi les 15 places dans le cadre de l'accès, la moitié des places sont réservées à des personnes prioritaires hébergées au Home Protestant. Le travailleur social travaille avec les différentes équipes du Home pour repérer les ménages prêts à être relogés et appuie les dossiers du ménage avant les commissions, en discussion avec la chargée de location de Vilogia. Ces échanges sur les situations entre les deux partenaires le Home et Vilogia, permet d'aboutir à un relogement le plus adapté possible à la demande du ménage et de sécuriser le relogement auprès du bailleur. Pour les personnes extérieures au Home, les candidatures sont proposées par le service ACD de la DDETS.

Une fois que le ménage est passé en commission, le travailleur social de l'AVDL prend contact avec lui pour l'accompagner dans toutes les étapes du relogement : la visite du logement, la signature du bail, l'état des lieux et les différentes démarches liées à l'installation dans le logement. Le référent AVDL travaille dans ce cadre en partenariat avec les services prescripteurs de la demande AVL (soit le Home soit d'autres associations ou services sociaux de secteur) afin d'assurer une continuité dans l'accompagnement et que la prise en charge soit efficace. Un bilan diagnostic est mis en place pour évaluer l'autonomie du ménage et sa capacité à être un futur locataire responsable. Lorsque le diagnostic est posé, l'orientation est proposée et le référent AVDL poursuivra si besoin l'accompagnement avec le ménage pour que ce dernier se maintienne durablement dans son logement. Cet accompagnement a une durée de 3 mois renouvelable.

Maintien

Vilogia repère un ménage logé dans son parc social, en difficulté dans son logement (impayés de loyers, problème d'appropriation du logement, de son environnement,) et saisit la CCAPEX qui examine le dossier. A l'issue de la commission, le service AVDL du Home est mandaté pour établir un bilan diagnostic du ménage concerné. Une ou plusieurs

rencontres sont prévues avec le ménage, soit à son domicile soit au bureau, afin d'établir un état des lieux de la situation familiale, professionnelle, financière et locative et évaluer les problématiques du ménage. Ce premier contact avec la famille est important pour instaurer un lien de confiance avec les personnes et pouvoir travailler les leviers de changement avec elles si un accompagnement se met en place par la suite. L'adhésion du ménage est la base pour construire l'accompagnement, il doit être acteur de son projet.

Suite à ce bilan, la Commission de Coordination des Actions de Prévention et d'Expulsion-CCAPEX réexamine le dossier et peut demander de poursuivre l'accompagnement au logement qui s'effectuera sur une période de 3 mois, renouvelable si besoin. L'accompagnement met tout en œuvre afin d'éviter les ruptures de parcours et rendre la capacité d'agir au ménage.

Dans ce cadre, le Home travaille en étroite collaboration avec le service de recouvrement amiable de Vilogia et la CCAPEX - de la DDETS. Ainsi des points réguliers sont établis entre le service AVDL du Home et le service recouvrement de Vilogia. Le Home participe également aux sous-commissions de la CCAPEX pour présenter les bilans diagnostic des ménages rencontrés et argumenter les préconisations proposées.

Une éducatrice spécialisée à mi-temps est positionnée sur le dispositif AVDL du Home et dispose d'un bureau dans les locaux de l'Apparté au 10 rue de la première armée à Strasbourg. Cependant les visites à domicile occupent la majeure partie du temps du travail, amenant l'éducatrice à se déplacer dans les quartiers centre-Neudorf-gare de Strasbourg et les communes d'Illkirch et de Lingolsheim.

▪ Suivi de l'activité

Le projet a démarré en septembre et les premières familles ont été accueillies en décembre.

Dans le cadre de l'accès, au 01/02/2022, 5 familles sont passées en commission à Vilogia pour un AVDL (les commissions se tiennent à un rythme mensuel).

Parmi ces familles, 3 ont déjà pu s'installer dans leur appartement. Les ménages accueillis sont des familles monoparentales : une femme avec 3 enfants et 3 femmes avec un enfant.

4 familles ont été orientées par le Home Protestant (CHRS et l'Apparté) et une famille a été orientée par une assistante sociale de secteur. Les problématiques observées sur les 5 familles relèvent majoritairement de situations de violences conjugales et d'instabilité locative (capacité à habiter).

Si le projet n'en est qu'à ses débuts, des observations sont déjà à formuler : l'orientation de certaines familles peut être plus compliquée car la composition familiale et la typologie du logement ne coïncident pas toujours : ainsi des grands appartements pour familles de plus de 3 enfants sont moins disponibles sur le marché. Ou dans certains cas (par exemple les femmes seules), les ressources ne sont pas compatibles avec le logement souhaité.

■ Conclusion

Le dispositif AVDL du Home Protestant est encore trop récent pour élaborer un travail d'analyse abouti. Cependant, il est à valoriser que le travail de partenariat entre le Home et le bailleur social Vilogia semble très efficace et efficient dans le sens où ces deux acteurs complémentaires (travail social versus logement social) coopèrent à la construction d'un projet de relogement ce qui a pour effet d'accompagner les ménages au plus près de leurs besoins et d'espérer, en ce sens, une insertion locative accélérée et durable de ces derniers.

Partie 2 – Pôle protection de l'enfance & parentalité



Pexels ® photo libre de droit

1. Qu'est-ce que l'aide sociale à l'enfance ?

L'aide sociale à l'enfance est, depuis les lois de décentralisation de 1983, un service du département, placé sous l'autorité du président du Conseil Départemental (CEA : Collectivité Européenne d'Alsace) et dont la mission essentielle est de venir en aide aux enfants et à leur famille par des actions de prévention individuelle ou collective, de protection et de lutte contre la maltraitance. Lorsqu'un mineur ne peut être maintenu dans sa famille, l'aide sociale à l'enfance est chargée de répondre à l'ensemble de ses besoins. Il est alors accueilli soit dans une famille d'accueil agréée soit dans un établissement d'enfants à caractère social.

Le service de l'aide sociale à l'enfance peut recueillir des enfants mineurs à la demande des parents ou sur décision judiciaire.

Le schéma enfance et famille 2012-2017 et le plan d'actions enfance, jeunesse, famille 2018-2023 développent une politique publique tournée vers ses bénéficiaires – les enfants, le jeunes, les familles avec la volonté de construire avec les acteurs de proximité des solutions adaptées aux besoins et aux ressources de chacun des territoires.

Le Foyer d'action éducative (FAE) le Clair Foyer accueille, dans ce cadre, des jeunes filles âgées de 15 à 21 ans bénéficiant d'une assistance éducative essentiellement délivrée par le juge des enfants ou dans le cadre de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Le FAE dispose d'une double habilitation.

Notre accueil et accompagnement visent à permettre aux jeunes filles de retrouver un environnement et un contexte permettant d'envisager un avenir différent, de préparer l'arrivée de leur majorité. L'adolescence, moment de passage de l'enfance à l'adulte, questionne, bouscule, et met à mal l'environnement autour d'elle. Ayant un parcours de vie parfois très chaotique, il s'agit de les accompagner au mieux en favorisant le lien, avec plus ou moins de réussite dans un objectif d'autonomie. Nous pouvons continuer à accompagner les jeunes filles du Clair Foyer au-delà de leurs 18 ans avec un contrat jeune majeur dans le cadre d'un projet et sur demande de la jeune fille. Ces contrats ne sont néanmoins pas systématiques et la jeune fille est responsabilisée très tôt sur cette question.

2. L'activité du FAE « Le Clair Foyer » en 2021

Le Clair Foyer est une maison d'enfants à caractère social (MECS), au sens administratif du terme. L'établissement n'accueillant que des adolescentes, il est cependant dénommé sous l'appellation « Foyer d'Action Éducative » (FAE). Sa mission principale étant d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique à des jeunes filles confrontées à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social.

▪ L'équipe du Clair Foyer

Le Clair Foyer emploie 21 professionnels permettant d'assurer une continuité de service 24h/24H et 365 jours/365.

TINDILLER Hervé Chef de service	
Mourad	Veilleur de nuit
Mohammed	Veilleur de nuit
Nadia	Conseillère ESF
Fatou	Veilleuse de nuit
Redouane	Éducateur sportif
Clémence	Infirmière
Leila	Éducatrice scolaire
Aude	Agent de service
Mouhamadou	Veilleur de nuit
Fouad	Veilleur de nuit
Hervé	Cuisinier
Valentin	Éducateur spécialisé
Lou	Éducatrice spécialisée
Audrey	Éducatrice spécialisée
Patricia	Éducatrice spécialisée
Benjamin	Éducateur spécialisé
Esther	Secrétaire
Romann	Apprenti Éducateur spécialisé
Camille	Éducatrice non diplômé
Frédéric	Assistant social
Célestine	Service Civique
Jordan	Moniteur-Éducateur

L'équipe a été fortement impactée cette année avec ces nombreux changements (six départs sont à constater sur l'année 2021).

Un nouveau management a été mis en place avec la volonté de responsabiliser l'équipe. L'actuel chef de service du Clair Foyer (qui assurait la fonction de chef de service du Home) a pris son poste en août 2020. Il est entré en formation CAFDES en juin 2021.

▪ Les jeunes accueillis

Le Clair Foyer accueille et accompagne des jeunes filles dans leur parcours de vie. La complexité des situations rencontrées par celles-ci ne leur permet souvent pas d'envisager une prise de recul et une construction de leur parcours. Elles sont à la fois des enfants et des adultes en devenir.

Les difficultés familiales sont la principale raison de leur accueil au sein de l'établissement. Peu d'entre elles bénéficient de relations positives leur permettant d'envisager un retour en famille même si cette option reste privilégiée chaque fois que cela est possible.

L'orientation vers le FAE est souvent l'ultime solution en termes de protection de l'enfance car ces jeunes ont mis en échec leurs précédents placements.

Les situations des jeunes filles accueillies s'ancrent ainsi dans un parcours compliqué, autant en famille qu'en institution. Les comportements de ces jeunes filles s'en ressentent : fugues, addictions, profonds malaises psychologiques voire détresses psychiatriques aigües.

Compte tenu des problématiques rencontrées par ces jeunes filles, nous maintenons notre souhait d'accueillir les jeunes filles qu'au-delà de 15 ans, conformément à notre agrément afin d'éviter que de plus jeunes filles soient entraînées par d'autres présentant des profils plus inquiétants en termes éducatif, judiciaire et psychologique.

▪ Les financements

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le Clair Foyer bénéficie d'une dotation globale pour l'accueil de 24 jeunes filles au sein du collectif ou en semi collectif. Cette dotation englobe l'ensemble des besoins des jeunes notamment l'argent de poche versé mensuellement mais également la vêtüre, la fourniture de l'ensemble des produits d'hygiène (...). Ce financement doit permettre de faire face à l'ensemble des frais relatifs à la prise en charge des jeunes filles accompagnées dans le cadre de l'assistance éducative ou lors d'accueil d'urgence.

Chaque mois, le Clair Foyer transmet un tableau reprenant les différents indicateurs de l'activité du mois précédent.

L'équipe éducative peut également accompagner des jeunes filles dans le cadre de conventions exceptionnelles à la demande des services de l'aide sociale à l'enfance. Ces conventions sont alors élaborées avec le service de l'ASE. Elles tiennent compte de la situation de la jeune fille, des besoins d'accompagnement et permettent de valoriser le temps de travail nécessaire à cet accompagnement. Elles font généralement suite à un constat lié au comportement de la jeune fille et à l'incompatibilité avec une vie en collectivité. Il arrive aussi, faute de solution de réorientation et de l'impossibilité de maintenir la jeune fille au sein du Clair Foyer, qu'une convention soit signée en attendant une nouvelle orientation. Ces accompagnements peuvent ainsi être réalisés au domicile d'un des parents ou dans des structures hôtelières.

▪ L'établissement

Le Clair Foyer est un lieu d'habitation permettant la mise en sécurité de 24 jeunes filles en leur proposant des chambres individuelles avec un accompagnement personnalisé.

Au Clair Foyer, le Home a restructuré les locaux pour permettre une logique de parcours. Ainsi, deux chambres permettent l'accueil de jeunes filles au 2^{ème} étage dans le cadre de l'urgence ; ces chambres sont à l'écart du collectif et à proximité du bureau de l'équipe de veille. Ce temps d'adaptation permet de préserver les nouveaux accueils.

Nous disposons de 14 chambres au 3^{ème} et 4^{ème} étage qui permettent l'accueil dans la partie collective. Chaque chambre dispose d'un point d'eau, chaque étage dispose de sanitaires et d'une blanchisserie accessible sur demande. Les jeunes filles accueillies sur ce dispositif prennent leur repas en commun au rez-de-chaussé.

Le 5^{ème} étage est la partie pour la semi-autonomie. Il comporte 6 chambres. Les jeunes filles y accèdent sur demande et dans une logique d'évolution. Elles y disposent de sanitaires individuels et partagent une cuisine. Un budget est alloué pour la préparation de menus et l'achat de denrées alimentaires.

Le Clair Foyer dispose également de 4 studios attenants au bâtiment. Les jeunes filles qui y sont accueillies sont relativement autonomes dans leur quotidien, notre objectif est de les préparer à la sortie de l'établissement en les mettant en situation. Nous restons à distance tout en continuant notre accompagnement.

Situé à proximité du centre-ville de Strasbourg, le Clair Foyer est au cœur des dispositifs. Les déplacements sont simples et les transports en commun très accessibles (et d'ailleurs gratuit pour les mineurs à compter du 1/09/2021). Nous sommes très vigilants sur la bonne relation que nous pouvons avoir avec le voisinage qui a régulièrement à faire avec des débordements de certaines jeunes filles, le clair foyer partageant un espace privé dans une grande cour à l'arrière du bâtiment.

Rénové en 2018, le bâtiment est en bon état, il est régulièrement entretenu afin d'offrir un espace de vie confortable aux jeunes filles. Les lieux communs ont ainsi pu bénéficier d'une action de mise en peinture en colorant de grands murs blancs au niveau du réfectoire. Cette action a permis de rendre chaleureux un grand espace.

Les espaces de bureaux ont été repensés dans la perspective d'accueil du nouveau chef de service qui devrait prendre ses fonctions au courant du premier trimestre 2022.

Cet aménagement a facilité l'accès à la plateforme de jour en offrant un second espace d'accueil au niveau du premier étage. Cette nouvelle organisation tente de répondre aux nombreuses sollicitations qui étaient concentrées sur le bureau d'accueil du rez-de-chaussée. La plateforme de jour est ainsi accessible plus facilement par les jeunes filles.

Un investissement a également été réalisé afin de créer des espaces de rangements nécessaires pour organiser l'ensemble des achats de produits d'hygiène, et des espaces de lingerie. Chaque blanchisserie a pu être aménagée et bénéficie également d'un sèche-linge évitant aux jeunes filles d'avoir celui-ci dans la chambre.

La salle d'activité au sous-sol a également été aménagée et offre des espaces de rangement. Elle peut dorénavant être mieux exploitée.

La participation des jeunes à l'aménagement fait partie du processus d'appropriation. Nous notons que beaucoup de jeunes filles investissent leur lieu en les rendant chaleureux.

▪ Le partenariat

Nos missions nous amènent à travailler en réseau, en partenariat, et à élargir ce partenariat en fonction des problématiques rencontrées par les jeunes filles que nous prenons en charge. Notre liste ne se veut pas exhaustive, mais nous nous arrêterons ici sur quelques partenaires qui sont fondamentaux au quotidien.

Domaine de la prévention spécialisée

Une convention a été signée avec l'association Entraide le Relais permettant d'officialiser et de poursuivre le travail de l'année dernière. L'année 2021 nous a permis de continuer le travail extérieur avec l'équipe de prévention spécialisée de l'association Entraide le Relais, notamment grâce à l'intervention d'un éducateur « de rue » sur les temps du mercredi matin et midi. En effet, les constats de l'année passée se sont vus confirmés, pour le besoin de relais éducatifs des jeunes filles en errance au centre-ville et théoriquement suivies dans le cadre de la protection de l'enfance. Cette vigilance éducative s'est également vérifiée pour les jeunes filles sortantes d'une prise en charge de l'aide sociale à l'enfance. Nous avons pu observer que les jeunes avaient non seulement besoin de repérer les dispositifs de droits communs, mais surtout de trouver des personnes ressources au sein de ces dispositifs. La connaissance d'un adulte faisant repère a permis de rassurer et surtout d'orienter au mieux les jeunes dans leur parcours de vie après le Clair Foyer.

Que ce soit pour préparer une sortie à la majorité ou encore pour assurer une vigilance éducative de la protection de l'enfance pour les jeunes filles en errance voire pour un début de prise en charge à la majorité, l'équipe de prévention spécialisée, par sa présence dans nos locaux, a pu soutenir différentes jeunes.

Les chantiers éducatifs

Cette année encore nous avons pu avec notre partenaire la JEEP, réaliser 5 chantiers éducatifs. Nous avons engagé 10 jeunes filles sur différentes missions. Ce travail a permis :

- De renforcer leur relation aux autres et de valoriser leur travail,
- D'acquérir un savoir-faire, de reprendre confiance en elle, d'obtenir une reconnaissance et de se projeter dans des perspectives d'avenir,

- De travailler sur la gestion des horaires, la gestion des relations avec les autres jeunes et les encadrants, à l'adaptation aux conditions de travail et dans la gestion des émotions.

Les partenaires institutionnels

L'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) : l'équipe du Clair Foyer est amenée à collaborer avec les différentes équipes territoriales de l'ASE. Par ailleurs, un lien particulier existe entre le Clair Foyer et Mme Beck, la référente gestion de l'offre de la Direction d'Aide sociale à l'Enfance Service Offre d'Accueil en Etablissement (EGOA). Nos relations nous permettent de faire avancer les situations des jeunes filles accueillies au Clair Foyer qui peuvent être problématiques et ainsi de proposer de nouvelles orientations. Nous avons connu 31 orientations dont 4 par la CRIP (Cellule de recueil des informations Préoccupantes) et 21 accords d'accueil. Le profil ou l'âge ont été les principaux motifs de refus.

La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) : l'équipe du Clair Foyer est amenée à travailler avec les différentes équipes territoriales de la PJJ, en fonction de l'origine géographique des jeunes filles. Cette année, nous avons accueilli 3 jeunes filles bénéficiant d'un suivi complémentaire par la PJJ, essentiellement dans le cadre de mesures de réparation pénale, de liberté surveillée préjudicielle ou de sursis mise à l'épreuve.

- Les différents services d'AEMO⁷ ou de MJIE⁸ : nous sommes amenés à travailler avec les services intervenant dans le cadre d'une AEMO ou d'une MJIE, que ce soit les équipes du Service de Protection des mineurs (Strasbourg intra-muros), de l'ARSEA (hors Strasbourg), ou de la PJJ.
- Les établissements scolaires : de par les situations particulières des jeunes filles placées au Clair Foyer, les liens entre les établissements scolaires qu'elles fréquentent et notre équipe sont très forts. Ainsi, l'éducatrice scolaire est identifiée par chaque conseiller principal d'éducation ainsi que par les assistantes sociales des établissements concernés.

Les partenaires du monde médical

- Les médecins traitants : nous travaillons en étroite collaboration avec les médecins traitants des jeunes filles. Les docteurs GIACOMINI et GRISLIN dont le cabinet est situé rue de Wasselonne, nous sont d'une grande aide au quotidien.
- Le CAMPA : 19 jeunes filles sont suivies au CAMPA, qui est un centre médico psychologique spécialisé dans la prise en charge des adolescents. Lieu ressource dans lequel elles pourront rencontrer un pédo psychiatre, le CAMPA est devenu un partenaire primordial pour le Clair Foyer, tant le nombre de jeunes filles rencontrant des difficultés d'ordre psychiatriques devient important.

⁷ Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)

⁸ Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE)

▪ Association Régionale d'Intervention Sociale (ARIS) : cette année nous a permis d'expérimenter un nouveau type d'accueil grâce à un partenariat avec l'association ARIS. Cet accueil s'est fait à la demande de l'ASE dans le cadre d'une convention tripartite et a concerné un suivi externalisé d'une jeune fille hébergée par ARIS. Le montage éducatif de cette opération a été très intéressant, mais les conditions financières et administratives de cet accueil ont été complexes et en défaveur du Clair Foyer (cet accueil, qui a duré quatre mois, a eu un coût important pour le Clair Foyer dans la mesure où 4 mois de prix de journée ont été payés à un autre prestataire même si l'ASE a pris en charge le dépassement du prix de journée). Les frais de fonctionnement restant identiques pour la structure.

▪ L'activité

L'accompagnement

Chaque jeune fille bénéficie d'un accompagnement personnalisé en lien avec un membre de l'équipe éducative qui devient son référent. Néanmoins, cet éducateur référent ne travaille pas seul et le contenu de l'accompagnement qu'il assure est partagé non seulement avec les autres membres éducatifs, mais également avec les membres de la plateforme de jour, l'infirmière et la maitresse de maison. Il est indispensable que chaque professionnel intervenant au Clair Foyer ait une information claire et précise afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes accueillis.

Si les temps de réunion d'équipe permettent d'assurer l'organisation du quotidien, ils permettent aussi de partager les informations et d'échanger sur la situation des jeunes, d'exposer les difficultés rencontrées afin de rechercher ensemble des solutions...

Des temps d'analyses réguliers (tous les 15 jours) avec une psychologue permettent également une prise de recul nécessaire et facilite la compréhension de tel agissement ou telle situation.

Un autre temps d'analyse des pratiques permet lui d'aborder plus spécifiquement les difficultés rencontrées par l'équipe ou échanger sur des préoccupations rencontrées dans les accompagnements. Ces temps sont très appréciés et permettent à l'équipe de garder du recul par rapport aux situations extrêmes que nous rencontrons parfois.

Le travail avec les familles

L'équipe du Clair Foyer mobilise différents moyens de communication pour établir le lien et échanger avec les familles :

- Les emails et appels téléphoniques réguliers (hebdomadaires ou plus en cas d'événement particulier).
- Des rencontres en visites médiatisées,

- Des rencontres lors d'entretien au Clair Foyer, qui nous permettent de mettre le cadre de l'accompagnement ou de reprendre des comportements difficiles.
- Des visites à domicile.

Il est important de préciser que le travail mené avec les familles est souvent marqué par une difficulté à s'investir dans une relation partenariale avec l'établissement.

De plus, le travail avec les familles est un terme générique qui renvoie à de nombreuses particularités et à des configurations familiales diverses (familles monoparentales, familles séparées, familles séparées-recomposées, familles dont l'un ou l'autre membre ne dispose pas du droit d'entrer en relation avec la jeune accompagnée, famille éloignée géographiquement, famille en conflit avec la jeune accompagnée...).

Les visites accompagnées

Durant l'année qui s'est écoulée, suite à ordonnance du juge, 29 visites accompagnées ont été effectuées par les membres de l'équipe éducative du Clair Foyer. Ce nombre concerne 9 jeunes filles accueillies.

Les visites accompagnées se déclinent soit en visite avec les parents, soit avec la fratrie.

20 visites se sont déroulées en présence d'un membre de la fratrie.

9 visites se sont déroulées en présence d'au moins un des deux parents.

Selon le contexte et les acteurs de ces visites, le choix des lieux s'organise de façon multiple et peut être encadré en partenariat avec des collègues d'autres structures de la protection de l'enfance. Cela a pu notamment être le cas avec le Foyer de l'Enfance. Ce travail commun permet d'aborder sous un angle différent les situations en tenant compte de la place de chacun des participants. Ceci dans le but de favoriser au mieux les liens familiaux.

La scolarité

A leur arrivée au sein du F.A.E Clair Foyer, les jeunes filles qui sont inscrites dans un cursus scolaire prennent leurs marques tout doucement, car leurs repères se voient modifiés et elles ont généralement besoin d'un temps d'adaptation. En effet, il est important pour elles de savoir s'orienter à partir de leur nouveau lieu de vie et de savoir quel(s) transport(s) leur permettra d'aller jusqu'au lieu où elles étudient/travaillent.

Le chargé d'insertion scolaire prend rapidement attache avec l'établissement afin de se présenter et de savoir qui contacter pour le suivi scolaire de la jeune fille (professeur principal, CPE, chef d'établissement, etc.)

Globalement, les échanges sont faits de manière régulière entre les professionnels qui suivent et accompagnent les adolescentes. Des rencontres sont organisées lorsqu'il y a des événements particuliers. Des points sont faits fréquemment avec la personne en charge de la scolarité et le référent scolaire, la famille.

En termes d'activité nous pouvons noter que :

- 4 jeunes filles ont été inscrites dans une filière générale ou technologique (2nde ou 1^{ère}).
- Une de ces quatre jeunes filles bénéficie d'un aménagement scolaire, ce qui se traduit par une présence aux cours de la matinée et en parallèle, un suivi thérapeutique (CAMPA, Psycho boxe). Les jeunes filles scolarisées dans des filières générales sont plutôt assidues, elles détiennent une certaine maturité quant au suivi de leur formation et se fixent des objectifs en matière de résultats. Certes, chacune, à son niveau, vit des périodes difficiles où leurs antécédents familiaux prennent le dessus, mais globalement, elles s'accrochent à leur parcours.
- 2 jeunes filles ont été inscrites dans la filière CAP : 2 d'entre elles suivent leur cursus avec assiduité ; 3 autres ont arrêté leur contrat d'apprentissage suite à des difficultés qu'elles ne sont pas parvenues à surmonter. Les 3 dernières ont mené leur cursus en dents de scie.
- Une jeune fille a débuté un service civique en fin d'année 2021 et y participe encore à ce jour.
- Une jeune fille a fait partie du dispositif proposé par Propulse (Les Apprentis d'Auteuil). Suite à une absence dans le système scolaire, elle a pu être remobilisée au côté d'un petit groupe d'élèves.
- 22 jeunes filles n'ont pas été scolarisées pour l'année 2020-2021. Néanmoins, certaines d'entre elles ont pu avoir accès à des stages, ont pu participer à des chantiers éducatifs, des réunions d'informations.
- Il est à noter que 3 jeunes filles ont accédé à un emploi en milieu ordinaire, à la suite d'une formation qualifiante qu'elles ont suivi au préalable.

La santé

L'infirmière (IDE) du Clair Foyer a pour mission de veiller à la prise en compte de l'ensemble des besoins de soins des jeunes filles, tant au niveau physique que psychique. Elle est référente de leur dossier médical et garantit la sécurité des données médicales. L'IDE apporte des réponses aux adolescentes sur leur santé et leur parcours de soins. La jeune fille reste actrice de sa santé, elle est concertée dans le choix des thérapeutes et informée des décisions la concernant, cela dans le but d'obtenir son consentement mais également de renforcer l'adhésion aux soins et l'observance des traitements bien souvent abandonnés prématurément.

Afin de recenser les besoins de soins physiques et psychiques de la jeune fille, l'infirmière réalise en collaboration avec les éducateurs et après consultation des données à disposition (carnet de santé, compte rendus médicaux...), une évaluation globale de l'état de santé. En fonction de cette première évaluation et des antécédents médicaux, un bilan de santé complet est proposé à la jeune fille au centre médical et dentaire MGEN à Strasbourg. Ce bilan d'une durée d'environ 2h, comporte différentes consultations et tests en fonction de l'âge : une analyse sanguine, une analyse d'urine, un électrocardiogramme de repos, un examen de l'audition, un examen dentaire, une

consultation avec un médecin généraliste ... Le compte rendu adressé ensuite permet d'élaborer et débiter un suivi plus approfondi en fonction des troubles repérés.

Sur le plan somatique, les jeunes filles sont suivies par les médecins généralistes, Dr Grislin et Dr Giacomini, rue de Wasselonne à Strasbourg. La proximité de ce cabinet médical et la possibilité de consultations avec ou sans rendez-vous permet une prise en charge rapide lors des maladies aiguës. En dehors des heures d'ouverture du cabinet et/ou en cas d'urgence, l'équipe sollicite d'autres professionnels de la santé, le plus souvent SOS Médecins pour une consultation au sein du foyer et si besoin un membre de l'équipe accompagne la jeune aux urgences médico-chirurgicales pédiatriques du CHU d'Haute-pierre.

Deux jeunes filles ont été accompagnées plus spécifiquement en 2021 pour le suivi de leur maladie chronique.

Sur le plan de la santé psychique, les jeunes filles sont accueillies par la psychologue du CF, Mme Kauffmann, peu de temps après leur admission. Après cette entrevue, un temps d'échange a lieu en équipe pluridisciplinaire. Ces temps de partage d'informations et d'observations permettent un regard plus global et une meilleure analyse des situations de par les éclairages de chacun et les compétences de Mme Kauffmann. Il y est aussi discuté la nécessité d'un suivi régulier avec un psychologue et/ou un psychiatre.

L'accompagnement de la santé psychique des jeunes filles aura pris une place importante durant 2021 : la pandémie de COVID-19 et les différentes mesures qu'elle a engendrées ont accentué les difficultés en termes santé mentale de toute la population et particulièrement celle des adolescents. Ces signaux ont été confirmés à l'échelle nationale par le système de surveillance de Santé publique France, avec une aggravation de la situation observée début 2021 (augmentation des passages aux urgences pour raisons de santé mentale chez les 11-17 ans).

Depuis le début de la crise sanitaire, au Clair Foyer, il a été observé une dégradation de la santé psychique des adolescentes, sur les versants anxieux et dépressifs.

Au quotidien, cela se manifeste chez les jeunes filles par des idées suicidaires avec passage à l'acte chez certaines (scarifications, intoxication médicamenteuse), des troubles du comportement alimentaire, une augmentation de la consommation de substances psychoactives, une démotivation, un décrochage scolaire, un repli...

Face à cela, l'ensemble de l'équipe peine à trouver des prises en charge adaptées dans un délai convenable tant les services de soins concernés sont débordés par la demande grandissante dans le contexte sanitaire.

Les jeunes filles sont le plus souvent accompagnées par les services du CHU du CAMPA (Centre d'Accueil Médico-Psychologique pour Adolescents) et le service de pédopsychiatrie à l'Elsau mais aussi la MDA (Maison des Adolescents). Toutefois, l'attente pour obtenir un premier rendez-vous est longue et malheureusement les suivis par des professionnels libéraux souvent impossibles car les consultations ne sont pas

remboursées par la sécurité sociale ou seulement en partie (professionnels conventionnés de secteur 2).

De manière plus générale, la présentation d'un pass sanitaire pour l'accès à l'hôpital (dans le cadre des rendez-vous programmés) a été source de complication dans l'organisation du parcours de soin de certaines jeunes filles. D'autres ont fait le choix de la vaccination et ont été accompagnées par l'infirmière ou un éducateur pour la prise de rendez-vous.

L'organisation quotidienne

Une maîtresse de maison veille au bien-être des jeunes.

La mise en place de kit hygiène mensuel, remis à l'arrivée de chaque jeune fille, mais aussi à chaque début de mois, permet d'évaluer le rapport à soi et à son corps, un sujet parfois sensible et difficile à aborder. Les kits sont alors adaptés en fonction des caractéristiques et des besoins des unes et des autres.

Dès l'arrivée d'une jeune fille au Clair Foyer en chambre d'urgence mais aussi lors des mouvements de chambres au sein de l'établissement (collectif, semi-autonomie et studio), la maitresse de maison veille à la bonne tenue des chambres, à la propreté et à la désinfection du mobilier ainsi que de la literie.

Aussi, elle s'assure à ce que les états des lieux d'entrée et de sortie des chambres soient remplis et signés par les éducateurs de références et la jeune fille, lors de son installation et de son départ. Grâce à ce support, les jeunes filles sont responsables de la bonne tenue de leur chambre. Ainsi, elle peut relever d'éventuelles remises en peintures et du changement de mobiliers à réaliser lorsque cela est nécessaire.

Un temps est pris avec chacune pour leur expliquer le fonctionnement des machines à laver, des sèche linges, mais aussi de l'utilisation du kit ménage mis à disposition dans chaque chambre (balai, seau, serpillère, éponges, microfibres...). Cet accompagnement est un réel apprentissage de la vie quotidienne.

La maitresse de maison met en place un planning de nettoyage à effectuer pour les jeunes filles dans le dispositif de la semi-autonomie et de l'autonomie (studio). Il s'agit de procéder dans le cadre d'un tour de rôle au nettoyage des parties communes (cuisines, palier, escaliers, buanderie pour la semi-autonomie / paliers et escaliers des différentes étages pour les studios).

Les actions menées dans le cadre d'un service civique

En septembre 2021, le F.A.E Clair Foyer a accueilli une jeune femme dans le cadre d'un contrat de service civique. La mission principale de cette personne est de veiller à un bon accueil des jeunes filles et de favoriser le lien. Pour ce faire, plusieurs projets sont mis en place, et chacun d'eux est créé dans un but précis :

- Ateliers théâtre : permettre aux jeunes filles de jouer un rôle dans un espace-temps défini ; prendre la parole en public ; se surpasser séance après séance ; prendre confiance en soi ; travailler sa timidité et son expression orale.

- Sorties culturelles : permettre aux jeunes filles d'assister à des spectacles, des concerts, visiter des musées, etc.
- Ateliers couture/broderie : mettre en place des activités manuelles afin de travailler la concentration, l'habileté et favoriser l'imagination en créant un vêtement.
- Visionnage de films : passer un moment convivial autour d'un film et échanger à ce propos afin d'exprimer son point de vue.

Les ateliers

Ateliers éducatifs

Les ateliers se déclinent selon deux modalités autour d'activités personnalisées ou inscrites dans la vie du collectif (entretien des locaux par exemple).

Nous avons pu avec notre partenaire la JEEP réaliser 5 chantiers éducatifs. Nous avons permis à 10 jeunes filles de s'engager sur différentes missions. Cet investissement leur a permis de renforcer la relation aux autres et de valoriser leur travail. Nous constatons une forte demande des jeunes filles pour y participer. Elles peuvent acquérir un savoir-faire, reprendre confiance en elle, obtenir une reconnaissance et se projeter.

Ateliers cuisines

Tout au long de l'année, c'est une vingtaine d'ateliers qui ont pu avoir lieu dans le cadre d'une démarche participative.

La cuisine a été l'occasion pour l'équipe de valoriser les capacités des jeunes filles au service de l'établissement (confection du déjeuner pour l'ensemble des jeunes par exemple).

C'est le responsable de cuisine qui s'occupe de toute la partie logistique de ces ateliers, l'éducateur, quant à lui, se charge de mobiliser chaque semaine une autre jeune fille et de gérer la cohésion de l'atelier. Ces « temps du mercredi » ont été ouverts à la présence d'un éducateur de rue d'Entraide Le Relais qui peut ainsi venir à la rencontre de jeunes filles qu'il est amené à croiser sur son secteur d'activité, à savoir le centre-ville strasbourgeois. Après un temps de pause de cette intervention extérieure, elle sera à nouveau relancée courant 2022.

Ces ateliers de cuisines ont toujours donné lieu à des temps d'évaluation où les jeunes filles ont pu parler de leur ressenti et prendre conscience de leurs compétences.

Les ateliers de cuisine sont normalement ouverts aux différents partenaires (SPE/PJJ) en lien avec l'accompagnement éducatif de la jeune fille qui cuisine. Ainsi, elles peuvent, avec une certaine fierté, se montrer sous un autre jour que celui d'un « entretien éducatif classique » favorisant ainsi des échanges informels précieux dans la relation éducative. La fin de la crise sanitaire devrait permettre de réitérer ces expériences des plus bénéfiques.

Les arts graphiques

L'éducateur en charge des ateliers éducatifs a continué de proposer des temps artistiques sur différents supports : sur toile, sur papier ou encore sur tissus. Ces moments se sont également déclinés individuellement ou en petit groupe. Ayant lieu dans la « salle de vie » pour la plupart, ces ateliers ont donné la possibilité aux jeunes filles de valoriser leur savoir-faire dans le dessin donnant lieu à plusieurs types de réalisation : dessins sur t-shirt, sur sac en toile, dessin sur toile. Inscrit dans la mobilisation des jeunes filles, ces temps ont permis à plusieurs jeunes filles de montrer leurs savoir-faire artistiques. La pratique de cet atelier a permis d'ouvrir les jeunes filles à la culture artistique. Dans le cadre de cet atelier, une grande fresque collective a été réalisée à l'initiative de trois adolescentes qui désiraient poursuivre le travail de réflexion d'adolescentes qui les ont précédées dans l'institution. L'œuvre a été dévoilée, dans l'entrée de la structure qu'elle orne désormais, lors d'un vernissage et d'un discours émouvant pour les trois jeunes filles instigatrice d'un résultat ornemental, coloré et construit.

Les ateliers graphiques ont pu permettre d'évaluer les jeunes filles dans leurs compétences et leurs engagements, mais également permettre un autre regard de leurs pairs et éducateurs.

Jardinage, médiation animale

Le jardin qui a vu le jour lors du premier confinement a pu perdurer encore en 2021 et ainsi plusieurs adolescentes ont pu se relayer quant à la plantation de tomates et d'un espace réservé aux herbes aromatiques.

Un travail autour de la médiation animale a également été mis en place durant l'année 2021. Ce rapport au jardinage et à l'animal crée d'autres espaces de médiations éducatives propices à l'échange et au développement de nouveaux centres d'intérêts.

Les Chaudes Roches

Les Chaudes Roches est un lieu dans la nature mis à disposition par un éducateur du Clair Foyer. Lieu de vie, il est aussi un espace qui permet de prendre du recul par rapport à une vie en foyer et travailler dans un autre cadre la socialisation des jeunes filles accompagnées.

En 2021, cinq micro-séjours de deux journées pour trois jeunes filles, ont pu être organisés. Ces différents séjours proposent du sport de nature, de la cuisine et des soirées au coin du feu et/ou barbecue, mais surtout des échanges plus spontanés et libres que dans le quotidien de l'institution.

Un séjour de « mise au vert » a aussi été mis en place pour une adolescente ayant eu un comportement violent vis-à-vis d'une autre jeune. Ce séjour a permis d'entamer un vrai travail de verbalisation jusqu'alors impossible dans les murs du foyer. De la même manière, une jeune fille et son éducateur référent ont pu passer une journée aux Chaudes Roches pour préparer le retour de l'adolescente au sein de la structure après une période compliquée de déshérence. Cette journée leur a permis aussi d'envisager la relation éducative à venir.

En 2021, une expérimentation de pré-accueil par le biais du lieu de vie a également pu se concrétiser. Ce « pré-accueil » aux Chaudes Roches s'est effectué dans le but de favoriser la rencontre avec l'institution dans un cadre plus adapté à la mise en place d'un lien éducatif.

Trois accompagnements « à la journée » ont été testés durant 2021. Leur programme a été volontairement initié par les jeunes filles concernées, et là encore il a oscillé entre sport, nature, jardinage, cuisine et partage. Ces moments ont montré leur pertinence dans la continuité du travail quotidien. Aussi, nous développerons ces moments au courant de l'année 2022.

Un réveillon de Noël a enfin pu être proposé à trois jeunes filles qui ne pouvaient rentrer en famille.

La Psychoboxe

La psychoboxe est une thérapie ayant pour visée première un travail sur la violence, tant pour les auteurs que pour les victimes. C'est un espace de verbalisation permise par l'observation des corps dans un combat dans le cadre dit « à toucher » (frappes atténuées).

Initiée en 2020 dans le cadre d'un accompagnement aux Chaudes Roches, Richard Hellbrunn a accepté de continuer le suivi en 2021 et envisage un second suivi pour 2022 avec le binôme formé avec le référent ateliers éducatifs/Chaudes Roches.

Depuis le mois d'août, des séances de psychoboxe, à raison d'une par mois pour deux adolescentes différentes, ont été mises en place avec la psychologue clinicienne Jade Friedrich. Ces séances se déroulent au sein de l'Accueil de jour de Femmes de Paroles, lieu neutre pour les jeunes filles.

Ce travail prend tout son sens pour ces adolescentes aux parcours bien souvent très compliqués emprunts de violences diverses et variées. C'est une réelle plus-value dans le travail quotidien auprès d'un public adolescent.

Le sport, la culture et les loisirs

Au Clair Foyer nous souhaitons que le sport, la culture et les loisirs soient des outils pour permettre aux jeunes de découvrir et comprendre la société dans laquelle elles vivent, les règles de vie en collectivité, acquérir des savoir-être, mieux se connaître et gagner en confiance.

On distingue ici deux types de prises en charge : les jeunes filles qui sont en internat au sein du Clair Foyer puis de façon ponctuelle des accompagnements externalisés. Pour ces derniers, le Clair Foyer intervient auprès de jeunes filles pour effectuer un suivi à domicile. L'objectif est de leur permettre de sortir de leur environnement familial. Des activités sportives, culturelles et de loisirs leur sont proposés tout au long de la prise en charge. Pour certaines filles, cet accompagnement est aussi proposé pour les préparer à un départ en séjour de rupture.

Qu'apportent le sport, la culture et les loisirs aux jeunes filles du Clair Foyer ?



L'intervention de l'éducateur sportif se réfléchit toujours en concertation avec l'éducateur référent de la jeune fille ainsi que les autres intervenants de la plateforme de jour. Cette collaboration est indispensable pour faire progresser l'accompagnement de l'adolescente.

Le contexte sanitaire ne nous a pas permis de maintenir toutes les activités et d'en développer davantage puisque les différents lieux de loisirs et de cultures restent fermés ou soumis au pass sanitaire. Nous avons malheureusement beaucoup de filles qui ne désirent pas se faire vacciner ce qui nous a limité dans les différentes possibilités de pratiques sportives.

Nous avons dû être inventifs pour diversifier les sorties en fonction des possibilités dues au contexte sanitaire. Nous avons développé des activités pouvant se faire au foyer ou en extérieur pendant la crise sanitaire.

Le sport

La pratique sportive est un élément essentiel pour le bien-être des jeunes filles que ce soit sur le plan physique mais aussi mental. Le sport est un vecteur qui doit permettre aux jeunes filles d'avoir une bonne hygiène de vie, nécessaire pour suivre un parcours scolaire ou s'inscrire dans une activité professionnelle, une bonne forme physique et développer la persévérance et le goût de l'effort.

L'année 2021 aura débuté avec l'envie de maintenir des activités sportives et culturelles dans la mesure du possible. La prise en charge s'est articulée autour de créneaux individuels mais aussi en petits groupes : vélo, canoë, équitation, musculation et cardio, badminton, natation, randonnée...

Certaines activités rencontrent plus de succès auprès des jeunes filles, notamment, les sports de raquette, l'équitation et la musculation en salle de sport ;

Bien que les jeunes filles soient très intéressées par les activités proposées il est très difficile pour elles de s'inscrire individuellement dans une activité sur la durée à part la salle de sport... Il semble nécessaire de maintenir le travail de collaboration entre l'éducateur référent, l'éducateur sportif, l'équipe éducative et la jeune fille, cela dès la préadmission. Une collaboration plus étroite semble indispensable entre les différents acteurs pour permettre une mobilisation plus forte des jeunes filles sur les actions sportives proposées. Nous constatons que le sport apporte de réels résultats sur l'état physique et mental de nos jeunes filles et il permet de créer un réel échange avec les filles et des perspectives d'avenir.

Les activités culturelles et les loisirs

Les activités culturelles et de loisirs permettent à nos jeunes filles de pouvoir sortir de leur quotidien, sortir de l'ennui, de l'isolement, favoriser la découverte de soi et acquérir des savoir-être.

Les actions suivantes ont été proposées : Escape Game, médiathèque, participations à des spectacles via l'association tôt ou t'art, balades en forêt, visites, cinéma.

Ces activités de loisirs rencontrent toujours un franc succès. Les jeunes filles sont nombreuses à s'y inscrire et y participent avec plaisir. Les retours sont toujours positifs. Comme pour le sport, Il est important que les différents acteurs qui interviennent auprès des jeunes filles se mobilisent tous pour favoriser l'adhésion des jeunes filles aux activités proposées.

Les séjours

Les séjours doivent favoriser la dynamique de groupe et les dimensions de responsabilité et d'autonomie, clé pour leur future insertion sociale et professionnelle. Il est important que les jeunes filles puissent à certains moments sortir du quotidien et qu'elles puissent vivre de nouvelles expériences dans des lieux complètement différents.

4 séjours proposés en 2021 durant les périodes scolaires :

- 3 jours à Morteau avec 6 jeunes filles dans le cadre d'activités sportives et culturelles
- 3 jours à Morteau avec 4 jeunes filles dans le cadre d'activités sportives et culturelles
- 4 jours à Paris avec 6 jeunes filles dans le cadre d'activités culturelles et découverte du patrimoine
- 4 jours dans le Jura avec 6 jeunes filles dans le cadre d'activités Sportive et découverte du patrimoine

A travers le quotidien à l'hébergement et les activités proposées, l'équipe a pu travailler pendant les séjours l'autonomie, la responsabilisation, la prise d'initiative, l'hygiène et la cohésion de groupe.

Les séjours sont très bénéfiques pour les jeunes filles. Ils permettent de sortir de leur environnement et de s'extraire des difficultés rencontrées au quotidien (consommation, fugue, alimentation, hygiène...).

▪ Analyse éducative

Besoins et problématiques du public accueilli

L'accompagnement des jeunes filles au sein du Clair Foyer veille à prendre en compte les besoins et les problématiques recensés sur le terrain. Ainsi, il paraît important de récapituler les principaux engrenages à prendre en compte dans notre action éducative auprès d'un public d'adolescentes et de jeunes majeures. Se référer à une hiérarchie des besoins semble nécessaire en repérant les problématiques qui font l'objet de notre intervention.

Besoin lié à la physiologie : Au niveau de la santé

Conduites à risques : Qu'elles soient en matière de sexualité ou dans l'usage de produits illicites ou faisant objet de dépendance (tabac, alcool, drogues) pouvant nuire à la santé des jeunes, les nombreuses fréquentations, notamment à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement, sont sujettes à de nombreuses discussions et points de vigilances au sein de l'équipe éducative.

La santé physique et mentale : Rendre disponible et inciter à un suivi médical personnel et individuel au quotidien est un aspect bien fragile dans certaines situations. La nécessité de faire coexister des démarches thérapeutiques et médicales avec d'autres démarches n'est pas une évidence, tant les difficultés que les jeunes filles rencontrent sont multiples.

Besoin de sécurité : Environnement stable

La vie dans un collectif : Selon les situations, des jeunes filles peuvent avoir du mal à s'intégrer au collectif des jeunes filles, soit par peur durant les premiers temps du placement ou seulement par peur de sociabilité.

La notion de quotidien : Dans le rythme d'une journée, un travail est effectué afin de soutenir et d'inviter les jeunes filles à construire ou préserver un quotidien, ceci dans l'objectif qu'une stabilité se construise au fur et à mesure, où qu'une instabilité puisse se déconstruire.

Scolarité et insertion : La plupart des jeunes filles placées présentent des difficultés à poursuivre, continuer ou commencer un parcours scolaire/d'insertion. Des

problématiques diverses engendrent une incapacité à se remobiliser ou à tendre vers des échecs

Le cadre de l'établissement : Dans la possibilité de faire ou de ne pas faire, le cadre ainsi que les règles du Clair Foyer incitent à la responsabilisation des jeunes filles, que ce soit dans le respect ou le non-respect de ce qui est inscrit dans les différents règlements du Clair Foyer. Le non-respect du cadre peut se traduire par plusieurs possibilités, que ce soit en sanction éducative ou d'une mise à pied temporaire.

Besoin d'Appartenance et amour

Le lien avec les familles : Le travail autour de la famille, dans le but d'améliorer les relations fragiles, est souvent l'un des objectifs les plus communs de toutes les situations. Le travail de l'équipe éducative peut se heurter à différents éléments et peut se prêter à différents rôles entre la famille de la jeune fille placée et la jeune elle-même, que ce soit en tant que rapporteur, médiateur, aidant dans la relation parent/enfant.

Les liens affectifs : nous pourrions considérer que les manques/rapports liées à l'affect sont l'une des composantes principales dans les difficultés d'être des filles placées. Dans cette période propice à une plus grande sensibilité dans l'affect et les conséquences d'un manque affectif, l'équipe éducative ne peut se soustraire à des liens parentaux. Est établi de fait un affect de vivre au quotidien auprès des éducateurs et d'autres jeunes filles dont les parcours de vie se ressemblent. Sur le plan sentimental, les relations très proches ou amoureuses sont très fragiles, tant les difficultés individuelles peuvent bousculer les rapports.

Besoin d'estime

La relation éducative : Que ce soit par l'équipe éducative, pluridisciplinaire ou pluri professionnelle, chaque jeune fille dispose de moyens humains à disposition dans l'accompagnement au quotidien. Cette relation éducative se heurte aux problématiques diverses d'une jeune ou du collectif qui est composé.

Réseaux sociaux : De plus en plus, les réseaux sociaux connectent le monde, mais sont sujets à des problématiques ayant des répercussions plus ou moins négatives sur le bien-être des adolescentes dans leurs constructions. Nous ne pouvons que constater que tout est sujet à être partagé sur ses réseaux, de la simple chorégraphie jusqu'à l'enregistrement de conflits au sein de foyer. Une inquiétude domine concernant le rapport aux jeunes face à cet outil, qui dans les plus graves circonstances, mettent en danger le public dans leur intimité, le rapport au monde et au monde extérieur.

Rapport à soi et aux autres : les rôles et des positions entre les jeunes filles (leader, suiveuses, isolées) dans la période d'adolescence.

Selon certaines variables, le collectif subit des périodes de bien à moins bien. Il est possible qu'un collectif composé des mêmes membres sur une longue durée apporte un équilibre. A contrario, des départs et des arrivées perturbent une certaine entente et une réorganisation de certains rôles. Des difficultés diverses comme des conflits de valeurs ou de fonctionnement permettent une émulation du questionnement de « qui je suis et qui sont les autres pour moi ? ». Certains différents trop forts peuvent mener à des épisodes de conflits nécessitant un travail éducatif soutenu.

Le Clair Foyer accueille des jeunes filles ayant un comportement violent, que ce soit envers les autres qu'envers elle-même. Ces passages à l'acte questionnent. Comme nous l'avons vu précédemment, notre approche se veut avant tout adaptée à chacune et l'équipe se mobilise pour répondre aux besoins que nous repérons. C'est dans ce contexte que nous développerons en 2022, des séjours plus réguliers, que ce soit sur une ou deux journées vers le lieu les Chaudes Roches. Le constat est là, il permet une reprise du quotidien, une expression des jeunes filles autre que dans l'établissement, un tissage de lien essentiel à la relation éducative.

Nous avons pu continuer de travailler avec des jeunes filles dont le comportement était très limite au sein du foyer. Ces mises à distance sont bénéfiques mais nécessitent une réorganisation rapide du service afin de libérer des membres de l'équipe. Ces ajustements restent essentiels et un accroissement de ces activités externes est à envisager sur les prochaines années. Nous y réfléchissons afin de répondre aux problématiques des jeunes filles difficilement accueillables dans les services de la protection de l'enfance. Il nous semble essentiel de répondre au mieux et au plus juste à ces besoins.

Bien que nous essayions de nous adapter, nous devons parfois nous résigner à devoir stopper des prises en charge compte tenu des risques encourus par les autres jeunes de l'établissement.

• Conclusion

Nous avons amorcé des accueils séquentiels avec le lieu les Chaudes Roches, cet axe de travail prend de l'importance et nous essayons de multiplier ces temps afin de permettre aux jeunes filles de prendre le recul nécessaire à leur remobilisation. Beaucoup de jeunes sont en échec scolaire et la problématique reste prégnante au Clair Foyer. Ces parcours nécessitent une prise de conscience et nous les accompagnons dans cette démarche.

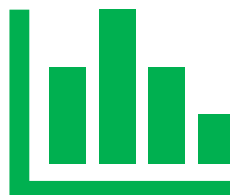
L'année 2022 permettra d'asseoir un fonctionnement. L'équipe ayant fortement changée, un travail de redéfinition et d'harmonisation des pratiques est nécessaire. Nous nous y attèlerons.

L'appui de nos deux centres d'hébergement nous permet également une mise à distance lorsque le collectif pèse trop sur certaines jeunes filles ; l'apport de ces structures facilite notre travail et la reprise à froid d'évènements ayant mis à mal les jeunes et la structure. Ces avancées ont favorisé l'apaisement du climat social au sein du Clair Foyer : le travail d'équipe prend sens autour d'une nouvelle politique d'harmonisation des pratiques et de responsabilisation des professionnels.

Analyse statistique

-

Clair Foyer



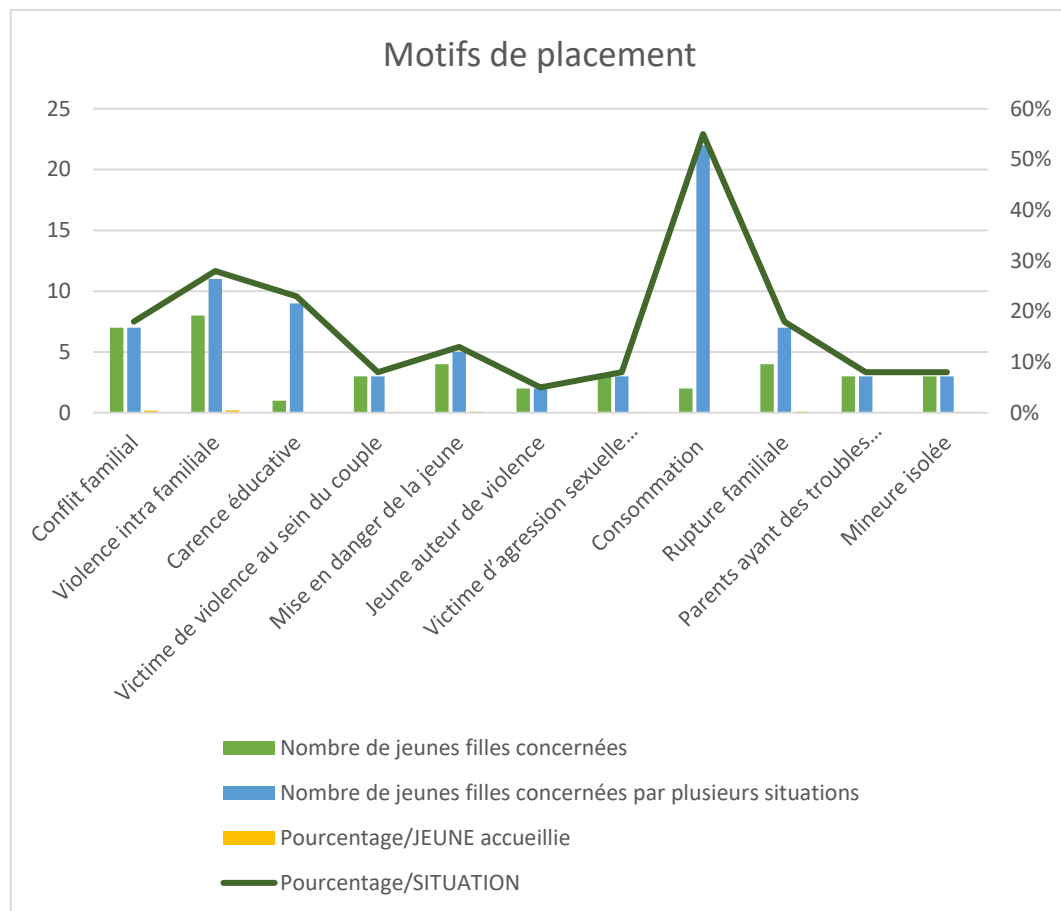
La durée moyenne des séjours est de 445 jours. Néanmoins, ces durées vont de 57 jours à 1534 jours (les écarts sont donc conséquents).

La moyenne d'âge à l'accueil des jeunes filles présentes en 2021 est de 16 ans et 4 mois pour 2021.

Raisons du placement : recensement, analyse

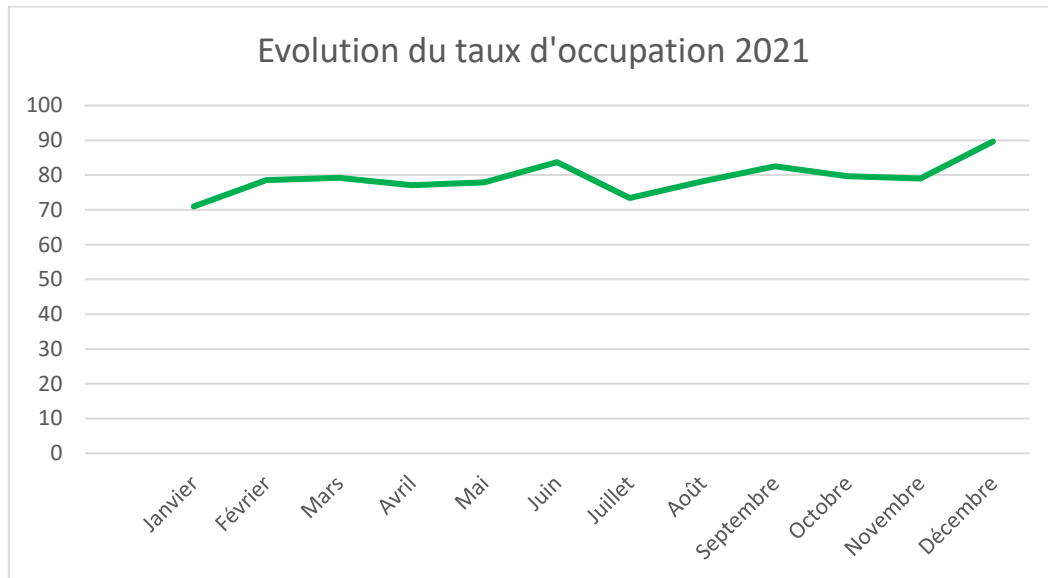
L'analyse portera ici sur les situations des jeunes filles placées de manière classique dans notre structure et sur les situations évaluées après un diagnostic préalable de l'équipe. Les mineures accueillies dans le cadre d'un recueil de 72 heures ne sont pas comptabilisées.

Deux critères ont été ajoutés à savoir : les carences éducatives et la consommation de tous produits prohibés.



- Le cumul des conflits et des violences intrafamiliales est de 38 %. En effet, 20% des jeunes filles sont placées en raison de violences intra familiales et 18% des motifs de placements concernent les conflits au niveau familial.

- 10 % des jeunes filles placées sont concernées par leur propre mise en danger. Cela se traduit majoritairement par des fugues et des consommations de toxique (près de 55% des jeunes filles accueillies), des relations complexes et dangereuses au monde adulte (dont prostitution).
- Il est à noter la présence de 3 mineures isolées dans notre effectif. Ces jeunes ne nous posent en général aucun problème de comportement et sont en général très motivées sur le plan scolaire.



Le taux d'occupation du Clair Foyer se situe à 79.17 % pour l'année 2021.

Nous observons deux périodes basses, début d'année et milieu d'année. Elles correspondent à des périodes de sorties et d'attentes d'entrée dans l'établissement.

Nous avons débuté l'année 2021 avec un taux d'occupation à 70 % compte tenu des sorties de fin d'année d'avant.

Une forte demande en fin d'année a pu être observée, le collectif était quasi complet.

Nous avons réalisé 5599 journées mineures et 1335 pour les majeures en 2021 dans le cadre de contrats jeunes majeures (5 jeunes filles concernées).

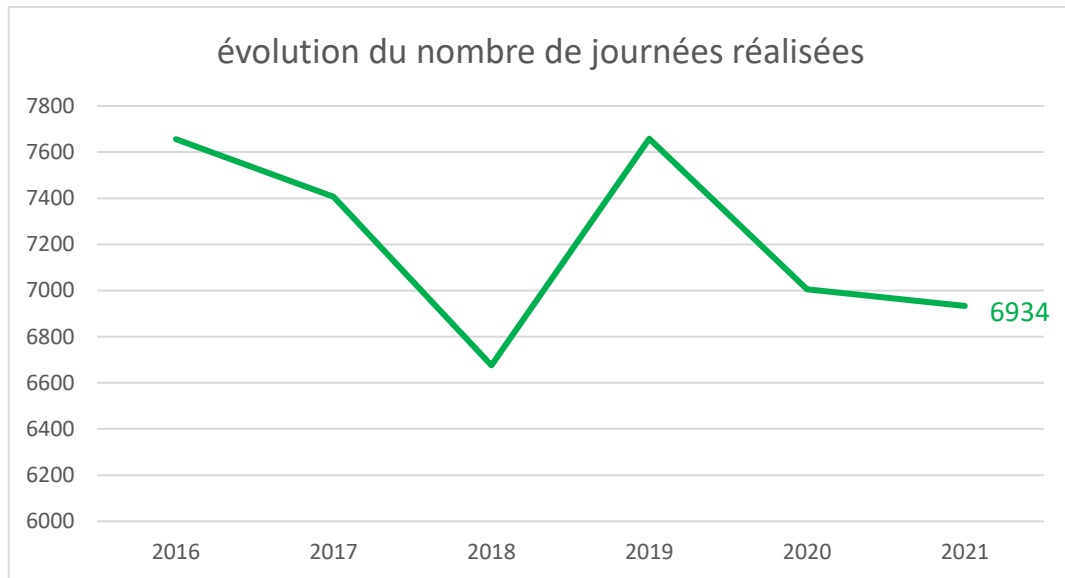
16 journées dans le cadre de mise au vert.

Le Clair Foyer a accompagné 37 jeunes filles en collectif cette année, un accompagnement a été maintenu pendant le séjour de rupture à Madagascar (à raison d'1 j / mois) et 2 mises au vert.

4 jeunes filles ont bénéficié d'un suivi extérieur dans le cadre d'une convention externalisée dont 3 passées dans le collectif en 2021 et une en 2020. Ces conventions sont réalisées à la demande des services ASE de la CEA afin d'assurer une continuité de l'accompagnement.

Les fugues

Nous notons un nombre important de jeunes filles ayant pour habitude d'être en fugue. Nous recherchons systématiquement à entrer en contact avec ces jeunes afin de les amener à réintégrer le Clair Foyer.



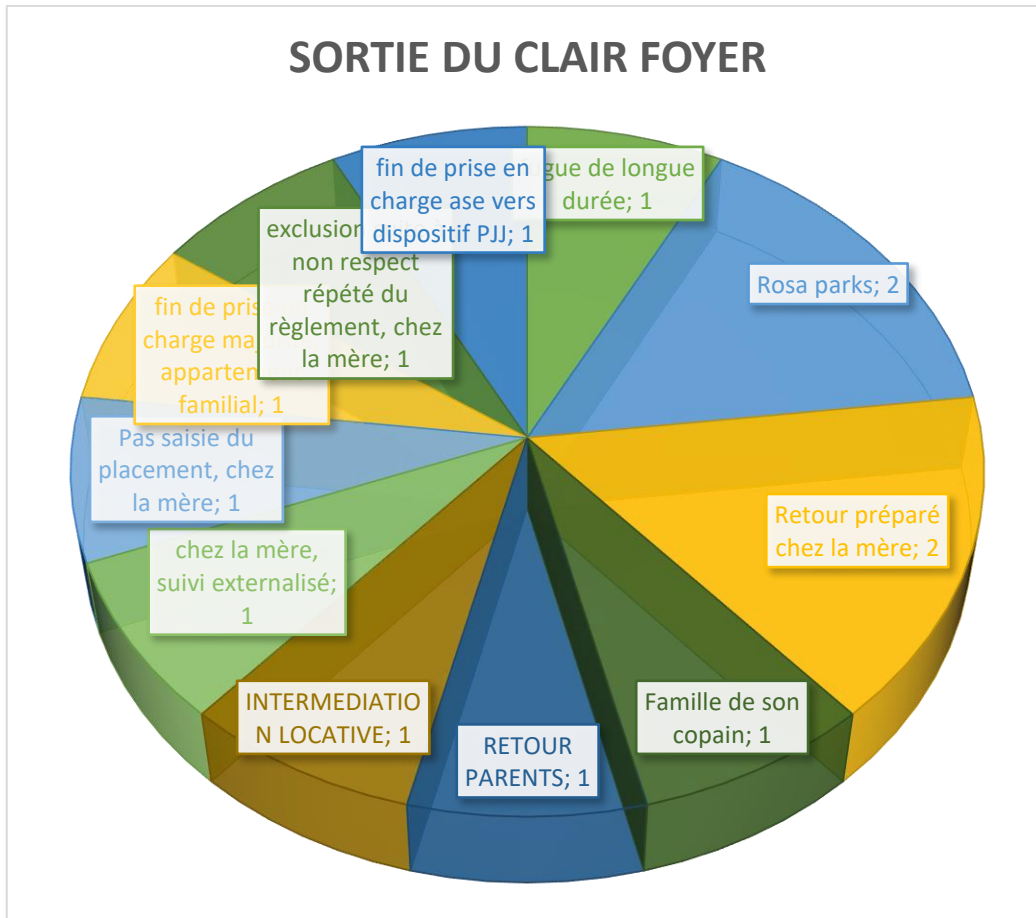
Nous observons une baisse significative des accueils depuis 2019, période coïncidente avec le début de la crise sanitaire.

Notre objectif est d'arriver à accueillir plus de jeunes filles correspondant à notre agrément. Nous devons néanmoins être vigilant à la composition du groupe de jeunes filles que nous accueillons simultanément. Nous observons que lorsque des jeunes filles avec des profils difficiles sont accueillies de façon proche, le groupe pâtit de cet accueil car les psychodynamiques de groupe sont remises en cause.

Cette année, plusieurs refus d'accueil l'ont été suite à des orientations de jeunes filles de 14 ans (hors agrément). De plus, deux jeunes filles avec des difficultés multiples n'ont pu être accueillies au vu de la complexité déjà vécue au sein du Clair Foyer. Nous avons également eu des orientations qui n'ont pas abouties : refus de la jeune fille ou en fugue. Nous espérons pouvoir augmenter notre taux d'occupation en 2022.

La nouvelle organisation administrative et pédagogique permettra d'être plus à même de répondre également aux besoins exprimés.

En dernier lieu, il est à noter que nous n'avons eu aucune orientation dans le cadre de notre agrément PJJ pour l'année 2021.



14 jeunes filles accueillies de façon pérenne ont quitté le clair foyer cette année. A la lecture, nous remarquons que beaucoup de jeunes retournent au domicile familial. Des questions de comportement sont souvent à l'origine de ces retours (violences), mais ces retours sont aussi le résultat d'une prise de conscience et d'une confrontation avec un principe de réalité (processus d'autonomie plus complexe et demandant plus d'efforts que ce qui avait pu être imaginé au préalable par les jeunes filles).

Accueil d'urgence

Le clair foyer a accueilli 5 jeunes filles dans le cadre des accueils d'urgence. 3 jeunes poursuivront leur placement au clair foyer suite à cette orientation. Deux autres retourneront au domicile parental au bout d'un et trois jours. Nous avons réalisé deux mises à l'abri de jeunes filles d'autres établissements, une jeune fille du FAE le Relais et une autre d'une structure du Haut Rhin. Ces accueils ont permis de soulager les structures suite aux difficultés qu'elles rencontraient.

Clair Foyer - Témoignages





3 jeunes filles ont accepté de témoigner anonymement autour de leur parcours au sein de l'établissement.

« Je suis arrivée au foyer il y a environ deux ans, et c'était très difficile pour moi. J'avais vécu des événements très stressants dans ma vie et dans mon ancien foyer c'était très difficile. J'avais beaucoup de mal à m'exprimer quand je suis arrivée à cause du stress mais aussi de mon handicap. J'ai pu être violente et la relation avec les jeunes filles étaient difficiles. Mais maintenant je suis en studio et je me sens très bien. Les éducateurs m'ont permis de comprendre qu'on peut communiquer autrement que par la violence, et j'ai beaucoup évolué grâce à eux. Ils m'ont appris à devenir plus autonome et ils m'accompagnent dans mes soucis de jeune adulte et notamment la gestion de mon budget. Je suis aujourd'hui capable, de me faire à manger, de faire mes courses et d'entretenir mon studio pour vivre dans un endroit propre. Je vais bientôt quitter le Clair Foyer pour aller dans un endroit qui répond à mes besoins avec des personnes qui rencontrent les mêmes difficultés que moi et je suis contente. »

« Je suis arrivée au Clair Foyer il y a plus de 2 ans en urgence, et j'ai été contente d'y arriver vu les difficultés que je rencontrais dans ma famille. Le Clair Foyer m'a offert une indépendance que je n'avais jamais eu auparavant et m'a ouvert à l'extérieur, même si ça reste encore un peu difficile parfois et surtout dans ma relation avec les autres jeunes filles. Depuis que je suis en studio je me sens bien et j'apprécie les activités que je peux faire avec

les éducateurs. Ils m'aident dans mes démarches administratives, m'apprennent à écrire des lettres de motivation ou mon CV, surtout que je suis bientôt majeure et ils sont là pour moi »

« Je suis arrivée au Clair Foyer il y a deux ans en pleine période de confinement donc ça a été un peu difficile pour moi, même si j'ai apprécié le confort de ma chambre. Au début, au Foyer ça n'était pas facile pour moi, et j'exprimais ça par beaucoup de colère, en cassant tout. Au fur et à mesure j'ai appris à maîtriser ma colère grâce à la psycho boxe et aux activités proposées. Les éducateurs m'ont aussi accompagnée dans ma scolarité, dans la découverte du monde du travail et de toutes les structures ou les programmes qui peuvent exister (missions locales, service civique...). Même si des fois je m'ennuie un peu et qu'il n'y a pas un grand terrain autour du foyer je trouve que c'est le meilleur foyer sur Strasbourg ! »

PERSPECTIVES

III. Amélioration & perspectives

Partie 1 - Inclusion sociale

1. Bilan

Plusieurs objectifs avaient été inscrits dans le rapport d'activité 2020.

Ce chapitre est ainsi consacré au suivi de ces objectifs pour les services du Home Protestant concourant à une activité d'inclusion sociale.

Objectifs 2020	Résultats obtenus en 2021
Amélioration des réponses en termes d'actions et de prévention santé	De nombreuses actions ont été mises en place (ateliers santé) et les partenariats avec le CMP et l'équipe mobile psychiatrie précarité ont été poursuivis.
Amélioration des réponses en termes d'insertion sociale (prévention de l'isolement social)	Malgré la pandémie, la mise en place d'ateliers et de sorties a été renforcée sur l'ensemble des services, en particulier en ce qui concerne l'Accueil de jour et les centres d'hébergement.
Amélioration de la valorisation et de la qualité de la veille sociale et de l'observation sociale	Cette action a été poursuivie, mais demande à être mieux formalisée (traçabilité des actions menées en termes de veille sociale et d'observation sociale).
Consolidation de l'organigramme (management et expertise psychologique)	Un travail a été mené par le conseil d'administration, la direction du Home Protestant et le cabinet Aléis Conseil afin de créer un poste de direction de pôle. La question d'un poste de psychologue est à remettre en perspective.

2. Les perspectives par services

2.1 Centres d'hébergement

Nous constatons, à nouveau sur l'année 2021, une augmentation des personnes présentant un ensemble de pathologies. Les femmes confrontées à des troubles du comportement sont, en effet, de plus en plus repérées aussi bien dans les dispositifs de l'hébergement d'urgence que de l'insertion. Il arrive que nous ayons connaissance de la pathologie à l'arrivée de la personne mais parfois, elle n'est pas annoncée et c'est en côtoyant la personne au quotidien que nous nous apercevons de la présence de troubles. Dans ces cas-là il n'y a, la plupart du temps, pas de suivi médical en place et donc pas de diagnostic ni de médication. Notre travail consiste alors à amener la personne vers le soin en l'orientant vers des professionnels de la santé mentale. Cependant, certaines personnes hébergées y sont réfractaires et s'y opposent. Face à de telles situations, l'équipe se retrouve souvent démunie car elle n'est pas formée à la prise en charge de telles pathologies. La difficulté pour les professionnels va se situer à deux niveaux :

- Comment contenir ces troubles dans le collectif tout en garantissant la sécurité des autres ?
- Comment accompagner au soin tout en respectant la temporalité de la personne dans son fonctionnement ?

Le travail de partenariat avec les structures de santé mentale ne suffit pas à combler une prise en charge adéquate en hébergement.

L'intégration d'un ou d'une psychologue dans l'équipe serait à mettre en perspective

2.2 Accueil de jour

L'Accueil de jour, au fil des années, se transforme en une véritable plateforme de ressources et de réponses aux besoins des personnes accueillies.

La diversification des profils des personnes accueillies (femmes avec ou sans enfants, femmes déboutées du droit d'asile ou en attente de droits, femmes victimes de violence, femmes présentant des troubles psychiques, personnes transgenres...) demande également de pouvoir adapter nos pratiques professionnelles.

Un projet d'extension de l'Accueil de jour est en cours pour mieux répondre aux évolutions des besoins, des situations et des publics et à la diversité des réponses que ce service apporte au quotidien

Ce projet comprend deux phases :

- Une phase d'extension de l'espace dédié à l'Accueil de jour pour améliorer la qualité d'accueil.
- Une phase de construction d'un bâtiment sur le terrain adjacent au site actuel de Femmes de Paroles. Cette phase sera complémentaire à la phase 1.

2.3 L'Apparté

L'Apparté CEA

Le dispositif L'Apparté répond à un appel à projet lancé par la CEA et l'Etat qui est d'apporter une réponse plus adaptée aux familles ayant des enfants de moins de trois ans. Après bientôt cinq années de fonctionnement, ce dispositif atteint ses objectifs en termes d'orientation vers le logement.

L'Apparté Ville

L'Apparté Ville semble démontrer toute son importance pour sécuriser et faciliter un parcours d'autonomisation locative.

Une consolidation des actions visant à améliorer les sorties vers le logement dans une dynamique de logement d'abord est à mener malgré le manque évident de logements adaptés aux besoins des personnes orientées (petits logements).

2.4 AVDL

Le dispositif AVDL est un dispositif nouveau au sein du Home Protestant. C'est également un dispositif innovant de par le partenariat noué avec un bailleur social afin d'améliorer et d'optimiser les entrées en logement.

Un bilan de l'activité sera mis en place en fin de l'année 2022 afin de pouvoir ajuster éventuellement le fonctionnement de l'AVDL au service d'une politique dynamique en termes de logement d'abord. À ce jour ce projet a déjà fait l'objet d'échanges avec les services de l'Etat reconduisant la convention jusqu'à juin 2023.

2.5 P'tit Home

Le projet du P'tit Home se situe au croisement de quatre thématiques : la petite enfance, la parentalité, la précarité et la santé.

Le P'tit Home évolue et continue de se spécialiser dans ses prises en charge.

En parallèle du partenariat mené avec les services de la CEA concernant les ménages à droit incomplet, la nouvelle expérimentation sur l'année 2022 concernant l'accueil d'enfants issus de familles en situation de sans-abrisme est un nouvel enjeu pour le P'tit Home.

Service hybride et multi-thématiques, le P'tit Home s'oriente maintenant vers une logique d'expérimentation et de spécialisation.

Partie 2 – Aide Sociale à l'Enfance

1. Bilan

Plusieurs objectifs avaient été inscrits dans le rapport d'activité 2020. Ce chapitre est ainsi consacré au suivi de ces objectifs du Clair Foyer.

Objectifs 2021	Résultats obtenus
Meilleures réponses aux situations complexes (santé, handicap & ASE, protection de l'enfance et grossesse)	Cet axe n'a pas été développé. Il fera cependant l'objet d'un approfondissement sur l'année 2022.
Poursuite de l'homogénéisation des pratiques & transformation du poste de chef de service en statut de direction	La CEA a entendu la nécessité de renforcer la structure hiérarchique du Clair Foyer. Un poste de direction de pôle sera créé en 2022 (émergence d'un pôle enfance-parentalité qui regroupera le Clair Foyer, la micro-crèche sociale, L'Appart'é CEA).
- Meilleure gestion et prévention des comportements violents et des difficultés d'apprentissage (contenance éducative, approche cognitive des apprentissages) - Développement de dispositifs et de programmes éducatifs alternatifs	Un travail de fond a été mis en place pour renforcer les horaires de soirée, repositionner un cadre éducatif cohérent, mobiliser des dispositifs éducatifs alternatifs (Chaudes Roches) et consolider le contenu comme le volume des médiations éducatives.

2. Perspectives 2022

Depuis l'année 2018, le Clair Foyer a entamé une refonte complète de ses pratiques professionnelles en lien avec sa mission de protection de l'enfance et au regard du profil des jeunes filles accueillies.

Les années 2019 et 2020 ont été marquées par la mise en place de nouvelles modalités de fonctionnement des réunions, du déploiement du nouveau règlement de fonctionnement, d'une meilleure articulation entre l'établissement et le CHRS du Home, de la consolidation de la plateforme de jour et par un renforcement de la présence de l'équipe éducative en soirée.

L'année 2021 a connu de nouvelles avancées avec, notamment, la mise en place d'un programme de responsabilisation de l'équipe, la reprise du contenu des ateliers ainsi que leur intensification.

La mise en parallèle entre le besoin des jeunes accueillies et l'adaptation des pratiques professionnelles est aussi un axe qui a été particulièrement travaillé durant l'année 2021.

Enfin, une négociation a été entamée avec la Collectivité Européenne d'Alsace dans le but de pouvoir consolider l'organigramme du Clair Foyer avec la création d'un poste de direction et d'un pôle « Enfance et parentalité ».

Le Home Protestant a été entendu par la CEA et nous ne pouvons qu'être extrêmement reconnaissant pour cette réponse positive qui va permettre de poursuivre la consolidation du projet éducatif du Clair Foyer et de développer de nouvelles réponses auprès d'un public qui demande la mise en place de réponses de plus en plus adaptées et expertes.

L'approche éducative généraliste ne semble plus, en effet, apporter des résultats satisfaisants autant en termes d'insertion qu'en termes de socialisation.

Socialisation et insertion sont pourtant les deux piliers d'un projet éducatif : sans place dans une société et sans une capacité à faire relation, les trajectoires individuelles des jeunes filles accueillies semblent s'annoncer plus que difficiles.

Ainsi, l'analyse du dernier rapport d'activité démontre la capacité du Clair Foyer à poursuivre et concrétiser ces objectifs.

Des actions seront cependant à poursuivre sur l'année 2022 pour :

-
- **Recruter un nouveau chef de service en lieu et place de ce poste occupé actuellement par Hervé Tindiller qui prendra quant à lui la fonction de direction du nouveau pôle « Enfance et parentalité » en parallèle de la formation CAFDES qu'il a entamé en septembre 2021.**
 - **Rédiger l'architecture d'un projet de pôle.**
 - **Continuer d'expérimenter des modalités accueil et des formules d'accompagnement innovantes.**
-

EN CONCLUSION

Le Home Protestant a pu poursuivre le déploiement de réponses face à des situations sociales complexes et évolutives, le tout dans une année encore marquée par des épisodes pandémiques importants.

Le développement de nombreux projets thématiques, autant sur le champ de l'inclusion sociale que sur celui de l'aide sociale à l'enfance, démontre la vitalité d'une équipe.

La poursuite du déploiement du projet associatif et du projet stratégique du Home est aussi un élément à prendre en compte. Un séminaire avec l'ensemble des salariés du Home pour valider les grandes lignes du projet associatif s'est tenu en fin d'année 2021 et une phase de négociations a été engagée sur toute l'année 2021 pour doter le Home Protestant d'un organigramme en cohérence avec ce qu'est devenue l'association au fil des années : un ensemble d'établissements, de services et de dispositifs sociaux.

Il est à remercier les bénévoles et les salariés du Home Protestant pour leur participation au développement de l'association et les partenaires financiers et institutionnels pour leur soutien qui permettra de créer au sein du Home Protestant, dès 2022, deux pôles complémentaires, dotés pour chacun d'entre eux d'une direction : un pôle inclusion sociale et un pôle enfance-parentalité.

L'année 2022 sera aussi dédiée à un autre projet conséquent : l'anticipation du départ de Régine Kessouri, directrice depuis l'année 2005 au sein du Home Protestant.

ANNEXES

Annexes 1 - Activités RUP

1. La résidence sociale

La résidence sociale a pour objectif l'accueil de personnes ayant perdu leur logement ou qui, pour la première fois, accèdent à un logement autonome. Les trajectoires des résidents sont diverses, mais tous ont connu l'exclusion et sont entrés dans un parcours d'insertion plus ou moins avancé.

Le passage en résidence doit être une solution transitoire. Il doit permettre l'accès à un logement autonome, ou permettre une orientation différente, si l'autonomie de la personne semble compromise.

Le public accueilli bénéficie d'un accompagnement social individualisé, propre à leur(s) difficulté(s).

La résidence sociale dispose de 7 appartements, permettant d'accueillir des couples ou familles monoparentales avec enfants dont les caractéristiques sont les suivantes :

- personnes percevant les minima sociaux (RSA, Alloc. Fam.) et/ou rémunérations, de stage, contrats à durée déterminée, contrat de qualification,
- personnes ne dépassant pas un seuil de ressources,
- personnes cumulant des difficultés liées à :
 - l'emploi, la formation,
 - les problèmes de santé,
 - une fragilité psychologique,
 - la gestion du budget familial (endettement, tutelle, difficulté à mettre en place des économies pour leur futur appartement...
 - la réalité locative, rapport aux obligations locatives : difficultés à payer la redevance régulièrement, à faire des démarches auprès des bailleurs, à participer à l'entretien de son logement, des parties communes...
 - des difficultés familiales (rupture familiale, violences conjugales, séparation..).

1.1 Le bilan de l'activité

Familles sorties courant de l'année 2021

Quatre familles sont sorties durant l'année et ont eu une proposition de logement social.

Les personnes présentes en 2021

Un couple présent depuis janvier 2014. Madame a deux enfants, non présents à la résidence. Un ACD est actif. À ce jour, ils n'ont toujours pas eu de proposition de logement. Aucun positionnement en 2021.

Une femme isolée, orientée par le CHRS du Home Protestant. Originaire du Togo, elle est en France depuis mars 2001. Elle a intégré la résidence fin décembre 2015. A ce moment-

là elle travaillait en CUI. Le contrat a pris fin, suite à un problème de non renouvellement de son titre de séjour durant son parcours, elle n'a pas pu bénéficier du RSA et était sans ressources jusqu'en décembre 2019. Elle a pu percevoir du RSA de janvier à juillet 2020. Depuis août, elle est à nouveau sans ressources, la Caf a réclamé des attestations de la CARSAT, les démarches arrivent à leur terme et les droits sont en cours de traitement.

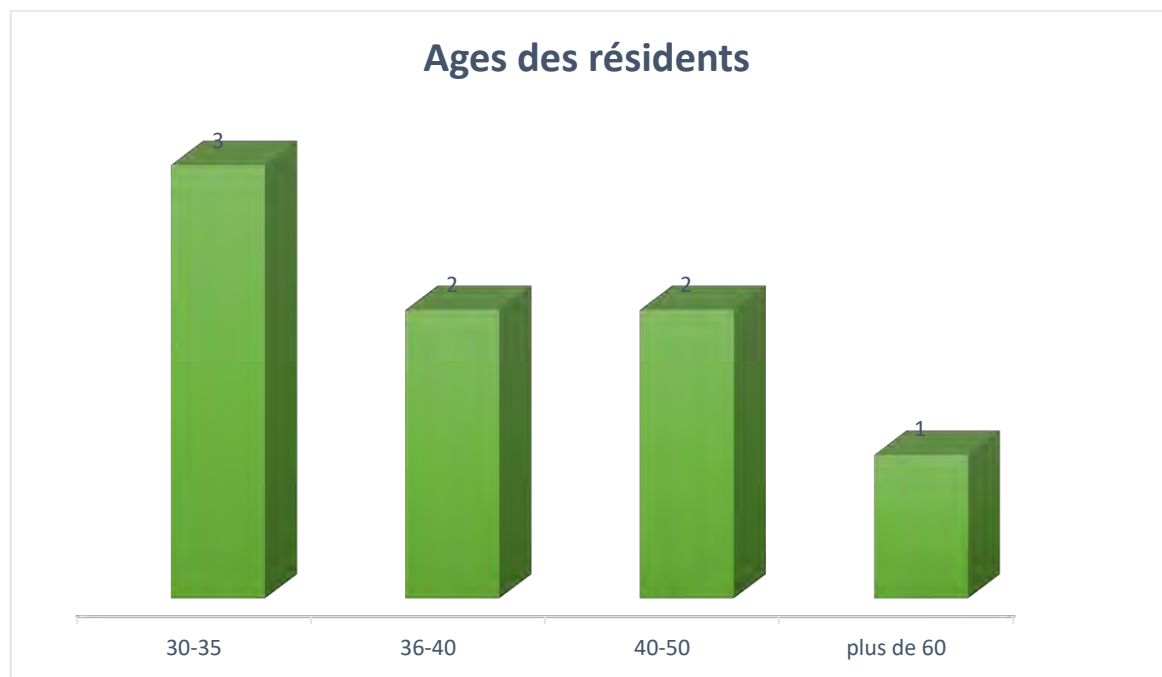
Une femme avec 1 enfant, orientée par l'Unité Territoriale Sud. Elle était hébergée à l'hôtel et est entrée à la résidence le 7 septembre 2019. Elle a une formation d'auxiliaire de vie et cumule plusieurs contrats de travail. Sa fille est scolarisée. Elle est autonome. Une demande de logement social est en cours. L'ACD n'a pas encore pu être instruit, madame est toujours enregistrée sous le régime matrimonial au niveau des impôts. Elle a entamé la procédure de divorce fin 2020. Les demandes d'accès au logement sont en cours.

Une femme avec deux enfants ont été accueillis en novembre 2021.

Le départ de quatre unités familiales ont permis d'effectuer des travaux de remise en état des logements conséquents et qui ont immobilisés les logements.

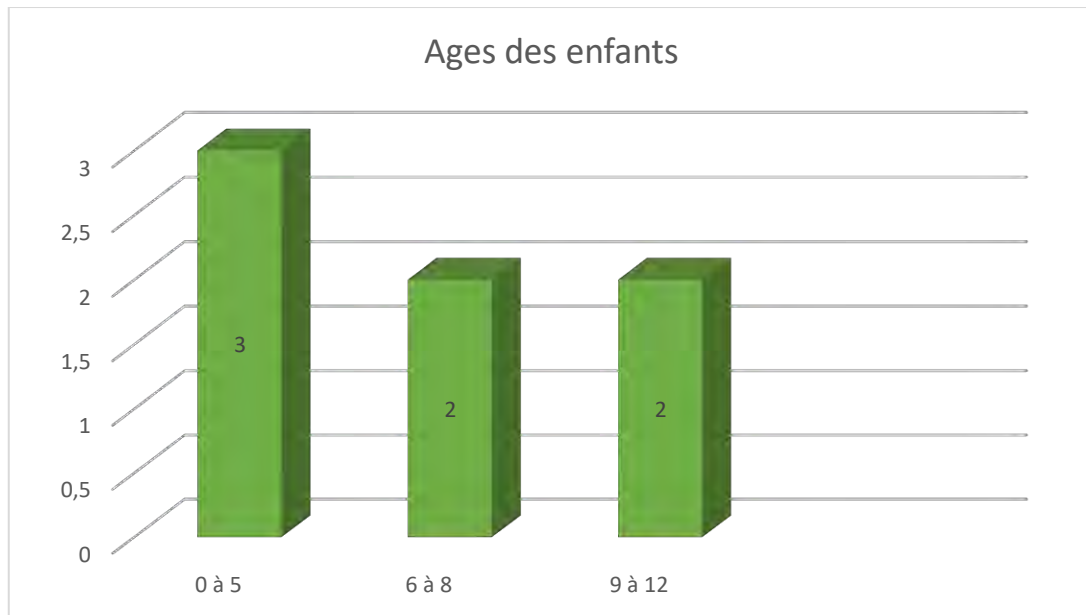
1.2 Statistiques

Moyenne d'âge des résidents



La moyenne d'âge des résidents reste constante depuis plusieurs années.

Moyenne d'âge des enfants



7 enfants sont présents à la résidence.

Les ressources

Les ressources des personnes accueillies restent modestes. La convention APL leur permet de se voir attribuer une allocation logement assez conséquente. Un loyer résiduel d'environ 130 € reste à charge des locataires. Ce montant est toutefois plus élevé pour les personnes isolées, il est d'environ 250 €.

Durant l'année 2019, les personnes accueillies ont perçu différentes prestations :

- 1 personne a le RSA plus des prestations familiales
- 1 personne a le RSA, du salaire et la prime d'activité.
- 1 couple perçoit l'AAH
- 3 personnes ont un salaire cumulé à de la prime d'activité
- 1 personne est sans ressources

1.3 Conclusion

L'année 2021 a été marquée par d'importants travaux de ravalement de façade au niveau du site de la rue des Foulons dont la résidence sociale.

Le départ de quatre familles nous a permis de remettre en état et rafraîchir les appartements.

Le nombre d'accueil a donc été marqué par une baisse et nous terminons l'année par la vacance de deux logements.

Nous espérons que nous pourrons reprendre notre vitesse de croisière en 2022.

2. FSL

En 2021, 94 ménages ont bénéficié d'une mesure FSL assurée par le Home Protestant. Deux CESF sont déléguées pour l'ASLL pour 1,25 ETP. Leur champ d'intervention se situe sur la CUS et l'Eurométropole de Strasbourg.

2.1 Statistiques

Les mesures déléguées

	2017	2018	2019	2020	2021
Bilans diagnostics	31	25	32	27	30
Bilans ASLL de 6 mois	55	51	41	55	57
Enquêtes	38	41	39	37	35
TOTAL	124	117	112	119	122

Les enquêtes assignation en justice et les bilans ASLL de 6 mois ont représenté la majeure partie de nos rapports écrits cette année. Les bilans diagnostic sont en nombre inférieur. Les bilans diagnostics concernent les accès au logement et le démarrage des ASLL demandés quand celui n'est pas demandé par un travailleur social. Ils permettent de confirmer ou non l'adhésion du public à la mesure d'ASLL.

Les ASLL de 6 mois sont demandés directement par les travailleurs sociaux lorsque la situation nécessite un démarrage immédiat de cet accompagnement et lorsque la famille y adhère d'emblée.

Le nombre d'enquêtes réalisées reste constant depuis 2017.

Les bilans ASLL représentent le nombre d'ASLL mis en œuvre suite aux différentes mesures de démarrage : BD accès, BD ASLL simple, et suite à certaines enquêtes assignation.

Comparatif des mesures déléguées sur les cinq dernières années

Types de mesures	2017	2018	2019	2020	2021
ACCES (BD)	35	31	26	18	16
Autres BD	5	4	1	9	14
ASLL Accès + Autres	5	7	3	17	29

ASSIGNATION	36	41	39	37	35
ASLL 1ère prol	27	16	19	23	21
ASLL 2è prol	6	8	6	13	11
ASLL 3è prol	2	3	3	2	3

Les enquêtes assignation ainsi que les ASLL ont représenté le nombre le plus important des mesures pour cette année 2021. L'ASLL, qui est l'essence même de notre travail et qui représente le mieux notre mission, a notablement augmenté cette année.

Les bailleurs

Bailleurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Publics	72	48	62	47	45	51
Privés	71	50	37	44	48	43

Cette année, le nombre des bailleurs publics est supérieur au nombre des bailleurs sociaux.

Cela correspond essentiellement au nombre supérieur des enquêtes assignations que nous avons eu à réaliser.

Le public

Composition familiale	2017	2018	2019	2020	2021
Personnes seules	58	50	42	50	48
Familles	12	23	26	19	21
Femmes + Enfants	24	18	19	19	16
Couples sans enfant	4	8	4	5	9
Total des ménages suivis	98	99	91	93	94

Ce sont toujours les personnes isolées qui représentent le public majoritaire. Cette année cependant, le nombre de familles est légèrement supérieur au nombre de femmes seules avec enfants. Le chiffre des couples sans enfant reste stable chaque année. On constate que la typologie du public varie très peu chaque année. Ce sont les personnes les plus précaires qui nécessitent un accompagnement.

Les ressources

Ressources	2017	2018	2019	2020	2021
RSA	38	32	37	30	29
P.A + SALAIRE	7	6	6	2	9
SALAIRE	11	22	21	10	10
Pôle Emploi	9	4	3	13	5
AAH	2	3	2	2	4
Retraite	3	2	4	3	8
Ressources inconnues	24	26	20	32	28
Sans ressources	4	1	1	2	1

C'est le RSA qui est la ressource essentielle du public accompagné. En majorité ce sont les personnes seules qui ont bénéficié de cette prestation. Cependant, on note cette année une légère augmentation du nombre des personnes salariées par rapport à l'année 2020. Le nombre de personnes retraitées s'est accru cette année.

Les ressources inconnues correspondent quant à elles à celles des personnes qui n'ont pas été rencontrées dans le cadre des enquêtes assignation. Ce chiffre augmente en fonction du total des enquêtes déléguées par le FSL.

2.2 Conclusion

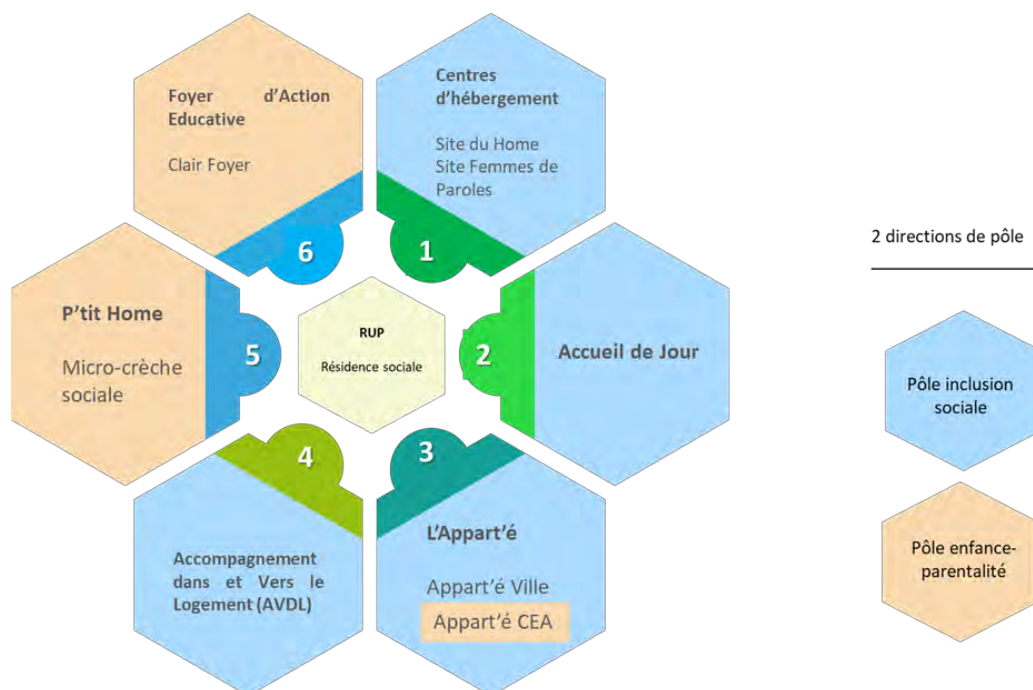
L'année 2021 a encore été marquée par l'épidémie de coronavirus et les fragilités autant sociales qu'économiques qui en ont résulté.

La part de l'accompagnement purement administratif a nettement augmenté depuis l'année 2020 et l'est restée pour l'année 2021.

On constate une certaine baisse d'autonomie des personnes surtout pour celles sortant de structures accueillant les étrangers. La difficulté de maîtriser la langue ne permet pas de les rendre autonomes durant la période de l'ASLL. Par ailleurs, il leur est difficile d'accéder à un véritable apprentissage. De ce fait, les démarches sont compliquées à réaliser pour ces familles et nous devons y répondre par nous-mêmes.

La généralisation des démarches numériques est également un frein pour toutes les personnes ne sachant pas manier l'outil informatique et parce qu'en général elle ne possède tout simplement pas d'ordinateur ou de smartphones (qui ne sont par ailleurs pas paramétrés pour certaines démarches administratives).

Annexe 2 – Nouvelle organisation 2022



CALENDRIER 2022															
DOMAINE	TACHES	QUI	MOIS	j-22	f-22	m-22	a-22	m-22	j-22	j-22	a-22	s-22	o-22	n-22	d-22
			Date limite réalisation												
Vie Associative	Mise à jour des statuts	Conseil Adminis.													
	Définition d'un réglemente interieur CA														
Mise en place du projet stratégique	Procédure d'embauche des directeurs de pôle, chefs de service et directeur général	Comité de suivi (CA) et Codir													
	Réorganisation et définition des délégations														
	1) Embauche directeurs de pôles et chefs de serv.														
	2) Création d'un comité de direction Codir (composition et rôle et fonction de chaque intervenant)														
	3) Délégation entre la direction générale et les directeurs de pôle														
	4) Délégation entre les directeurs de pôle et chefs de service														
	5) Embauche directeur général														

Les photographies illustratives utilisées dans le cadre de ce rapport sont libres de droit.
Les photographies issues des données du Home Protestant ont fait l'objet d'un procédé d'anonymisation.
Les témoignages recueillis ont fait l'objet d'un travail de mise sous anonymat et n'ont pas fait l'objet de modifications pouvant porter atteinte au sens et à la nature des propos recueillis.